

M. Johnson ne confierait aucun pouvoir législatif à la future chambre haute

Le premier ministre Daniel Johnson a déclaré hier qu'il hésiterait personnellement à confier des pouvoirs législatifs à l'éventuel Conseil économique et social qui pourrait remplacer le Conseil législatif. Il verrait plutôt le conseil comme le "gardien" d'une Chambre basse surveillée, sans préciser davantage sa pensée sur le sujet au moment où prenait fin la conférence de presse télévisée.

M. Johnson a reconnu que la promesse de l'Union nationale d'abolir le Conseil législatif manquait de précision et que lui-même était en faveur du bicaméralisme. "Mais je ne suis pas en faveur du Conseil législatif dans sa forme actuelle", a-t-il dit.

C'est au comité sur la constitution, qu'il appartiendra de proposer une formule de rechange.

Le mandat du comité sur la constitution sera élargi pour lui permettre d'étudier la possibilité de remplacer le Conseil législatif par un conseil formé de corps intermédiaires. Voilà ce qu'a dit M. Johnson.

On lui a demandé si ses remarques ne voulaient pas dire qu'à toutes fins pratiques, le conseil ne serait pas aboli au cours de la présente session.

Théoriquement c'est possible au cours de la présente session, a-t-il répondu. Mais le sera-t-il? Il faudra savoir quand le comité sur la constitution remettra son rapport sur la question, et quand la Chambre étudiera ce rapport. Mais il n'est pas question d'abolir le Conseil demain matin.

M. Johnson n'a manifesté aucun intérêt à l'idée de soumettre la question à la population par voie de référendum.

A la question de savoir pourquoi le nouveau gouvernement n'a pas créé de ministère du Nouveau-Québec comme le proposait le programme de l'Union

nationale, M. Johnson a répondu que la situation n'est pas encore mûre. Il a expliqué que la direction générale du Nouveau-Québec, créée par l'ancien gouvernement libéral, avait accompli du bon travail, et que la création d'un ministère des affaires administratives, il faut commencer selon lui par la création d'un ministère de la fonction publique et par l'étude des structures administratives du gouvernement.

Au sujet de l'Hydro-Québec, il a dit qu'elle ne devra pas devenir un État dans l'État, soulignant par là l'intention du gouvernement actuel d'exercer un contrôle plus étroit sur elle. Il serait peut-être temps de nationaliser l'Hydro, a-t-il dit à la blague.

Il reste que l'Hydro a écoulé très facilement sa dernière émission d'obligations. Même que le gouvernement a consenti à ce qu'elle porte l'émission de \$50 à \$60 millions par suite du succès de la vente. C'est peut-être parce que je n'ai pas tellement parlé dernièrement de la situation financière de la province, a dit M. Johnson; il ne faut pas trop crier sa misère au moment où on a encore besoin d'emprunter.

Ces remarques, M. Johnson les a faites en annonçant une réévaluation des priorités de la province à l'occasion de la présentation du premier budget de l'actuel gouvernement, le 31 mars. Il faudra alors couper certaines dépenses, a-t-il dit, et répartir le fardeau des impôts pour que les contribuables qui gagnent moins de \$2.000 et les gens mariés qui gagnent moins de \$4.000 en soient exemptés.

Il n'a pas dévié à quel moment le rapport Primeau, sur l'administration libérale, sera rendu public.

M. Johnson a dit qu'il est plus urgent d'inclure les médicaments dans le régime d'assurance-maladie.

Voir page 6: M. Johnson



Les électeurs du comté de Bagot ont fêté hier le 20^e anniversaire de vie politique du premier ministre Daniel Johnson, qui a été élu député pour la première fois en 1947, lors d'une élection partielle. Ils ont offert à M. et Mme Daniel Johnson un appareil de stéréophonie. Il y a eu fête hier après midi à Saint-Pie, village de M. Johnson, et hier soir à Saint-Liboire. (Photo Le Devoir)

Le mauvais temps ayant relénu M. Lesage à Québec

Le Conseil supérieur de la F.L.Q. n'a pris aucune décision majeure

par Michel ROY

Le Conseil supérieur de la Fédération libérale du Québec a tenu hier à l'hôtel Reine-Elisabeth sa première réunion depuis le congrès de novembre, mais M. Jean Lesage n'a pu y prendre part. Aucune décision importante n'a été prise, surtout en raison de l'absence du chef, retenu à Québec par le mauvais temps.

Sur une cinquantaine de membres, 35 environ étaient présents, dont une douzaine de parlementaires. Plus de dix personnes, dont le trésorier, M. Jean Morin, ont quitté la réunion avant qu'elle n'eût pris fin, estimant, semble-t-il, qu'il ne s'y passait pas grand chose.

En fin de journée, M. Eric Kierans, président de la FLQ, a déclaré à la presse que la réunion avait essentiellement porté sur des questions administratives. Il a annoncé que les nominations des présidents des commissions permanentes de la Fédé. avaient été confiées à un comité qui fera rapport à la prochaine réunion, le 14 janvier, à Québec. Il n'a pas été question de problèmes financiers, si ce n'est que la nomination d'un vérificateur a été entérinée.

En présence de M. Bernard Pinard, secrétaire de la Fédé-

ration, M. Kierans a résumé le sens de l'intervention qu'il avait faite au début de la réunion: "Il y a une seule fédération, un seul parti, un seul chef; il n'y a plus des groupes dans le parti maintenant, mais un seul groupe..." et un groupe homogène", devait ajouter M. Pinard.

Ce dernier a précisé que cette première rencontre était surtout une "réunion de déblocage, de déblayage". La question d'une formule nouvelle pour le journal "La Réforme" a aussi été abordée, mais aucune décision n'a été prise. Au sujet des permanents et du secrétariat, M. Kierans a dit qu'il n'y avait aucun changement à signaler.

Plusieurs des participants ont paru déçus de cette journée qu'ils auraient souhaitée plus fructueuse. Un bon nombre d'entre eux avaient fait un long voyage pour y assister.

Il n'a pas davantage été question de la formation du "comité des finances" qui, selon la nouvelle constitution de la F.L.Q., doit administrer les fonds du parti. Composés du chef du parti et de deux membres du comité exécutif désignés par ce dernier sur la recommandation du chef, le comité des finances doit faire rapport au comité exécutif, par

l'entremise du chef, de l'encadrement global et du détail des déboursés au cours du semestre écoulé. Ce nouveau régime entre en vigueur le 1^{er} janvier.

Mais le Comité exécutif, ont dit hier MM. Pierre Laporte et Bernard Pinard, va probablement se réunir au cours de la semaine à Québec.

Il se peut, alors, qu'il procède à la formation de ce comité. Il semble acquis que M. Jean Morin, trésorier de la F.L.Q., en fera partie. Mais nul ne peut affirmer encore que M. Kierans sera "recommandé par le chef". Beaucoup de parlementaires et de militants, même ceux qui n'étaient pas les partisans de M. Kierans au dernier congrès de la F.L.Q., sont d'avis que le président de la Fédération doit être membre d'un tel comité.

Rappelons que le Comité exécutif de la F.L.Q. est composé de MM. Lesage, Kierans, Pinard, Morin, Laporte, Lucien Cliche et Louis-Philippe Lacroix. Si M. Kierans ne devait pas entrer au comité des finances, le choix de M. Lesage pourrait se porter sur M. Pinard, sur M. Cliche ou sur M. Laporte.

Mais, à en juger par la réunion d'hier, il ne semble pas exister un sentiment d'urgence dans le parti. René Lévesque, interrogé par les journalistes hier soir, a lancé une formule sibylline: "Nous en sommes à la promesse des fleurs".

Les fruits passeront-ils cette promesse?

Rail : un accord est intervenu

Les hausses de salaire seraient de 24 à 28 p. c.

Les représentants de quelque 75.000 employés du rail canadiens en sont venus à une entente avec les principales compagnies de chemin de fer du pays sur les termes d'une nouvelle convention collective, mettant ainsi fin à des négociations et des audiences qui durent depuis près d'un an, ont révélé hier à Montréal les porte-parole des deux parties.

Les porte-parole syndicaux ont déclaré que les deux syndicats concernés, groupant les employés itinérants et les employés non itinérants, seront appelés à approuver l'entente avant la signature des conventions collectives.

Il semble que l'entente accorde des hausses de salaire de 24 à 28 p. c. réparties sur une période de trois ans; ceci comprend la hausse intermédiaire de 18 p. c. qu'une loi fédérale a accordée en septembre.

Depuis plusieurs semaines, les négociateurs syndicaux et patronaux ont eu des ententes dans un hôtel de Montréal avec le médiateur nommé par le gouvernement fédéral, M. Carl Goldenberg. Auparavant, les négociations et les séances de conciliation s'étaient déroulées dans différentes villes du Canada depuis l'expiration de la convention collective, le 31 décembre 1965.

Un négociateur syndical a déclaré que le point culminant des négociations a été atteint samedi alors qu'il a participé au marchandage le plus intensif de sa carrière. Un mémoire d'entente a maintenant été signé et est sujet à ratification par les membres. Le vote débitera aussitôt que les bulletins de vote auront été imprimés et expédiés aux syndicats, a-t-il ajouté.

L'entente a été conclue samedi après-midi par les négociateurs représentant les dirigeants du Canadian National, du Canadien Pacifique et de

cinq autres compagnies de chemins de fer et par les représentants des agents de train et de sept autres syndicats groupant des employés non itinérants.

C'est samedi au plus tard que M. Goldenberg devait faire rapport au ministre fédéral du travail, M. Nicholson, sur le progrès des pourparlers. Les syndicats étaient forcés de recourir à un arbitrage obligatoire si un accord n'intervenait pas avant ce moment-là. C'est la loi que le parlement fédéral a adoptée

le 1^{er} septembre, en vue de mettre fin à la grève des quelque 119.000 employés du rail, qui prévoit cet arbitrage obligatoire.

Les syndicats réclamaient une hausse de salaire de 30 p. c. La loi d'urgence leur accordait une hausse de 18 p. c. répartie sur deux ans et imposait la médiation jusqu'au 15 novembre et l'arbitrage obligatoire par la suite. La médiation a ensuite été pro-

Voir page 6: Rail

Les opérations de paix: la résolution du Canada sème la division à l'ONU

NATIONS UNIES — Dénuée de passion jusqu'ici, la 21^e session de l'Assemblée générale est aux bords de la crise en raison de l'opposition ferme de l'Union soviétique et de la France à la résolution du Canada relative au financement des opérations de paix de l'ONU. Trente pays non-alignés ont créé en dernière heure un comité de 11 pays-membres qui ont réussi, samedi du moins, à remettre le vote sur la résolution.

Soviétiques et Français ont fait valoir que l'adoption de la résolution menaçait de faire revivre les dissensions qui ont paralysé les travaux de la dix-neuvième session, il y a deux ans. La résolution canadienne invite les 122 pays-membres à faire savoir aux Nations unies quels effectifs ils sont disposés à mettre à la disposition de l'ONU pour ses opérations de paix.

L'URSS comme la France maintiennent que, conformément à la charte, toute décision relative à la création ou au financement des opérations de paix de l'ONU est du ressort exclusif du conseil de sécurité.

Mercredi dernier, la commission politique spéciale avait adopté deux résolutions, l'une irlandaise, l'autre canadienne, chargeant l'Assemblée générale de la création et du financement des forces de paix. Elles devaient être ratifiées samedi matin, mais devant la menace de crise provoquée par la perspective de ces décisions, des négociations ont commencé afin d'éviter une nouvelle confrontation entre grandes puissances.

Selon des sources sûres, trente pays non-alignés se sont réunis d'urgence samedi et ont mis sur pied un comité de 11 membres qui tentera de trouver une solution au conflit. Le comité a pu obtenir la remise du vote qui devait être pris sur la résolution canadienne samedi soir.

Dans son argumentation devant l'Assemblée générale, le délégué français, M. Seydoux, a fait valoir qu'aux termes de la charte, l'Assemblée générale, en ce qui concerne l'organisation et le financement des opérations de maintien de la paix, ne peut qu'étudier les principes généraux régissant de telles opérations et faire éventuellement des recommandations aux États-membres ou au conseil de sécurité. Dans le cas qui nous intéresse, a poursuivi M. Seydoux, l'Assemblée traiterait au-delà de sa compétence en invitant les États-membres à faire connaître à l'ONU la nature des forces ou des services qu'ils seraient en mesure de mettre à la disposition d'une opération de maintien de la paix.

Le représentant de l'Union soviétique, M. Nikolaï Fedorenko, a prévenu l'Assemblée générale que l'adoption de la résolution canadienne serait "lourde de conséquences graves" pour l'organisation internationale.

Voir page 6: France

Voir page 6: L'ONU

Les contrôleurs ont entériné les propositions fédérales et annulé leur projet de grève

OTTAWA. — C'est par 419 voix contre 180 que les adhérents du syndicat canadien des contrôleurs du trafic aérien ont agréé samedi soir les propositions fédérales que leurs négociateurs avaient acceptées vendredi. Ainsi a-t-on conjuré la menace de grève qui aurait paralysé les tours de contrôle des grands aéroports du pays et annulé les départs et arrivées des avions. Le déclenchement de la grève avait été fixé à mardi matin, 8 heures.

Le président du syndicat, M. Lyon, a déclaré que la formule sur laquelle les deux parties sont finalement tombées d'accord prévoit une hausse de salaire de 13,12 pour cent, rétroactive au 1^{er} juillet 1966. L'été dernier, les contrôleurs avaient déjà touché une hausse de 15 pour cent, rétroactive au 1^{er} juillet 1965. Enfin, ils recevront

une autre augmentation le 1^{er} juillet 1967, fixée celle-ci à 3 pour cent. C'est également le 1^{er} juillet 1967 que reprendront les négociations collectives en vue de conclure un nouvel accord entre le gouvernement et le syndicat.

M. Lyon a tenu à préciser que la dernière majoration de trois pour cent doit être considérée "sans préjudice" aux avantages que pourront obtenir les contrôleurs dans leur prochain contrat. Le juge Robinson, désigné par le gouvernement il y a sept mois pour examiner les demandes et les griefs des contrôleurs, avait dans son rapport recommandé une hausse de 24 pour cent. Le ministre du revenu, M. Benson, porte-parole du gouvernement dans cette affaire, a déclaré qu'un tel montant était inacceptable pour l'État.

Voir page 6: Contrôleurs

L'ONU fait l'unanimité sur l'usage pacifique de l'espace

Aucun pays ne pourra "annexer" la lune; le traité marque un rapprochement entre les États-Unis et l'URSS

NATIONS UNIES. — Journée historique samedi à l'ONU: les 122 pays-membres siégeant en commission politique ont acclamé à l'unanimité le traité sur l'utilisation pacifique de l'espace et des corps célestes. Ce traité est considéré comme une étape importante vers la mise au ban des armes nucléaires, le désarmement et la paix, en raison de son contenu sans doute, mais aussi en raison de l'enthousiasme manifesté à son sujet tant par les États-Unis que l'Union soviétique.

L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour terminer sa 21^e session et il semble que les pays-membres manifesteront la même unanimité pour l'adoption définitive du traité, en faveur duquel 22 orateurs ont pris la parole au niveau de la commission politique.

Sur le plan pratique, le traité qui vient d'être approuvé interdit notamment la mise sur orbite d'engins nucléaires et annule par anticipation, en droit international, toute annexion d'un corps céleste. D'un autre côté, ce traité soumet aux règles en vigueur du droit international et aux obligations de la charte des Nations unies l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et des corps célestes.

Au plan politique, les observateurs sont unanimes à penser que ce traité témoigne d'un profond rapprochement entre les États-Unis et l'Union soviétique autour des objectifs de paix. On tient pour significatif que les négociations américano-soviétiques qui se sont déroulées sur ce traité depuis le printemps dernier aient pu aboutir malgré les effets de la guerre du Vietnam sur les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique.

Durant les premières semaines de la présente session de l'Assemblée, on avait craint que le sort du traité soit compromis par les tensions nées du conflit dans le Sud-Est asiatique.

Avant la conclusion du débat, tant M. Fedorenko, pour l'URSS, que M. Goldberg, pour les États-Unis, ont qualifié le traité de victoire pour la paix.

Pour sa part, le délégué soviétique a recommandé le traité à l'adoption unanime de l'Assemblée comme "une victoire inspirante des forces de la paix renforcant la compréhension mutuelle entre les Nations et les relations entre les États".

M. Goldenberg a ensuite mis en relief les dispositions essentielles du traité sur l'espace, "qui doit promouvoir la coopération internationale dans le domaine le plus neuf et le moins familier de toutes les activités humaines ou les nations agissent pour le meilleur ou pour le pire".

Parmi les clauses du traité qui contribuent au contrôle des armements, M. Goldenberg a relevé l'engagement de ne pas placer des armes de destruction massive sur orbite ou sur des corps célestes, l'interdiction d'y installer des bases militaires ou d'y procéder à des essais nucléaires et la liberté d'accès de toutes les parties au traité aux installations spatiales les unes des

autres, avec préavis, mais sans droit de veto.

De son côté, le représentant français à l'Assemblée, M. Roger Seydoux, a salué "l'originalité et la portée historique du traité", mais a fait valoir que son application n'aurait pas sans difficultés, surtout lorsque les activités des États relèveront de l'exploitation de l'espace.

Dans son intervention, M. Seydoux a évoqué, à côté des exploits des deux grandes puissances spatiales, trois réalisations plus modestes, mais néanmoins significatives, comme le lancement du premier satellite scientifique français mis sur orbite par une fusée Diamant, le lancement de la fusée japonaise "MU" qui doit placer le Japon au rang des puissances spatiales, et les réalisations du Centre européen de recherches spatiales. Il a souligné l'importance que la France attache à l'échange de la documentation en matière spatiale, à la formation en commun des chercheurs et techniciens et à la coopération bilatérale, entreprise jusqu'ici non seulement avec les États-Unis mais aussi avec l'Argentine, le Canada et l'Inde, et décidé pour l'avenir entre les gouvernements de l'URSS et de la France.



Le Nouveau parti démocratique a le vent dans les voiles à travers le pays. A Montréal, il a su montrer, en tout cas, qu'il était "dans l'event" et que les électeurs d'après-demain l'intéressent. Ceux-ci étaient en effet très nombreux samedi soir parmi les plusieurs centaines de personnes qui ont envahi à pleine capacité le parterre du centre Paul-Sauvé au cours d'une danse organisée par les associations NPD de Maisonneuve et Hochelaga, à l'occasion du lancement d'une campagne massive de recrutement et d'organisation. (Photo Le Devoir)

Le Syndicat canadien de la fonction publique décide de se rapprocher de la CSN

ROUYN-NORANDA. — Le conseil québécois du Syndicat canadien de la fonction publique, réuni en congrès à Rouyn-Noranda a décidé de demander à la Fédération des travailleurs du Québec de participer à la préparation d'un mémoire qui sera présenté à la commission d'enquête sur la santé récemment formée par le gouvernement provincial.

Dans la résolution qui a été adoptée à ce sujet, le syndicat affirme que les dernières négociations provinciales dans le secteur hospitalier ont mis au jour des problèmes qui indiquent la nécessité d'une révision complète du régime hospitalier du Québec et déplore que ni le gouvernement ni le mouvement syndical n'a encore mis au point une politique globale relativement à l'administration des services de santé.

Les quelque cent délégués des dix-neuf mille membres québécois du SCFP ont en outre autorisé les dirigeants du conseil à former une commission chargée d'entamer des pourparlers d'unité avec la Fédération des syndicats nationaux.

Ils ont de plus décidé de faire toutes les démarches possibles, par l'entremise de la FTQ, auprès du gouvernement du Québec afin que soit adoptée au plus tôt une politique de regroupement municipal et une loi prévoyant la création de véritables gouvernements régionaux qui possèderaient les pouvoirs exécutif et législatif nécessaires à l'administration efficace d'un dévelop-

pement rationnel de leurs territoires, les administrations municipales ne gardant, dans ce contexte, que des pouvoirs consultatifs et, dans certains cas, des pouvoirs exécutifs.

Une autre résolution du congrès demande que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'État du Québec prennent tous les moyens voulus pour freiner la hausse injustifiée des prix et adoptent en même temps une politique de planification des investissements afin d'utiliser pleinement la capacité de production de nos ressources, de nos établissements industriels et de notre main-d'œuvre.

Dans cette résolution, le syndicat affirme que "les hausses inflationnistes de prix qui sont faussement attribuées aux augmentations de salaires alors qu'en réalité elles sont le résultat d'un système de distribution anarchique et du refus des gouvernements d'entreprendre une planification systématique de l'économie capitaliste".

Au chapitre de l'éducation populaire, une résolution affirme que l'action syndicale, pour être efficace, doit nécessairement déboucher sur l'action politique et qu'il est urgent que les travailleurs soient informés et participent à l'élaboration d'une politique économique et sociale conçue en fonction des besoins des aspirations du peuple.

Cette résolution demande au syndicat d'inclure dans son programme d'éducation les titres de manifestes des partis politiques.

Enfin, d'autres résolutions demandent :

Que tous les frais d'arbitrage soient payés par le gouvernement;

Que des démarches soient faites afin d'empêcher le gouvernement d'apporter au code du travail un amendement autorisant le ministère du travail à contrôler les scrutins de grève car "un tel contrôle amènerait fatalement de la part du patronat toutes sortes de procédures judiciaires qui, à toutes fins pratiques, annuleraient le droit de grève dans les services publics."

M. Roger Lampron a été réélu président du conseil québécois du SCFP. Les autres membres élus du bureau exécutif sont M. Lucien Valiquette au poste de secrétaire et M. Charles-Henri Tremblay au poste de vice-président. Trois nouveaux membres ont été élus : Mme Dionne Héroux et MM. Roland Mathieu et Jean-Guy Dalcourt.

WASHINGTON. — Le département d'État a annoncé que l'ambassadeur des États-Unis en Guinée, M. Robinson McIlwaine, a regagné Conakry le 12 décembre après une absence de plusieurs semaines provoquée par une aggravation des relations entre les États-Unis et la Guinée. L'ensemble de ces relations a fait l'objet d'une entrevue "cordiale et franche" qui s'est déroulée le 14 décembre à Conakry et qui a fourni à l'ambassadeur l'occasion de conférer longuement avec le président Sékou Touré.

CSN-FTQ : enquête sur l'administration de la justice

Tout en appuyant la demande du Barreau d'instituer une enquête royale sur la police, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, réclame que cette enquête soit étendue à toute l'administration de la justice, "de manière à protéger les citoyens, non seulement contre certaines illégalités, mais aussi contre l'injustice d'une certaine légalité". De son côté, réuni à Arvida, le Bureau confédéral de la Confédération des syndicats nationaux a réclamé une enquête sur les agissements de la police et l'administration de la justice "pour que cette enquête soit publique". Le Bureau confédéral a d'autre part demandé la révision de la loi du Barreau "pour qu'elle soit rendue plus conforme à notre temps".

La première résolution, émanant de l'exécutif de la CSN, rappelle que la CSN avait été l'un des premiers organismes à dénoncer les dangers et les risques d'un État policier au Québec, dès juillet 1965. À cette époque, a dit M. Marcel Pepin, Me Wagner avait dénoncé la CSN. "Aujourd'hui, on voit bien que nous avons eu raison de lancer notre cri d'alarme".

La résolution réclamant une révision de la loi du Barreau est assortie de nombreux considérants dont l'un souligne que les "élus du peuple sont des mandataires du pouvoir de la Couronne et qu'il est inadmissible que la corporation ait préséance sur la Couronne en 1966".

Un autre considérant souligne qu'il "n'est pas normal qu'une corporation professionnelle possède en matière de procédures tous les pouvoirs de la Cour supérieure pour contraindre les témoins à comparaître et à répondre, et les punir en cas de refus, ce qui perpétue un droit de classe dont une société évoluée devrait s'être libérée depuis longtemps".

Il est donc résolu que la CSN "fasse les pressions nécessaires pour que la loi du Barreau soit révisée et rendue plus conforme à notre temps; que le projet d'amendement prévoit que les décisions de l'Ordre du Barreau puissent être révisées par les tribunaux".

"Que les élus du peuple ne soient pas soumis aux pressions de cet ordre; que cette résolution s'applique à toutes les professions."

De son côté, M. Laberge félicite la profession légale d'avoir dénoncé de présumés abus de la part de la police. Cependant,

d'après lui, le Barreau n'aura pas accompli tout son devoir tant qu'il n'aura pas dénoncé également le scandale de certains travers aussi sérieux de l'appareil judiciaire. M. Laberge a affirmé que la justice au Québec a une politique, inavouée, de "deux poids, deux mesures" et qu'elle constitue peut-être le dernier refuge d'un esprit de classe à peu près inexistant dans notre société. Il voudrait que l'enquête porte surtout sur cet aspect antidémocratique

de l'administration de la justice.

Le leader syndical suggère que les jugements des tribunaux, sur une période de temps donnée, qui pourrait être de cinq ans, soient analysés et traités à l'infirmerie de manière à vérifier l'hypothèse suivante, largement répandue dans la population : les justiciables sont traités et jugés différemment selon leur état de fortune et, surtout, leur condition sociale. Pour leur part, dit-il, les travailleurs ont

nettement l'impression, "que je partage personnellement", qu'ils sont l'objet d'une plus grande sévérité et d'une plus grande suspicion de la part des tribunaux que les membres d'autres classes sociales, comme leurs employeurs, les représentants de professions libérales, les gens dits "de bonne famille", etc. Il faut que la magistrature prenne conscience de ses préjugés sociaux.

Le président de la FTQ affirme que les travailleurs "ont très peu confiance dans l'im-

partialité des tribunaux", et que cela peut expliquer en partie le peu de cas qu'ils font souvent collectivement de la loi et de ses représentants. Dans le domaine des relations de travail, dit-il, c'est collectivement qu'ils ont la conviction d'être victimes d'un ostracisme de classe systématique et d'une utilisation constante des tribunaux, notamment dans l'émission des injonctions limitant ou interdisant le piquetage, à l'avantage exclusif des employeurs.

C
A
R
R
I
È
R
E
S
et
P
R
O
F
E
S
S
I
O
N
S

AGENT FORESTIER

Jusqu'à \$12,150

ministère fédéral des Forêts et du Développement rural Winnipeg (Manitoba)

On demande immédiatement un diplômé d'université en science forestière possédant de l'expérience, pour assurer les services consultatifs dans les régions de production comprenant des étendues agrestes et leurs produits; faire des tests sur les lieux, des travaux pilotes et donner des démonstrations; prendre part, avec les sections de recherche, aux étapes de réalisation des projets; et assumer la responsabilité principale des grands travaux d'aménagement.

Présentez une demande immédiatement aux Cadres des sciences bio-physiques, Commission du service civil, Ottawa 4, (Ontario).

Veillez mentionner le numéro de concours 67-125.

DIETETISTES

Dietétistes demandées. S'adresser au Bureau du personnel,

Hôpital Ste-Jeanne-D'Arc, 3570, rue St-Urbain, Montréal.

LA CAISSE POPULAIRE DE ROUYN

demande

UN GERANT

Actif de \$3,000,000.

Salaires selon expérience et compétence. Les demandes d'emploi accompagnées d'un curriculum vitae complet devront être reçues avant le 26 décembre 1966 et être adressées à :

Antonio Bissonnette, président, Caisse Populaire de Rouyn, Case Postale 546, Rouyn.

COMPTABLES AGREES DEMANDES

Etes-vous désireux d'une position permanente vous permettant d'augmenter et varier votre expérience.

Vos capacités détermineront vos responsabilités.

Bureau de comptables agréés de 20 employés (objectif 25).

Ecrire à Case 498, Le Devoir, Montréal, en mentionnant curriculum vitae

LE MINISTRE DES FINANCES, à OTTAWA

a besoin immédiatement de diplômés

EN ECONOMIE, EN COMMERCE, EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES OU EN DROIT

ayant de l'expérience en analyse économique ou financière JUSQU'À \$12,150 PAR ANNEE

Deux postes intéressants sont disponibles à la Division de la finance du gouvernement. Les fonctions comportent :

- la recherche et l'analyse de renseignements financiers s'appliquant aux décisions relatives à la gestion de la dette et à des questions connexes;
- la recherche sur les structures et les pratiques des institutions dans les marchés financiers canadiens.

Faites parvenir IMMEDIATEMENT à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, votre "curriculum vitae" résumant votre instruction et votre expérience. Veillez mentionner le numéro de concours 67-430-1.

On peut se procurer sur demande des détails supplémentaires.

COMPTABLE SENIOR

Nous sommes à la recherche d'un comptable d'expérience bilingue.

Les candidats intéressés doivent être détenteurs d'un diplôme reconnu en comptabilité. Ils doivent posséder une bonne expérience dans la préparation de rapports financiers, de rapports d'exploitation et de budgets.

Les connaissances en traitement électronique des données seraient avantageuses quoique non essentielles.

En plus d'un traitement intéressant la position comporte d'excellents bénéfices marginaux. Age: 25-45.

MONTREAL LOCOMOTIVE WORKS LIMITED

1505 Dickson, Montréal 5
CL. 5-3681, poste 252



LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

CHERCHE

UN AGENT POUR SON BUREAU DE PLACEMENT

Il sera chargé d'établir des contacts avec les employeurs en vue de leur soumettre la candidature des employés de l'Expo dont l'emploi est sur le point de prendre fin. Le candidat retenu devra être bilingue et avoir une expérience d'au moins trois ans dans le domaine du placement dans des occupations de type professionnel, technique ou d'entretien.

D'excellents avantages sociaux sont assurés ainsi qu'un salaire proportionnel à la fonction.

Les candidats à ce poste devront soumettre leur demande d'emploi en indiquant leur expérience et leurs exigences de salaire.

Service du Personnel

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

1, Place Ville-Marie

Montréal, Québec

Les renseignements fournis seront strictement confidentiels

EN ONDES
BIENTOT

CJRM-FM

93.5 mcs

AU CADRAN FM

LA RADIO PAR EXCELLENCE

BUREAUX ET STUDIOS
3500, Parc Lafontaine
Montréal - Tél.: 527-3651

Du soleil sur votre table avec un vin du Portugal!

Rosé pétillant
FAISCA
R.A.Q. No 634-G 26 oz \$1.85

Un an après la tragédie Turcot rien n'a été fait

La Fédération des travailleurs du Québec souligne le premier anniversaire de la tragédie de l'échangeur Turcot en rappelant qu'un an après l'accident qui a fait cinq morts et sept blessés sur ce chantier de construction de Montréal, rien n'a été fait pour assurer la sécurité des travailleurs.

Pourtant, rappelle le directeur des services sociaux de la FTQ, M. Robert Lavoie, ce drame de la construction avait donné lieu à une enquête du coroner assez inusitée qui avait produit des recommandations précises visant notamment à augmenter l'inspection des chantiers par un personnel qualifié. Et tout récemment encore, un autre jury du coroner faisait des suggestions semblables à la suite d'une enquête sur l'explosion survenue à l'usine Monsanto, explosion qui avait fait onze morts.

Le spécialiste des accidents de travail de la FTQ déplore qu'un an après la tragédie Turcot, les autorités compétentes n'aient encore rien fait pour mettre en place un organisme valable de sécurité doté des pouvoirs et du personnel compétent nécessaires pour faire respecter par les employeurs et les travailleurs des normes scientifiques de sécurité au travail.

Il déplore également qu'après les tragédies Turcot et Monsanto, et après une foule d'autres accidents individuels du travail, "la sécurité au travail soit toujours le monopole d'associations patronales de prévention incompetentes et inefficaces, subventionnées au surplus par la Commission des accidents de travail en violation flagrante de la loi."

Les instituteurs torontois songent à recourir à la démission en bloc

TORONTO. — Les dirigeants syndicaux des 1900 instituteurs enseignants dans les écoles secondaires de Toronto ont adopté hier le principe du recours à la démission en bloc par les instituteurs comme moyen de pression pour obtenir les augmentations de traitement désirées.

Une centaine d'instituteurs représentant leurs collègues des 29 écoles secondaires de Toronto ont accordé une ovation montrée à M. Douglas Penny, président du comité des salaires de la section torontoise de l'Ontario Secondary School Teachers' Association, lorsque ce dernier leur a suggéré d'organiser la démission en bloc des instituteurs si la partie patronale refusait d'accorder l'augmentation demandée, soit une hausse de quelque 25 pour cent.



Mme Yvonne Vincent, 4538, avenue de Lorimier, Montréal, P.Q., reçoit de M. André Roy, représentant de Peter Jackson, le prix Peter Jackson de \$1,000 en argent. Des certificats de \$1,000 sont insérés dans des paquets de cigarettes Peter Jackson. Achetez-en aujourd'hui. Vous aussi vous pouvez gagner \$1,000.

W.205

pour plaire à ceux qui ont du flair! **Peter Jackson**
KING SIZE

SUR LE CLOU

A partir de quel moment un arbre de Noël desséché constitue-t-il un danger d'incendie ? Tel est le problème auquel se sont attaqués des agents du ministère fédéral des forêts et du développement rural. C'est ainsi qu'ils ont pu constater que les conifères prennent feu au contact d'une simple allumette des que leur teneur en humidité s'est abaissée de moitié; en outre ils brûlent avec rage s'ils ne reçoivent plus que 20 p.c. d'humidité ou moins. Moralité : il convient de tenir le pied de l'arbre dans l'eau, ce qui lui permet de conserver son humidité à 100 p.c. et de résister au contact de la flamme. Les recherches du ministère ont porté sur le pin sylvestre, le sapin baumier et l'épinette blanche.

Le commissariat des incendies du ministère provincial des affaires municipales précise pour sa part que l'arbre de Noël doit être scié en biseau à un pouce au moins de son extrémité inférieure et son pied doit baigner dans l'eau durant toute la durée de son utilisation... Et s'il s'agit d'un modèle artificiel ? Il faut alors s'assurer que le matériel en est difficilement combustible. De même le dispositif d'éclairage doit porter le sceau des laboratoires des compagnies d'assurances... Quant aux arbres de Noël métalliques, ils ne doivent être illuminés que par éclairage indirect : comme ils sont conducteurs d'électricité, leur contact avec les guirlandes électriques pourrait causer des chocs dangereux.

Le Jardin des merveilles sera ouvert pendant la période des fêtes jusqu'au 8 janvier, de midi à 11 h. p.m. chaque jour. La construction du palais de glace débutera aujourd'hui. A cause de la température exceptionnellement élevée, le palais n'a pu être construit pour l'ouverture, la semaine dernière. Le droit d'entrée est de 25 cents, pour les enfants et les adultes.

Le personnel de Sélection du Reader's Digest, à Montréal, a donné un montant de \$1,000 aux Auxiliaires d'Ozanan, qui s'occupent de procurer des vêtements aux familles pauvres de la paroisse Ste-Hélène, à l'occasion de Noël. Le chèque a été remis par M. Paul Zimmerman, président de la société de publication, à Mlle Claire Gauthier et Jeanne Martel.

Le dépistage de la tuberculose peut aussi se faire par la poste : c'est un peu ce à quoi vise la campagne du timbre de Noël, souligne le directeur médical de l'Institut Bruchési, le Dr Gaëtan Jarry. Ces timbres, explique-t-il, permettent aux récipiendaires de se rappeler que la tuberculose existe encore et que personne n'est à l'abri de ce fléau. Le rappel vaut également pour les anciens tuberculeux. Le Dr Jarry ajoute que le dépistage de la tuberculose a déjà permis et

permet encore de déceler certaines maladies cardiaques et surtout le cancer du poumon, dont la courbe ascendante devient plus alarmante d'année en année.

Un volume de Frison-Roche sur l'Arctique canadien

PARIS — Le Canada demeure, à Paris, à l'ordre du jour. L'écrivain et explorateur M. Roger Frison-Roche lui consacre à son tour, aux éditions Arthaud, un volume, "Peuple de chasseurs de l'Arctique" indique, par son titre, que l'ouvrage traite d'une région limitée de cet immense pays : le Grand Nord.

Roger Frison-Roche, accompagné du photographe-cinéma Pierre Tairraz, avait décidé naguère de venir partager la vie des "derniers peuples chasseurs : les Indiens et les Esquimaux". A cette fin, ils sont allés passer cette année trois mois sous l'Arctique : de mars à mi-avril avec les Indiens, et de mi-avril à fin mai chez les Esquimaux. De Yellowknife, capitale du Territoire du Nord-Ouest, à Eureka, exactement située sur le 80ème parallèle, ils ont parcouru 2,000 km en traineau à travers les terres glacées et glacées de l'Arctique canadien.

C'est le récit de cette expédition, truffée d'observations sur le mode de vie, le comportement et la psychologie des peuples indiens et esquimaux, que conte Robert Frison-Roche.

Ce véritable roman d'aventure est illustré par 47 excellentes photographies de Pierre Tairraz. Alors que ces deux hommes parcouraient d'immenses espaces à peu près inhabités du Canada, c'est au contraire à la population extrêmement dense d'une grande ville que M. Frison-Roche, ancien élève de l'Université McGill de Montréal, et actuellement professeur de littérature française à l'université de San Diego de Californie, consacre une étude intitulée "Les métamorphoses de la grande ville dans les Rouges-MacQuart". Au moment où la célèbre collection "La Pléiade" publie l'ouvrage complet d'Emile Zola, cet ouvrage ne manque pas d'actualité. L'auteur s'est attaché à démontrer comment Zola a créé dans son oeuvre "de nombreux Paris, tous très différents du Paris réel et qui finissent par constituer une ville imaginaire, fantastique, douée de sa vie propre".

Le directeur de la police fera la tournée des postes pour discuter "conduite"

Le président du Comité exécutif de Montréal a fait savoir que le directeur de la police, M. Jean-Paul Gilbert, se propose de visiter les divers postes de police de la ville afin de discuter de la conduite des policiers, question dont M. Gilbert s'est déjà entretenu avec plusieurs de ses officiers.

La tournée de M. Gilbert vise à la fois les bonnes moeurs de ses hommes et la conduite des policiers à l'égard du public en général, des prévenus en particulier.

Rappelons qu'un certain nombre de policiers avaient été impliqués à la mi-novembre dans une affaire de moeurs et que le comité de discipline de la police avait recommandé le congédiement de quatre policiers.

Plus récemment, un travailleur de Montréal, M. Paul Du-



L'historien Marcel Trudel reçoit le prix Duvernay

L'historien Marcel Trudel (à droite sur la photo), directeur du département d'histoire de l'université d'Ottawa, a reçu vendredi le prix Duvernay des mains de M. Yvon Groulx, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le Prix Duvernay de la SSJB de Montréal, fondé en 1944, et dont M. Marcel Trudel devient le vingt-deuxième lauréat, comporte la remise de la médaille BENE MERENTI DE PATRIA et d'une bourse de cinq cents dollars.

Le jury était composé, en plus de MM. François-Albert Angers, Roger Duhamel, Guy Sylvestre, Marcel Raymond, du Père Pierre Angers, S.J., et comme membre d'office, de M. Yvon Groulx, président général de la SSJB.

Président du Conseil des arts du Québec, directeur de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, membre correspondant de l'Académie du Berry, directeur de la collection Fleur de lys et de la collection Histoire de la Nouvelle-France, M. Marcel Trudel a également été directeur général adjoint du Dictionnaire biographique du Canada. Il a mérité le prix David (1945 et 1951), le prix Casgrain (1961), le prix du gouvernement du Québec (1961, 1963 et 1966), la médaille Léo-Pariseau (1960) et la médaille Tyrrell (1964).

L'oeuvre historique de M. Marcel Trudel comprend principalement : "L'influence de Voltaire au Canada" (2 vols, 1945); "Vézine" (1946); "Louis XVI, le Congrès américain et le Canada, 1774-1789" (1949); "Histoire du Canada par les textes" (en collaboration avec Michel Brunet et Guy Frégault) (1952); "Le régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières, 1760-64" (1952);

Chiniquy (1946); Le régime seigneurial (1956); Champlain (1956); L'esclavage au Canada

français (1960); Atlas historique du Canada français (1961); Histoire de la Nouvelle-France;

les vaines tentatives, 1524-1603 (1963) et le comptoir, 1604-1627 (1966).

Les étudiants du Québec à Paris veulent avoir leur propre maison

PARIS — L'Association générale des étudiants du Québec en France a tenu sa première assemblée générale vendredi soir, à la délégation générale du Québec.

On s'attendait à des débats houleux, rien de tel ne s'est produit, aucun contradictoire ne s'étant manifesté.

Le rapport général, présenté par le président sortant, M. Bernard Landry, a été adopté pratiquement sans opposition. Entre autres points, ce document s'élève contre l'octroi d'un crédit d'un demi-million de dollars consenti par le gouvernement d'Ottawa pour agrandir la maison des étu-

dants canadiens de Paris. L'A.G.E.Q.E.F. fait valoir que l'éducation n'est pas de la compétence des autorités fédérales, mais est du ressort strict des provinces et que, si le gouvernement d'Ottawa dispose de fonds, il aurait dû les remettre aux gouvernements provinciaux.

Le rapport évoque à ce sujet la visite, l'automne dernier, à Paris, de M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'éducation du Québec, qui, approché à l'époque par l'A.G.E.Q.E.F., a promis de prendre en considération l'idée de construire une maison des étudiants du Québec à la cité universitaire de Paris, et a

pris contact avec les autorités de la cité en vue de s'informer si un terrain serait disponible.

L'association a élu son nouveau bureau : un seul de ses membres se représentait, M. Richard Pouliot, qui y détenait le poste de vice-président, et qui a été élu président de l'association.

L'A.G.E.Q.E.F. est un mouvement récent puisqu'il a été fondé en mars dernier. Il compte avoir pignon sur rue à compter de la mi-janvier, avec une permanence et un service d'accueil et de voyages à l'intention des étudiants québécois se trouvant à Paris.

Augmentation des allocations d'étude pour les sans-travail

QUEBEC — Le gouvernement du Québec a signé l'entente complémentaire en vertu de laquelle des amendements ont été apportés à l'accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle.

Ces amendements ont pour effet d'augmenter les allocations aux sans-travail qui suivent des cours de formation scolaire et professionnelle à plein temps.

C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'un père de famille sans travail, avec trois dépendants ou plus, qui ne recevait auparavant que \$20 par semaine pour suivre des cours, recevra désormais une allocation de base de \$35 par semaine plus des allocations supplémentaires allant de \$24 à \$40 selon

la région qu'il habite. De plus, une allocation de \$15 sera ajoutée s'il doit prendre pension pour suivre des cours.

En fait, la nouvelle échelle entraînera un versement par le ministère de l'éducation d'allocations qui varieront de \$35 à \$90 par semaine selon les trois critères suivants :

● La situation de famille de la personne inscrite.

● Les frais supplémentaires occasionnés par son inscription aux cours.

● Les différences régionales dans le niveau des revenus et du coût de la vie.

Pendant la période de cours, les prestations normales d'assurance-chômage seront suspendues pour reprendre ensuite lorsque les cours seront terminés.

Début d'une campagne de masse contre l'invasion des manuels en langue anglaise à l'école

L'Association pour la culture québécoise vient de lancer "l'opération-nettoyage" qui vise à éliminer de l'enseignement les mauvais manuels scolaires et les manuels en langue étrangère. Cette campagne constitue la première activité de l'association. Celle-ci est "un organisme en voie de formation dont le but est l'essor d'une véritable culture française ainsi que la lutte contre l'anglomanie et le charabia".

Le président d'honneur est le R. P. Gustave Lamarque, c.s.v., et le bureau provisoire comprend MM. Jacques Poisson et Yvan Landry, ainsi que Mmes Marguerite Gagné et Monique Savard.

L'Association pour la culture québécoise annonce qu'elle a lancé "l'opération-nettoyage" au séminaire de Ste-Thérèse. Dans cette institution, précise-t-elle, "88 p.c. des professeurs consultés et 84.6 p.c. de l'ensemble formé par les professeurs et les élèves ont demandé l'élimination des manuels en langue étrangère ainsi que celle de leurs mauvaises traductions, afin de mettre un premier cran d'ar-

ret à l'invasion de l'enseignement par l'anglomanie et le charabia. Cette "opération - nettoyage" doit constituer une première étape vers la création de manuels scolaires québécois qu'il faut encourager au plus tôt et à tout prix."

303 professeurs et élèves du séminaire de Ste-Thérèse ont contresigné le texte suivant de l'Association pour la culture québécoise :

"La culture canadienne-française au Québec est en danger à cause des pressions énormes, surnuméraires, injustes, exercées par le colonialisme culturel. Dans l'enseignement, ce danger est plus grave encore qu'ailleurs.

"En effet, malgré les recommandations du rapport Parent, qui demande l'élimination de tous les mauvais manuels constituant un danger pour la langue française, on assiste à un emploi pernicieux de manuels scolaires en langue étrangère; l'usage de ces manuels ou de leurs mauvaises traductions représente : 1) un grave danger pour la langue française; 2) une erreur pédagogique inexcusable; 3) un af-



10 bureaux d'ass.-chômage, c'est trop peu

ARVIDA — Le bureau confédéral de la Confédération des syndicats nationaux a protesté hier contre la fermeture d'un grand nombre de bureaux d'assurance-chômage par le gouvernement qui a décidé d'en réduire le nombre de 70 à 10 pour tout le territoire québécois.

Les délégués au bureau ont souligné que dix bureaux seulement étaient un nombre insuffisant qui ne pouvait que créer de graves problèmes aux travailleurs. En effet, les distances à parcourir pour aller faire des réclamations auprès d'un bureau d'assurance-chômage seront trop grandes à parcourir et occasionneront de trop grandes dépenses pour des travailleurs qui justament, lorsqu'ils doivent le faire, n'ont pas de revenus.

De plus, les réclamations d'assurance-chômage qui pouvaient jusqu'à présent être faites de vive voix dans ces bureaux auprès de fonctionnaires qui se chargeaient de remplir les formulaires nécessaires, devraient, "si cette décision du gouvernement s'applique", être faites par écrit selon des formules qui sont très difficiles à remplir pour quelqu'un qui n'y est pas préparé. D'ailleurs, 80 pour cent de ceux qui font des réclamations d'assurance-chômage n'ont qu'une sixième année d'instruction scolaire.

En réduisant le nombre de bureaux d'assurance-chômage, le gouvernement ne fait que se départir de ses responsabilités envers ces travailleurs qui souffrent d'une période plus ou moins longue de chômage.

CSN : mise en tutelle de l'hôpital Q.-E.

ARVIDA — Le Bureau confédéral de la Confédération des syndicats nationaux a réclamé hier du gouvernement provincial qu'il applique le pouvoir que lui accordent les articles 16 et 17 de la loi des hôpitaux, en nommant à l'hôpital Queen Elisabeth de Montréal, un administrateur délégué et un commissaire-enquêteur pour enquêter sur la question des sous-traités qui sont octroyés par cet hôpital.

Cette réclamation fait suite à la mise à pied de 49 préposés à l'entretien ménager, employés de la compagnie Brooklin's qui a perdu son contrat à l'hôpital Queen Elisabeth au profit de la compagnie Nimco. L'administration de l'hôpital Queen Elisabeth est la seule à ne pas avoir signé de convention collective.

avec ses employés généraux, convention qui a été négociée l'été dernier au nom de tous les hôpitaux du Québec, a-t-on souligné.

Le Bureau confédéral a en outre accordé son entier appui aux membres de la CSN actuellement en grève, soit les employés de Canadian Gypsum Company, de Rockwell Limited, d'Armstrong-Cork Company of Canada et de la Corporation de gaz naturel du Québec, toutes des compagnies de Montréal.

De plus, il a demandé aux syndicats membres de la CSN de faire parvenir des dons en argent au trésorier général : ces dons seront distribués aux grévistes à l'occasion des fêtes de Noël et du Premier de l'an.

Aux chutes Churchill, on parlera anglais

ST-JEAN, T.N. — M. Ed Roberts, adjoint parlementaire du premier ministre de Terre-Neuve, a déclaré hier que la langue de travail officielle sur les chantiers hydroélectriques des chutes Churchill, au Labrador, sera l'anglais. Interrogé par des étudiants au cours

d'une émission télévisée, M. Roberts a dit que si un Terre-Neuvien a les qualifications académiques requises il pourra avoir un emploi dans ces chantiers, tandis qu'un Québécois devra en outre être bilingue. "La langue de travail sera l'anglais. C'est notre langue à Terre-Neuve," a-t-il ajouté.



Aussi appréciée que Célestins

VICHY CÉLESTINS remet en appétit les estomacs paresseux et est une eau de régime absolument naturelle... Aidez votre digestion en buvant quotidiennement VICHY CÉLESTINS une eau diététique appréciée des enfants autant que des adultes. IMPORTÉE DE FRANCE, CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.

Méfiez-vous des imitations, exigez toujours

VICHY CÉLESTINS

l'eau qui fait... du bien!

32 OZ. 59¢ — 16 OZ. 39¢ — 8 OZ. 2 pour 49¢



Et vous Père Noël...

Moi aussi je fais nettoyer mon costume chez JOLICOEUR. Regardez... aucune tache de cheminées de l'an dernier n'apparaît.

Jolicoeur

Depuis 1907
LA. 1-2161

100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

Succursale
au centre
d'achats
Rockland

VIENT DE PARAÎTRE...

HUMOUR

UN ALBUM DE DESSINS HUMORISTIQUES DE ROGER PARÉ
MAGNIFIQUE PRÉSENTATION SEMI-LUXE (7" x 8")

EN VENTE PARTOUT A \$3.95

Distributeur : La Cie de Publication de La Patrie, 180 est, Ste-Catherine, Montréal — Tél. : 861-8571

UN CADEAU EN OR POUR VOS AMIS
QUI ONT LE SENS DE L'HUMOUR

... Qu'ils soient de Tokyo, Londres ou de St-Pie
(IL S'AGIT DE DESSINS SANS PAROLE)



VIENT DE PARAÎTRE AUX
ÉDITIONS DU
JOUR...
Dirigées par Jacques Hébert
3411 ST-DENIS, MONTRÉAL
V.L. 9-226

Une gestion rigoureuse s'impose à l'État moderne

L'ampleur et la diversité des tâches qu'assume l'État dans une société moderne, la masse des ressources qu'il administre sont telles qu'à moins d'une gestion rigoureuse, c'est le risque de l'anarchie, c'est la tentation permanente du favoritisme, voire de la concussion. Pour assurer cette gestion, la défense contre les pressions de l'extérieur et même de l'intérieur, le gouvernement doit pouvoir s'appuyer sur quelques institutions permanentes, indépendantes, imperméables aux sollicitations comme au chantage, dont la qualité et l'intégrité soient incontestables.

L'administration d'un État moderne doit être caractérisée par l'efficacité (ce qui veut dire, compétence et diligence), par l'intégrité et par une conscience aiguë des conséquences économiques et sociales des décisions étatiques en matière de gestion du personnel et de passation des marchés. Il ne s'agit pas seulement de la "valeur d'exemple" mais aussi de l'effet d'entraînement des choix des critères et des méthodes de l'État, de son influence sur l'évolution économique et technique du pays.

L'État est déjà le principal employeur, au Québec, comme dans un nombre grandissant de pays; il l'est directement pour ses propres agents, indirectement pour le personnel des sociétés publiques, des régies et des multiples secteurs où s'étendent son intervention et son droit de regard: enseignement, hôpitaux, même, à certains égards, collectivités territoriales. L'État est aussi un des principaux agents de l'activité économique, par la masse des traitements et salaires qu'il distribue, par les investissements qu'il engage et les emprunts qu'il garantit, par l'ensemble des subventions qu'il accorde et des contrats qu'il octroie. Il ne s'agit pas en effet de son seul budget, considérable (près de \$2 milliards), mais des dépenses engagées par toutes les institutions qu'il subventionne, en tout ou en partie.

Dès lors, l'État a d'énormes responsabilités morales, sociales et économiques: il ne les peut assumer avec bonheur qu'en se donnant les instruments indispensables pour garantir l'efficacité et l'intégrité de la gestion. Ces instruments sont de trois sortes principalement: une fonction publique de premier ordre, un organisme de passation des contrats dans tous les marchés mettant en cause le trésor public, un organe permanent de contrôle et de vérification. La fonction publique variable: le Québec en possède l'amorce depuis peu mais il est essentiel de consolider cet acquis et de compléter la tâche entreprise, notamment par la promulgation d'un statut de la fonction publique, la création d'une Ecole d'administration et la détermination des règles de recrutement et d'avancement. En revanche, les deux autres organismes sont encore à créer: ni le "Conseil du trésor", ni le comité des comptes publics de l'Assemblée ne sauraient en tenir lieu.

Qu'il s'agisse de travaux directement exécutés par l'État au titre de l'un quelconque de ses ministères ou de travaux entrepris par une institution bénéficiant d'un concours financier de l'État, qu'il s'agisse encore de l'achat des fournitures et des services les plus divers nécessaires à la marche normale des administrations, le système actuel engendre des retards, de la confusion, des conflits de juridiction et laisse la porte ouverte au chantage plus ou moins discret, aux pressions d'amis du parti au pouvoir, bref "au patronage". La désignation des entrepreneurs, des architectes et ingénieurs, le choix des fournisseurs des matériaux, de l'équipe-

ment, du mobilier, sont trop souvent l'occasion de marchandages et de tripotages, où l'État est desservi mais où les amis du parti sont bien servis. Qui n'a entendu parler, d'autre part, de ces fameuses listes d'architectes et d'ingénieurs, parmi lesquels les directions d'hôpitaux et de commissions scolaires sont "instantamment invitées" à faire leur choix.

Le moment paraît venu de songer sérieusement à la création d'une sorte d'Office des marchés de l'État, organisme autonome, dont les membres, nommés sur titres ou par voie de concours, jouiraient d'une stabilité et d'une sécurité les rendant insensibles aux pressions partiales, y compris les interventions de députés et de ministres. Cet Office, et lui seul, lancerait les appels d'offres, désignerait les entreprises adjudicatrices, choisirait les sous-traitants et les collaborateurs nécessaires, veillerait à l'exécution stricte du travail ou à la fourniture des biens ou services selon les termes du contrat, autoriserait le règlement des factures ou des honoraires par le trésor public. Aucun contrat ne serait adjugé pour quelque fin que ce soit (travaux, services et fournitures) par d'autre que lui. Son autorité s'étendrait à toutes les institutions qui reçoivent de l'État des subventions importantes d'équipement ou de fonctionnement. Par son impartialité, sa rigueur et l'ampleur de ses moyens, l'Office serait en mesure d'assurer à l'État des économies appréciables, de supprimer l'hydre du favoritisme et de la concussion, de restaurer la confiance de l'opinion dans la gestion des pouvoirs publics.

A cet Office, devrait s'ajouter — c'est le troisième rouage nécessaire — une sorte de Cour des comptes, véritable tribunal administratif permanent, qui procéderait chaque année à l'analyse minutieuse des comptes des ministères, des régies et sociétés d'État, à celle aussi des comptes de toute institution dont le budget provient pour moitié ou plus de l'État, de même qu'au contrôle de la gestion de l'Office des marchés. Cette formule présenterait aussi l'avantage d'un contrôle a posteriori nettement supérieur au contrôle a priori et moins paralysant que celui-ci. Avant l'acte, le ministère des finances a simplement à vérifier si les crédits ont été autorisés et existent effectivement pour telle opération. La Cour des comptes est en mesure de faire un fructueux contrôle a posteriori et de présenter au parlement un rapport détaillé en l'assortissant de recommandations. Davantage, elle est amenée à faire en permanence une étude des coûts et rendements de tout l'appareil administratif, de manière à en améliorer constamment la productivité.

La consolidation de la fonction publique, la création d'un Office des marchés de l'État, celle d'une Cour des comptes: dotés de ces trois instruments, le Québec serait assuré d'une gestion rigoureuse, sans laquelle les politiques les plus généreuses achoppent à la gabegie et à l'inefficacité, sans laquelle nous resterions un "royaume du backhitch", où le favoritisme et la concussion entraveraient périodiquement.

Ce n'est pas une enquête à chaque changement de gouvernement, ni la réactivation du comité des comptes publics, ni le recours plus systématique à l'appel public d'offres qui peuvent résoudre le problème capital de la gestion du personnel et de l'utilisation des ressources d'un État moderne: il y faut des institutions permanentes, dont l'indépendance, l'efficacité et l'intégrité soient la règle d'or.

Jean-Marc LEGER

Le Manitoba indemniser les victimes des bandits

Le gouvernement du Manitoba vient de faire connaître son intention d'indemniser les personnes victimes des actes de violence des criminels. Il s'agit de la première province canadienne à prendre une initiative de ce genre.

En vertu de la législation projetée, l'État provincial créera un fonds d'indemnisation dont l'administration sera confiée à une commission indépendante. Les décisions de cette dernière seront sans appel. C'est cette commission, après enquête, qui fixera la nature et le montant de la compensation.

Les personnes qui pourront se prévaloir de la loi sont celles qui auront subi des blessures directement attribuables à un acte criminel. Seront notamment indemnisés les citoyens qui auront coopéré avec la police à l'arrestation d'un bandit ou à la prévention d'un crime.

La compensation tiendra compte de l'incapacité totale ou partielle résultant des blessures, des frais médicaux subis et de la perte de salaires. Pour le moment, il n'est pas question, semble-t-il, d'accorder une indemnisation pour le vol lui-même qui pourrait être à l'origine de ces actes de violence. C'est que les citoyens sont généralement assurés contre le vol et que, de plus, le montant en est souvent difficile à établir. Ce sera sans doute une seconde

Le bandit condamné, on oublie les victimes

Quand les journaux nous font le récit d'actes de violence, nous décrivons l'état pitoyable dans lequel a été laissée la victime, on se sent révolté du sort qu'un de ses semblables a eu à endurer.

BLOCS NOTES

Mais ce moment de compassion passé, on ne pense souvent plus qu'au criminel et à la sanction qu'il devrait recevoir pour son acte répugnant. Le nom de la victime, les souffrances qu'elle a subies tombent dans l'oubli.

Et, pourtant, il y a de ces victimes qui ne pourront peut-être plus jamais marcher, vaquer à leurs occupations ou qui ne pourront le faire que dans une proportion très réduite. Elles auront de plus, de forts honoraires de médecins à déboursés alors qu'elles auront peut-être été des seules à ne pas être touchées par un acte criminel. S'il s'agit d'un père de famille, seul soutien des siens, on s'imaginerait assez facilement la catastrophe que cela représente.

La personne qui est blessée gravement au cours d'un hold-up n'a rien fait pour mériter le châtiment qui lui échoit. C'est une victime innocente de la société. Il en va de même de la personne qui tente d'empêcher un acte criminel ou de coopérer à l'arrestation d'un bandit. Il est inconcevable qu'on la laisse seule payer les pots cassés alors qu'elle s'est mise au blanc



Si, si, si ce n'est qu'une sérénade...

À LA RECHERCHE DE L'ÉCOLE NOUVELLE

1 — Libérer l'homme de l'ignorance est notre première obligation

par Pierre RICOIR, professeur

Quand l'Unesco célèbre récemment le vingtième anniversaire de sa fondation, son directeur général, évoquant les perspectives mondiales de l'enseignement, déclarait dans une interview: "L'éducation demeure un problème insoluble tant que les nantis intellectuels ne se sentent pas engagés dans la lutte qu'elle exige, tant qu'ils ne voudront pas comprendre que l'humanité, dans son universalité, joue son destin". Cet horizon s'impose aujourd'hui à tous les pédagogues, car l'heure n'est plus aux chicanes de clocher, ni au repliement anuel d'institutions scolaires périmées, dans un système vestu, à ocellures. Plus on s'enfonce à bricoler, plus on s'enfonce à bricoler, plus on s'enfonce à bricoler. C'est que la révolution à l'échelle du globe jugulera le fleau d'aujourd'hui les calamités sociales: l'ignorance.

Car l'ignorance, c'est la faim.

On connaît le drame des familles à grand spectacle, famillier à la Chine d'hier et à l'Inde de toujours, et celui, existant des races de seigneurs dont le despotisme s'édifie sur la stupidité de leurs sujets.

Le seul remède à cette éternelle servitude réside en la foi en l'homme, maître de la nature et de la société. Cette nature, il se l'asservit par la science positive, qui le met à même de dompter ses phénomènes, "Savoir pour pouvoir", prescrivait Bacon; et notre siècle prouve avec éclat l'empire du moderne Prométhée. Quant à la société, l'homme s'en fait l'arbitre dans l'État démocratique, où tous les citoyens sont conviés à participer à la chose publique selon leurs moyens, c'est-à-dire, au premier chef, selon leur savoir, dans la mesure où, comprenant leur milieu, ils en inventeront les

ressources pour en dominer les ressorts: tel est le prix initial de la liberté. Une démocratie ne survit que là où des citoyens éclairés assument leur destin, et elle ne s'étend dans l'ordre politique, économique et social, qu'en proportion des "lumières" du peuple. Admettez une nation, elle se crée un tyran.

Exaspérée par la faim et la peur qu'elle engendre, l'ignorance, au faite de la démence, déclenche la guerre.

Dès qu'une nation s'estime dépourvue et lésée, la tentation la guette de faire main basse sur le bien d'autrui, mais sa convoitise ne tourne au tragique qu'en devenant une sorte de panique, d'aliénation collective savamment entretenue en haut lieu, car il n'est pas coutume que des peuples s'entre-déchirent d'un élan spontané.

La guerre ruine les mœurs, parce que, règne d'impureté et de fanatisme, elle corrompt d'abord les intelligences. Il y a dans le troupeau qu'on pousse au combat une abdication du sens critique, une soumission grégaire à certains mythes, une démission du libre arbitre, qui proclament bien haut la faillite de l'entreprise. Toute guerre se payant d'une capitulation préalable de l'esprit, comment espérer y remporter jamais une victoire digne de l'homme?

L'ère de la paix succédera à l'âge de la guerre le jour où, au-delà des partis qui embrigadent l'humanité, s'établira, dans un monde en quête d'unité, un équilibre économique politique, spirituel. Ainsi que je crois l'avoir jadis établi dans *La conquête de la paix*, c'est de l'intensité de la vie internationale que surgira la paix internationale. Mais, tant que des parias seront voués à l'ignorance

amené un changement marqué dans l'attitude du public, particulièrement au chapitre des vols de banque ou les employés s'efforcent maintenant de résister plus vaillamment aux bandits.

Il est certain qu'avec une telle mesure, la police pourrait compter davantage sur la coopération du simple citoyen. L'héroïsme, que rien ne vient compenser, peut n'en être que plus louable; il est nécessairement plus rare aussi.

De toute façon, faut-il le répéter, le gouvernement du Québec devrait étudier au plus tôt l'exemple que vient de donner celui de M. Roblin. C'est un exemple à suivre et sans tarder. Il y a d'ailleurs déjà des voix qui ont réclamé chez nous une telle innovation. Elles se feront sûrement plus nombreuses et plus pressantes dans les semaines et les mois qui vont suivre.

V. P.

(Suite à la page 5)

À la recherche du français

par Jacques POISSON

Exceptionnel

Penchée sur un berceau, la jeune maman de naguère rêvait d'un être extraordinaire hors ligne... exceptionnel! qu'il soit! Peut-être serait-il un nouveau Mozart et commencerait-il à composer, lui aussi, dès l'âge de six ans.

En 1906 nos "pédagogues", tout différents, demandent à l'État d'assumer le fardeau financier du dépistage, de l'éducation et de la réhabilitation des enfants exceptionnels. (1)

Que s'est-il donc passé pour qu'on change ainsi de langage en moins d'une génération? Peu de chose, à vrai dire, hier on parlait "petit Larousse"; aujourd'hui on parle "gros Webster".

Réhabiliter

Et les pauvres enfants qui n'ont pas l'heur d'être ordinaires, on veut à tout prix les "réhabiliter" (2), comme autrefois les faillis, les victimes d'une erreur judiciaire, les condamnés et les filles repenties.

Coordonnateur de français

Entre-temps une commission scolaire régionale crée le poste de "coordonnateur de français". Depuis qu'on "réhabilite" les enfants "exceptionnels" on éprouve le besoin de "coordonner" le français.

Ceux qui voudront des clartés sur cette nouvelle carrière n'auront qu'à consulter le grand Webster au mot "coordonner", deuxième définition. Et surtout ils devront savoir que ce terme, véritable tourment pour le traducteur, est une des dernières coquilles de l'Amérique anglo-saxonne. Tout le monde, jusqu'au plus modeste citoyen, "coordonne" quelqu'un ou quelque chose. Quand votre femme vous fait une omelette, cher lecteur, elle "coordonne" les oeufs, les autres ingrédients et la poêle. Le routier, lui, "coordonne" dames de sainte Anne, enfants de choeur, vicaires, sacristains, denier de saint Pierre et confessions. Et, phénomène remarquable, bien que ce ne soit là que du "basic American" avant la lettre, ça fait chaud au coeur: personne ne refuse le titre de "coordonnateur".

Est-ce que "coordonner" serait plus noble et "excitant" que travailler? Il faut le croire.

Excitant

Recherchez-vous les émotions fortes, les stimulants? Méfiez-vous en 1967, année de l'Expo, des pavillons "excitants". Du moins, sachez que ce qualificatif est aussi vide de signification que formidable, épatant, sensationnel et "excitant". Au fait, c'est une mauvaise traduction de "exciting" qui commence à se propager.

Expo ou l'Expo

Une lectrice (J. L.) se demande s'il faut mettre l'article devant la forme abrégée d'exposition.

C'est l'influence de l'anglais, sans doute, qui nous amène tous à nous poser de telles questions. Comme on dit le *metro*, disons donc l'*Expo*, sans hésiter. La même règle s'appliquerait à *Habitat 67*. En France on n'omet pas l'article devant H.L.M. (habitations à loyer modique): "Des conditions de revenu et de situation de famille sont exigées pour l'entrée dans les H.L.M."

Un "basic course" de latin pour Québécois

À l'université de Montréal, quelques professeurs de la Faculté des Arts entreprennent la traduction d'un "basic course" de latin pour nos collègues. Ils ne croient plus à la possibilité d'enseigner chez nous la langue mère du français sans passer par l'américain. Les auteurs sur lesquels ils ont jeté l'oeil, c'est d'abord *Le Brien & Tumbly*, évinceraient donc Gai et quelques autres latinistes français.

Au siècle dernier, Durham et Buller ont bien compris qu'il suffirait d'instaurer l'école anglaise pour réaliser l'assimilation de notre peuple. Ils entendaient faire participer celui-ci à leur culture nationale, mais ils ne nourrissaient pas contre nos ancêtres le noir dessein de les réduire à parler un charabia débilisant et sans avenir. Ce traitement, nous nous l'ingérons à nous-mêmes, et de plus en plus malgré les recommandations du rapport Parent. Chaque recrudescence de nos écoles crée un vide que viennent aussitôt remplir le charabia et l'américain.

Est-il encore temps d'inviter la Faculté des Arts à reconsidérer sa décision, à ne pas sacrifier le français à une simple conception "structurelle" de l'enseignement du latin? Je le crois, car la mise en oeuvre du projet est à peine commencée.

Que M. Gilles Bibeau, à l'origine de l'entreprise, auteur d'un ouvrage sur l'avenir du français au Québec, pese bien toutes les conséquences psychologiques chez les élèves d'une nouvelle défection, et celle-ci en un domaine où la raison et l'exercice du milieu économique ne peuvent aucunement se séparer. Si l'on pousse toute la jeunesse à désespérer de la culture française, qu'est-ce qui la retiendra d'opter tout simplement pour McGill, de se rapprocher davantage des sources?

Montréal à la veille de l'Expo

Plus j'essaie de poser sur Montréal un oeil neuf, de la regarder comme la verront les visiteurs de 1967, plus notre ville m'apparaît comme un barbare immense et diffus, comme bizarrement "ouverte pour affaires" (3), comme parsemée de "dépenses stationner" en tout temps, comme un royaume de "chiens chauds" et de "patates frites".

Ne conviendrait-il pas d'envisager une petite toilette avant l'heure du rendez-vous international?

Est-ce que M. Jean Drapeau ne pourrait pas prier la Faculté des Arts d'aider Montréal à "restructurer" le français de ses rues, de ses murs, de ses façades, de ses enseignes de ses affiches? Quant au français parlé, il est un peu tard pour y penser. Les "j'peut vous aider" semblent inévitables. À moins que l'Office de la langue française conçoive un cours "maquillage" pour le personnel des hôtels, des restaurants, des magasins et des services publics, qui sera en contact avec les visiteurs.

Enfin, pour enchaîner sur une note plus légère, est-ce que le "tigre" de l'Esso-Imperial ne pourrait pas tirer nos pompiers de leur torpeur et leur faire comprendre que ce n'est pas du "gaz" (ni du "gas") qu'ils débitent à longueur de journée, mais bien de l'essence? La grande entreprise anglo-saxonne ne doit-elle pas des réparations à la langue française?

Mais tout cela n'est que rêves pour le moment! Il faudra d'abord nous "restructurer" l'esprit, le caractère et le sens esthétique.

Le français, langue harmonieuse

Dans les milieux de l'enseignement en voie d'assimilation, il est une nouvelle mode: ne plus reconnaître au français la moindre qualité. Psychologiquement, le phénomène est trop facile à analyser pour que nous insistions. Mais il convient de réagir et de reprendre l'éloge du français, point par point.

Comme contrepoint je proposerai aujourd'hui une citation de grammairien Georges Galichet, auteur éminent à l'abri de tout soupçon de chauvinisme:

"Ce qui frappe, lorsqu'on compare ce système phonique (du français) à celui d'autres langues (l'allemand, l'espagnol, l'anglais, par exemple), c'est la netteté d'émission de nos voyelles et consonnes. Nous n'avons pas de sons raucques et durs comme l'allemand; pas de sons "mouillés" (mis à part du *gn*) comme l'espagnol; pas de combinaisons complexes de voyelles comme en anglais. Les sons intermédiaires sont peu nombreux (nos trois semi-consonnes), et nous n'avons pas, comme en anglais ou en allemand, de semi-occlusives du genre *sch*, ou *ts*. Donc, netteté, précision, mesure, telles sont les caractéristiques du système phonique de notre langue" (Physiologie de la langue française, p. 18).

D'acc-a-ord

Cette netteté ne me frappe pas toujours quand l'entendu d'accord de nos jeunes, en voie, fort heureusement, de remplacer le maladroite "est correct" de leurs parents. Il est vrai que bon nombre diphthongues plus ou moins le "o", et en font un "a-o", d'où: d'acc-a-ord, ou presque, son qui ne serait sûrement pas agréable à l'oreille de M. Galichet. Quant à nous, nous en avons entendu bien d'autres, habitudes que nous sommes à toutes sortes de hennissements.

Le "joual"

Un lecteur du *Devoir* me reproche de bouder le mot "joual", qui lui semble une trouvaille.

Peut-être a-t-il raison, mais selon moi "joual" évoque surtout un parler campagnard, l'empreinte dialectale et une naïveté paysanne. Il colle mal à la situation linguistique actuelle: décomposition du français au Québec par une urbanisation et une prolétarianisation à l'américaine d'une part, par la carence pédagogique, par l'inadaptation de l'école aux besoins culturels du Québec, de l'autre.

Les catégories "amis de fille" (girl friend) chez l'homme, le peuple, et "période" (period) pour cours chez la jeune fille, jaloux de sa liberté "académique" (academic freedom), montrent bien que le nouveau sabir du Québec tend plutôt à s'éloigner du langage "habitant" traditionnel, qu'il évolue au contraire vers le genre hybride "prolétaire-postgraduate", où barbarismes populaires et calques prétentieux font bon ménage, engendrant même avec allégresse une infinité de petits mots.

L'étape "jouale", en ce sens, est bel et bien dépassée, quel que soit le rôle éminent que le Frère. Un Tel ait joué dans la prise de conscience du "premier lustré de la période postduplessiste", pour parler neo-québécois.

- 1) Enfants inadaptés
- 2) Rééduquer
- 3) Calque ingénu de "open for business"

MONTREAL, LUNDI, 19 DECEMBRE 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur
André LAURENDEAU Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIO
Directeur de l'information: Mario CARDINAL
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Selon la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: Édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$12.00, 3 mois \$7.00. Autres villes: 12 mois \$20.00, 6 mois \$10.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi: 12 mois \$8.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en nomme et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3261

Expérience anglaise

La Nouvelle-Zélande a accepté ce principe de l'indemn-

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

OPINION DU LECTEUR

Il incombe au président général des élections d'assurer le respect de la loi électorale du Québec

par Gérard TREMBLAY

de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Les journaux ont fait écho, tout dernièrement, à des poursuites éventuelles contre des candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences de la Loi électorale du Québec, plus précisément de la section XXI intitulée "Des dépenses électorales".

Les infractions commises sont liées au rapport que doit produire les agents des chefs de partis, et des candidats.

On peut diviser en deux les infractions possibles : les manœuvres frauduleuses au sens de l'article 389 et les autres. L'article 389 définit les manœuvres frauduleuses :

"Est coupable d'une manœuvre frauduleuse, tout agent officiel qui fait des dépenses électorales dépassant le maximum fixé à l'article 379 ou remet un rapport faux ou une déclaration fautive ou produit une facture, un reçu ou autre pièce justificative fautive ou, après la production de son rapport, acquitte une réclamation autrement que ne le permet l'article 386".

Le deuxième paragraphe du même article étend le domaine d'application de cette définition au candidat ou au chef de parti de l'agent en défaut.

Il faut évidemment interpréter restrictivement cet article, et faire entrer dans la catégorie des "autres infractions" celles qui ne sont pas des manœuvres frauduleuses. C'est dans cette catégorie que l'on retrouve le défaut de produire le rapport des dépenses prévues aux articles 382 et 383.

L'étude des sanctions aux obligations prévues, par cette loi nous oblige à distinguer, entre les partis et les candidats,

et entre les chefs de partis élus, et ceux qui sont défaites, de même qu'entre les candidats élus et ceux qui sont défaites.

I — Sanctions à l'égard des partis défaits

A. — Le chef de parti est élu

Si le chef de parti, ou son agent à son su et à son gré, commet une manœuvre frauduleuse telle que définie plus haut, il est soumis à l'application de l'article 389 et de l'article 409, qui déclarent nulle son élection, le rendent passible d'une amende de \$100 à \$1000 et d'un emprisonnement d'un à douze mois. De plus, il devient incapable d'être élu à l'Assemblée législative et ne peut ni voter pour l'élection d'un député, "ni remplir aucune charge ou aucun emploi à la nomination du lieutenant-gouverneur en conseil", et ce pour une période de six années à compter de la date à laquelle il a été déclaré coupable.

Si l'agent a simplement omis de produire le rapport des dépenses du parti, ce sont les articles 384 et 383 qui s'appliquent, et le chef de parti ne peut ni siéger ni voter à l'Assemblée législative tant que le rapport n'est pas soumis. Il faudra pour reprendre le droit de siéger et de voter qu'un juge ait excusé le retard par voie d'ordonnance. Le chef de parti qui passera outre à cette interdiction légale de siéger et de voter sera passible d'une amende de cinq cents dollars et des frais pour chaque jour qu'il siégera ou vote ainsi".

B. — Le chef de parti est défait

S'il y a eu manœuvre frauduleuse, la solution est identique à celle différenciée par

que les dispositions, prévoyant la nullité de l'élection du chef de parti ne peuvent évidemment pas s'appliquer. Le chef de parti peut donc se voir infliger l'amende et l'emprisonnement, et il est pour six ans incapable de siéger à l'Assemblée législative et de voter à l'élection d'un député. L'accès aux charges mentionnées plus haut lui est également prohibé.

Jusqu'ici, la solution est à peu près la même que le chef de parti soit élu ou défait.

La où la solution est différente et, en un sens, injuste, c'est au niveau de la non production du rapport.

En effet, la loi ne prévoit pas expressément de sanction à cette obligation dans le cas où le chef de parti est défait. Il faut donc appliquer la sanction générale de l'article 390, i.e. l'amende de cent à cinq cents dollars et l'emprisonnement pour une période n'excédant pas six mois.

Il semble que cette sanction ne soit pas assez sévère parce qu'elle peut permettre à un candidat fantaisiste qui a mené une sale campagne de s'en tirer à fort bon compte. Je m'explique. Le chef de parti défait qui "serait" coupable de manœuvres frauduleuses pourrait priver la poursuite de moyens de preuve en omettant tout simplement de remettre son rapport. En effet, on pourrait contester son rapport, prouver que les pièces sont tronquées, etc., et débarrasser ainsi la scène politique pour une période de six années.

Si on ne peut faire la preuve de manœuvres frauduleuses, on ne peut qu'obtenir une condamnation mineure qui n'entraîne aucune incapacité "électorale" pour l'avenir.

II — Sanctions à l'égard des candidats

Ce que nous avons dit précédemment des chefs de parti est vrai quand il s'agit des candidats. S'ils sont coupables de manœuvres frauduleuses, ils sont passibles des mêmes amendes et emprisonnements. Ils sont également frappés de l'incapacité de siéger à l'Assemblée législative et de voter à l'élection d'un député pour une période de six années. De plus, s'ils sont élus, leur élection est nulle.

Quant aux autres infractions, en particulier celles de ne pas faire de rapport, les candidats élus sont traités comme les chefs de partis élus : ils ne peuvent siéger à l'Assemblée législative ni voter tant que le rapport n'est pas produit et excusé quant à son retard par l'ordonnance d'un juge. Ceux qui passent outre à cette interdiction sont passibles

bles d'une amende de \$500.00 par jour qu'ils siègent ou votent.

Les candidats défaits s'en tirent pour leur part avec une amende maximum de \$500.00 et un emprisonnement maximum de six mois. Aucune incapacité ne les frappe et la récidive n'est pas frappée plus durement.

Pour assurer l'efficacité de cette loi et, par le fait même, pour essayer d'assainir le climat électoral québécois, il y aurait lieu d'assurer le respect de l'obligation de faire un rapport en l'assortissant de la même incapacité qui résulte de la manœuvre frauduleuse, et de sanctions pénales beaucoup plus fortes surtout à l'égard des candidats.

En conclusion nous traiterons des poursuites à l'égard de ces infractions. La loi précise que les poursuites doivent se faire en conformité de la loi des convictions sommaires. Toute personne peut donc dénoncer les infractions à cette loi d'autant plus que le paragraphe 2 de l'article 415 de la Loi électorale oblige le juge qui reconnaît une personne ou une société coupable d'une infraction à cette loi à la condamner à payer les frais de la poursuite. Donc tous les citoyens peuvent entamer des procédures en vertu de cette loi.

Il en est un cependant à l'égard duquel c'est plus qu'un droit : c'est un devoir. Il s'agit du président général des élections. On ne lui demande évidemment pas d'aller vérifier si toutes les pièces justificatives sont fondées. Les intéressés s'en chargeront bien. On lui demande cependant de poursuivre ceux qui commettent les infractions dont il a connaissance d'office. C'est à lui que sont adressés les rapports, en dernière analyse, et c'est à lui de poursuivre ceux qui n'ont pas produit les pièces justificatives, c'est à lui de déposer les déclarations au greffe compétent, et ce en vertu de l'article 13 de la Loi électorale du Québec qui prévoit que : "Le président général des élections est chargé de surveiller l'exécution de la présente loi".

Par la fondation d'une institution nouvelle on entend généralement la construction de grands bâtiments au prix de dizaines de millions de dollars. C'est bien nécessaire dans certains cas et un Conseil provincial des recherches devra certainement créer tôt ou tard ses propres laboratoires. Dans les circonstances, cela pourrait constituer une deuxième étape.

A présent il serait plus important d'étudier la vie des

OPINION DU LECTEUR

Des crédits modestes, bien utilisés, permettraient au Québec d'engager sans délai une politique de recherche

par C. SANDORFY,

professeur de chimie à l'Université de Montréal

On ne parle pas assez du Conseil provincial des recherches. Comme si les difficultés quotidiennes nous empêchaient de penser au lendemain et aux surlendemain. "Le Devoir" en a parlé à quelques occasions mais il n'y avait que peu de discussion à ce sujet depuis le Colloque organisé par l'ACFAS l'an dernier. Il s'agit pourtant d'une initiative dont peut dépendre dans une large mesure l'avenir du Québec.

On doit se réjouir du fait que le nouveau gouvernement ait pris à son compte le projet de son prédécesseur concernant la fondation d'un Conseil des recherches mais on n'en a pas entendu beaucoup plus.

Selon ce qu'on peut savoir, le gouvernement a certaines difficultés financières. Cependant et c'est cela que nous allons nous efforcer de démontrer, on pourrait faire un immense bien avec relativement peu d'argent, un million de dollars, ou même moins.

Le fait qu'on doit souligner est que contrairement à ce qu'on entend dire quelquefois il ne s'agit pas de partir à zéro. J'aimerais parler surtout de la recherche pure mais je crois qu'un raisonnement semblable s'appliquerait à la recherche industrielle.

Il existe dans les universités du Québec des noyaux, des laboratoires où il se fait des travaux dont on ne doit pas avoir honte. Le plus souvent, ils manquent de personnel ou d'équipement ou des deux. J'aurais envie d'en énumérer quelques-uns mais on comprendra que c'est délicat.

Par la fondation d'une institution nouvelle on entend généralement la construction de grands bâtiments au prix de dizaines de millions de dollars. C'est bien nécessaire dans certains cas et un Conseil provincial des recherches devra certainement créer tôt ou tard ses propres laboratoires. Dans les circonstances, cela pourrait constituer une deuxième étape.

A présent il serait plus important d'étudier la vie des

laboratoires qui existent déjà. De quoi ont-ils besoin?

D'abord de chercheurs qualifiés. Actuellement, dans la plupart des laboratoires universitaires, le professeur est le seul à assurer la continuité des travaux de recherches. Les boursiers postdoctoraux et les étudiants de recherches partent après un petit nombre d'années. Or, l'effort du professeur qui doit faire son enseignement, assurer l'administration de son laboratoire et accomplir d'autres tâches universitaires internes et externes ne peut être qu'intermittent. Le nombre des postes de professeur n'est dans la plupart des domaines pas suffisant. Le progrès est donc lent. D'autre part, on forme de bons scientifiques qui après de brillantes études et des stages postdoctoraux dans des grands laboratoires à l'étranger, doivent se contenter d'emplois bien au-dessous de leur niveau.

En France, on a compris cette difficulté et on semble en avoir trouvé la solution. Le Centre National de la Recherche Scientifique nomme des attachés de recherches dans les instituts universitaires déjà existants. Il leur paye des traitements égaux à ceux que reçoivent leurs collègues ayant des qualifications similaires qui relèvent directement des Facultés. Ces postes de chercheurs ont un certain degré de permanence avec des échelons d'attachés, chargés, maîtres et directeurs de recherches, le dernier étant équivalent au poste de professeur titulaire.

Ces postes sont attrayants pour les scientifiques et ce système a donné d'excellents résultats comme c'est bien connu.

Est-ce que cela coûterait cher? S'il y a, mettons, vingt laboratoires dans les universités du Québec qui méritent d'être aidés par le gouvernement et si chacun ne reçoit que deux attachés de recherches avec un traitement moyen de \$10,000 cela ne ferait tout de même que \$400,000 et cela représenterait un grand pas en avant.

On a également besoin d'appareils, d'équipement et de crédits de fonctionnement. A l'état actuel des choses, on ne

peut pas tout espérer du Conseil National des Recherches. Il doit penser à toutes les universités du pays dont le nombre augmente rapidement. Si le Québec veut rattraper son retard dans le domaine de la recherche et faire des progrès rapides, il doit fournir des moyens accrus à des points judicieusement choisis.

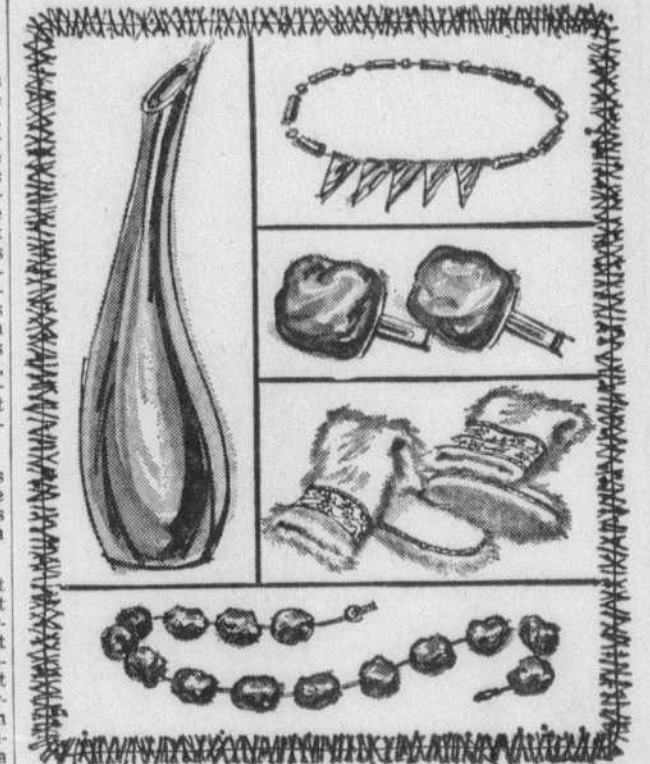
Il reste encore \$600,000 de notre million... En donnant \$30,000 par an à chacun de nos vingt laboratoires, on pourrait accélérer leur progrès par un facteur de cinq ou dix.

J'exagère, ce n'est pas aussi simple. C'est essentiellement vrai, pourtant. Un million n'est pas une très grande somme

à l'échelle gouvernementale, mais serait fort utile.

Le Conseil provincial des recherches à ses débuts pourrait n'être qu'un comité pour distribuer des fonds. Plus tard on pourrait construire de grands ensembles.

Il est essentiel de confier la direction de ce conseil aux scientifiques. Si l'on donne la haute main à des administrateurs et à des représentants des corps intermédiaires, on n'arrivera à rien. Dans le domaine des sciences, il faut comprendre ce qu'on dirige. C'est ce qui explique le succès du Conseil national des recherches du Canada et du Centre national de la recherche scientifique de France.



Un cadeau des Fêtes? de l'artisanat bien sûr!

Une pièce originale faite à la main par un artisan du Québec.

Un choix incomparable à des PRIX RAISONNABLES

BIJOUX
SERVICES DE TABLE
ÉMAUX SUR CUIVRE
SCULPTURES SUR BOIS
POTERIES
FER FORGÉ
TAPISSERIES

CÉRAMIQUE
TISSUS D'AMEUBLEMENT
LINGE DE MAISON
ESQUIMAUX
CARTES DE SOUVENIRS
ETC.

C'est aujourd'hui le meilleur moment pour choisir vos cadeaux des Fêtes. Rendez-vous à la Centrale d'Artisanat de Québec qui réunit la plus grande collection de l'Amérique du Nord.

la centrale d'artisanat du québec



1450, rue Saint-Denis, Montréal

A deux pas de la station Berri-Montigny (sortie Saint-Denis)

Aussi : Hôtel Reine Elizabeth et 302 est, rue Craig

Heures d'ouverture de 9 h. 30 à 5 h. 30

jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 00

à partir du 1er décembre

de 9 h. 30 à 9 h. 30 samedi jusqu'à 5 h. 30

ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF

SOUTHERN COMFORT.

un goût à tous les goûts:

les connaisseurs le boivent

NATURE

un peu de vermouth en fait un

MANHATTAN pour se désaltérer on le prend

A L'EAU

Il est parfait

SUR GLACE

et donne un merveilleux

Old Fashioned

et le plus doux des

COLLINS

PRÉPARÉ ET MIS EN BOUTEILLE PAR LA DISTILLERIE HEADRIDGE LIMITED, MONTRÉAL, CANADA

lettres au DEVOIR

Activités oiseuses

J'ai préparé une liste officielle des activités oiseuses de "nos" chefs et dirigeants. Il n'est pas question de les ordonner, ni de décerner des prix, des accésits, etc.

Le nettoyage, déplacement

et redéploiement de la statue de la reine Victoria.

Le labeur de l'armée de traducteurs au service de la Ville de Montréal/City of Montreal. Si "nos" édiles ont besoin d'un précédent en fait d'inscriptions unilingues ici à Montréal, je leur signale le Poste de police numéro 10, et un autre rue Notre-Dame est, dont je n'ai pas relevé le numéro.

Au linteau, inscrit dans la pierre, on voit "Police Station"; pas de français. A l'époque "nos" édiles n'avaient que faire du bilinguisme à go-go, évidemment.

Le tournage autour du pot au sujet d'un régime linguistique pour la province. On n'a qu'à parler français quand bon nous semble.

Les palabres interminables sur les questions constitutionnelles. L'unilinguisme dans le Métro en eût valu cent de ces palabres.

Les invitations que "nos" chefs lancent de temps à autre à "respecter la langue de la majorité", à "savoir vivre". Même quand ces invitations ont le ton d'une admonition, elles sont invariablement rédigées en anglais, et personne n'en fait de cas, comme de raison. Si jamais un de "nos" chefs s'avisait de parler français devant un auditoire anglophone, ce serait quelque chose d'inouï, propre à abasourdir les anglophones, et à ébranler leur société jusque dans ses assises. Ou encore si "nos" chefs s'abstenaient de parler anglais, ou, au moins, de faire des discours en anglais, pendant sept (7) ou huit (8) jours. Le statut du français reflète le nôtre fidèlement. Nous ne devrions pas nous en plaindre.

Jean TURGEON
Montréal

LA VIEILLE PORTE

PLACE VICTORIA

le restaurant des gens de goût...

Réervations: Stationnement à

Mario l'inférieur, entrée par

866-3057 la rue Saint-Jacques

Ouvert en semaine à partir

de 11 h. 30 du matin. Le samedi

et le dimanche, à partir

de 5 h. du soir.

Ouverture à Westmount aujourd'hui

Un nouveau bureau du Trust Royal

à votre service du lundi au vendredi, et de 9 à 5, au 4145 ouest, rue Sherbrooke.

Le gérant, M. J. W. Hewitt, vous invite à ouvrir un compte d'accumulation d'épargne rapportant 4 1/2% d'intérêt, ou à venir discuter toute affaire personnelle de nature fiduciaire.



Libérer l'homme

(suite de la page 4)

ce, cet équilibre restera un leur.

De bonnes âmes s'affligent des déboires de l'ONU et rêvent de réformes qui, par miracle, feraient d'un organisme vagissant l'arbitre respecté des nations. La réalité est autrement complexe. Aussi longtemps que la société internationale subira la loi d'obscurs fanatismes hostiles à un embryon même de super-Etat, c'est l'équilibre de la terreur qui prévaudra. L'O.N.U. est le reflet de la vie collective, bien plus que son moteur: visage grimaçant d'un monde barbare. A défaut donc d'une lutte concertée contre l'ignorance, la violence ne connaîtra pas de répit.

La racine des conflits internationaux, non moins que celle des problèmes sociaux, réside en l'exploitation millénaire de la bêtise de l'homme par l'homme, et c'est elle qu'il faut extirper au plus tôt. Et voilà, sous tous les climats, la première urgence.

(A suivre)

Buvez un martini plus fort (à 70 preuve) et particulièrement délectable parce qu'il porte le nom de

Wiser

COCKTAILS PROFESSIONNELS DE WISER

GIN MARTINI \$4.20 • VODKA MARTINI \$5.15
MANHATTAN \$5.30

Bertrand annonce la création de neuf "missions" régionales

QUEBEC. — Le ministre de l'éducation du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, a annoncé qu'une mission régionale ayant pour fonction d'animer et d'assister les "ateliers pédagogiques" dans l'élaboration des projets d'application du règlement no 1, sera rattachée à chacun des neuf bureaux interrégionaux.

Il a expliqué que les missions régionales seront composées de délégués des groupements d'éducateurs du milieu, soit des commissions scolaires, des directions d'écoles, des enseignants, des associations de parents et autres.

Elles auront pour but d'organiser l'information et l'animation au bénéfice des "ateliers pédagogiques" qui sont en quelque sorte la formule structurée de participation par laquelle les directeurs de l'enseignement, les enseignants et les parents des élèves sont invités par la commission scolaire à préparer la mise en place de l'école coopérative, conformément à l'esprit du règlement no 1 du ministère de l'éducation.

Le règlement no 1 définit les principes essentiels d'une orientation radicalement nouvelle de l'enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire.

L'investiture des missions régionales se fera par le ministre de l'éducation au mois de janvier 1967, au même moment que la mise en place des neuf bureaux interrégionaux.

Le ministre a par ailleurs fait savoir que l'unification des activités des missions régionales serait assurée par un comité de coordination.

Composé des présidents des neuf missions régionales, de représentants de la Corporation des Instituteurs catho-

ques, de la Provincial Association of Protestant Teachers, d'un représentant de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, d'un représentant de la Québec Association of Protestant School Boards et de représentants des directions générales du ministère, ce comité aura pour rôle : 1) D'établir des contacts avec les organismes provinciaux d'éducation; 2) D'élaborer et de mettre en oeuvre un programme d'information et d'action destiné aux missions régionales; 3) D'établir un calendrier des activités des missions régionales; 4) De coordonner le travail des missions régionales; 5) D'établir la liaison et la consultation auprès du ministre et des directions générales du ministère.

En 1966, les compagnies d'aviation ont transporté 202 millions de passagers

Pour la première fois, les compagnies d'aviation des 111 États membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale ont transporté plus de 200 millions de passagers pendant une année. Avec un total de 202 millions en 1966, l'augmentation de 25 millions, ou 14%, par rapport à 1965 cadre avec la moyenne des augmentations annuelles précédentes qui s'établit à environ 15%. Il convient toutefois de noter que l'augmentation de 1966 s'est produite en dépit de la grève qui a paralysé l'aviation civile américaine l'été dernier.

Le fret aérien a accusé une augmentation marquée à la fa-

veur de nouveaux avions cargos que divers exploitants ont mis en service sur des lignes comme celles de l'Atlantique nord. Le bilan, dans ce cas, dépasse de plus d'un milliard de tonnes-kilomètres (près de 800 millions de tonnes-milles) celui de l'an dernier. Le transport mondial de la poste aérienne s'est développé plus rapidement encore (40% de plus qu'en 1965) mais ceci vient d'une augmentation soudaine du volume de la poste américaine, augmentation attribuable en partie à la guerre du Vietnam.

L'U.R.S.S. et la République populaire de Chine ne sont pas membres de l'O.A.C.I.

Préparer l'exécution du plan du BAEQ dès la présente session, demande le comité de liaison

Le comité de liaison de l'Est du Québec a remis ces jours derniers un mémoire au ministre québécois de l'agriculture, M. Clément Vincent, où il déclare que le gouvernement pourrait difficilement passer le cap de la présente session sans songer à mettre en place des mécanismes d'exécution du plan que le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec a préparé de 1963 à 1966 pour la région du Bas-St-Laurent - Gaspésie. Le rapport propose la création d'un comité de l'Assemblée législative pour étudier les façons d'exécuter le plan.

Commentant leur visite à Québec à M. Clément Vincent,

les membres de l'exécutif du comité de liaison ont dit qu'ils n'avaient pas obtenu de réponses aux interrogations soulevées dans un rapport qu'ils lui ont soumis parce que précisément ces réponses devaient venir d'ici le 31 mai prochain.

On sait que le plan du BAEQ a été remis en juillet dernier au premier ministre Johnson. Le comité de liaison est l'organisme qui fait le lien entre le BAEQ, qui a été dissout après la remise du plan, et l'organisme éventuel qui doit être chargé de l'exécution du plan.

Déjà au mois d'octobre, lors d'un congrès conjoint des

deux conseils économiques régionaux du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie tenu à Rivière-du-Loup, le ministre Vincent avait annoncé la réalisation d'une première tranche de projets au coût de \$6 millions.

Mais le comité de liaison estime que priorité doit être accordée à la mise en place des mécanismes d'exécution du plan. Le même mémoire stipule qu'une politique de développement touristique est une autre des priorités urgentes. La population de la région-pilote, dit le document, attache beaucoup d'importance au tourisme comme moyen de stimuler le développement régional.

Viennent ensuite, toujours selon le mémoire, la nécessité d'une politique de développement industriel, la réorganisation des gouvernements municipaux, la programmation par les ministères concernés de l'exécution des tranches sectorielles du plan et le financement de l'exécution du plan du BAEQ.

Présentées ainsi ces questions risquent de donner l'impression d'une tâche considérable pour un laps de temps très court. Mais le comité de liaison soutient que ces objectifs peuvent être atteints au niveau administratif parce que les fonctionnaires ont déjà fait l'effort d'étudier attentivement le plan.

Avis vous permet d'économiser \$15 ou plus parce qu'Avis se donne plus de peine.

Jusqu'à maintenant, il fallait payer un supplément pour le privilège de louer une auto dans une ville et la laisser dans une autre. (\$15 de Montréal à Toronto, par exemple.)

Dès aujourd'hui, Avis n'appliquera plus cette surcharge entre 57 villes canadiennes. Cette décision va nous coûter cher.

Mais nous espérons qu'elle nous amènera plus de clients. Tout en économisant de l'argent, ils découvriront que nous nous donnons vraiment plus de peine pour les satisfaire. Et ils reviendront.

Louez une voiture à n'importe quel comptoir Avis. Une de nos Pontiac Parisienne flambant neuve, par exemple.

Conduisez-la à peu près n'importe où au Canada. Rendu à destination, laissez-la. Vous venez d'économiser au moins \$15 sur la surcharge inter-ville.

Bien sûr, si vous la laissez dans un coin perdu comme Minett, il vous faudra payer la surcharge.

Mais allez-vous très souvent à Minett?



AUTOS À LOUER AVIS RENT A CAR

Les accidents de travail : nouvel appel de la FTQ

Le comité de bien-être de la Fédération des travailleurs du Québec a recommandé au directeur des services sociaux de la centrale de revenir à la charge auprès du Collège des médecins et de lui demander de prendre des sanctions contre ceux de ses membres qui négligent de transmettre à la Commission des accidents du travail, dans les délais légaux, les rapports médicaux demandant droit aux accidentés aux indemnités prévues en cas de perte de salaire.

Le porte-parole de la FTQ, M. Robert Lavoie, a rappelé que cette centrale a souvent porté plainte auprès du collège contre la négligence de certains médecins à produire les rapports sans lesquels la CAT se voit dans l'impossibilité de verser aux victimes d'accidents les prestations compensant leur manque à gagner pour cause d'incapacité totale temporaire.

"A quelques reprises, dit-il, le Collège des médecins a rappelé ses membres au sens du devoir, par l'intermédiaire de son bulletin mensuel d'information, mais il semble que cet appel au civisme soit tombé en bien des cas, dans l'oreille de sourds. Il semble que l'organisme, chargé par la loi de la protection du public, soit impuissant à discipliner ses membres en cette matière."

En outre, M. Lavoie soutient que le collège est par trop porté à accorder une plus grande crédibilité aux médecins mis en cause qu'aux organismes responsables qui lui soumettent des plaintes.

Le directeur des services sociaux de la FTQ souligne qu'il ne s'agit pas là d'un problème mineur, qu'il y va de la sécurité matérielle de l'accidenté et de sa famille. C'est peut-être là, dit-il, un problème difficilement compréhensible pour un médecin, mais on sait d'expérience dans le syndicalisme qu'il constitue souvent une tragédie qui ajoute inutilement aux souffrances de la victime.

M. Lavoie ajoute que, devant l'impuissance et l'inertie du Collège des médecins, la FTQ n'aura d'autres recours que d'exiger du législateur une modification à la loi prévoyant des sanctions sévères pour les contrevenants, qui négligent, souvent pendant des semaines et même des mois, de produire les rapports qui donneraient une certaine sécurité matérielle aux travailleurs accidentés.

Sévigny poursuit Maclean-Hunter pour atteinte à la vie privée

A la suite de "l'affaire Munsinger", M. Pierre Sévigny a intenté une poursuite de \$100.000 contre la compagnie de publication Maclean-Hunter.

La poursuite, enregistrée en Cour supérieure, allègue l'intrusion dans la vie privée dans un article publié le 23 juillet dernier.

La poursuite a été intentée conjointement par M. Sévigny, ancien ministre associé à la Défense dans le cabinet Diefenbaker, et par madame Sévigny.

Outre la maison d'édition Maclean-Hunter, qui publie le magazine Maclean, l'action implique MM. Borden Spears, rédacteur en chef du magazine, et Douglas Leitchman, auteur de l'article incriminé.

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

CE SOIR

Ce soir, en la salle de bal de l'hôtel Sheraton Mont-Royal, aura lieu le 2e concert de cette saison, par l'Orchestre de chambre McGill, dirigé par Alexander Brott. Avec les concours de Jean-Pierre Rampal, célèbre flûtiste français, on y interprétera trois œuvres de Haydn.

RECITAL

Mercredi soir prochain à 20 h. 30, la soprano Sylvia Laurette donnera un recital à la salle Claude Champagne, de l'école Vincent d'Indy. Au programme des œuvres de Schubert, Debussy, Respighi et Beethoven.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

LE THÉÂTRE DE QUAT-SOUS — "Love" Sem. 8.30 — Sam. 7.30 — 8.30 Dim. 7.30 — Rel. lundi
LE PATRIOTE "Despoils à Gogo" et Beckett — 8.30
LES SALTIMBANQUES — Vendredi et samedi, 20 h. — "Les séquestrés d'Altona".
RIDEAU-VERT — Revue des fêtes: "En rive..." Mat. 2.00 — Sam. 2.00 — Dim. 2.00
PLACE DES ARTS — Relâche
LES APPRENTIS-SORCIERS — "Zero Story" (une simple histoire) — Jeudi, vendredi et samedi, 8.30 — Dim. 7.30.

CINÉMA

CINÉMA THÉÂTRE — Au "Physical Science Centre Auditorium".
McGill University — 6.30 — "Zero de conduite" de Jean Vigo (France 1932) — "La pointe courte" d'Agnes Varda (France 1956) — 9.00 — "The Phantom of the Opera" de Sjöström (Suède 1928).
ALOUETTE — "Hawaii" 8.15 — Dim. 7.30 — Matinée sam., dim., mercredi: 2.00
ASTOR — "The 10th Victim" — Sem. 9.25 — Dim. 8.30 — 9.30 — "The Idol" Sem. 7.35 — Dim. 12.45 — 4.10 — 7.35
BJOU — "Ne dites jamais adieu" — 1.48 — 5.10 — 8.32 — "Cherchez l'idole" 12.20 — 3.42 — 6.44 — 10.08
CANADIAN — "La grosse caisse" 8.30 — 10.00 — "La grosse caisse" 8.30 — 10.00 — "Ti-Ken et les plans mystérieux" 1.30 — 3.30
CAPITOL — "Return of the Seven" 10.25 — 12.40 — 2.50 — 5.05 — 7.20 — 9.35
CHAMPLAIN — "L'Obsédé" 12.40 — 4.18 — 7.55 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05
CHATEAU — "Kouga" 1.00 — 3.35 — 6.50 — 9.45 — "La chute de la maison Usher" 2.30 — 5.30 — 8.35
CINÉMA FESTIVAL — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05
CINÉMA THÉÂTRE IMPÉRIAL — "Russian Adventure" Tous les soirs 8.30 — Mer. et sam. 2.00 — Dim. 1.00 — 4.45 — 8.30
CINÉMAZIE — "L'Obsédé" 12.40 — 4.23 — 8.06 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05
DAUPHIN — "L'Obsédé" 12.40 — 4.23 — 8.06 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05
ELECTRA — "Les exploits d'Alibaba" 2.01 — 5.14 — 8.50 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05
FIGARO — "Copacabana Palace" 2.21 — 6.02 — 9.43 — "La Panthère"

PATRIOTES

La boîte à chansons, Le Patriote, offre à sa clientèle la revue "Ti-Jean Québec" jusqu'au 6 janvier. Rien de tel qu'une bonne soirée divertissante à l'approche des fêtes. Et rien ne peut être aussi divertissant qu'un spectacle avec Raymond Lévesque. Les représentations se tiennent tous les soirs à 20 h. 30 et 23 h.

O.N.F.

Demain à 20 h. 30, une séance de projection publique se tiendra à l'Auditorium de l'Office National du Film. Pour débiter, les cinéphiles verront une réalisation de Denys Arand intitulée "Champlain". "La route de l'ouest" de ce même cinéaste. "Le dernier voyage" de Henry Hudson de Richard Gilbert et pour terminer, "Les voyageurs" de Bernard Devlin. L'entrée est libre.

T.N.M.

Retour de tournée

Le Théâtre du Nouveau Monde rentre de tournée. Il a présenté dans dix-sept villes du Québec "Le temps sauvage" de Anne Hébert, une création canadienne.

Le succès de cette importante tournée est complet: 17 villes visitées et 23 représentations. Sur une assistance possible de 18,882 personnes, 14,803 ont vu la pièce, soit un pourcentage de 73.1 p.c.

Succès auprès du public, succès auprès de la critique, à quelques exceptions près.

Devant le succès remporté, et à la suite des demandes parvenues à la direction du T.N.M., il est fortement question que l'œuvre de Anne Hébert soit reprise en tournée le printemps prochain. Présentement les administrateurs du T.N.M. étudient les offres faites par les groupes intéressés, qui n'ont pas eu l'avantage de voir Le Temps Sauvage que Albert Millaire avait mis en scène.

Entre-temps, on sait que le T.N.M. ne demeure pas inactif. Une quarantaine de comédiens, sous la direction du metteur en scène Jean-Louis Roux, préparent la rentrée du T.N.M. à la salle de Gesù, alors que le 7 janvier prochain on y présentera "Le Soulier de satin", l'œuvre immortelle de Claudel.

22 MAI AU 3 JUIN 67

Concours musical

Le prochain Concours International de Musique de Montréal aura lieu du 22 mai au 3 juin 1967 à la Place des Arts, dans le cadre des activités artistiques de l'Exposition internationale et universelle (EX-PO-67) et sera consacré au CHANT.

Les gagnants se partageront la somme de \$23,500 comme suit: un premier prix de \$10,000; un deuxième de \$5,000; un troisième de \$2,500; un quatrième de \$1,500; un cinquième de \$1,000 et sept prix de \$500.

L'inscription des candidats est déjà engagée. On est prié de s'adresser à l'Institut International de Musique du Canada, 106 avenue Dulwich, St-Lambert, Montréal (Québec) Canada. Par cablogramme: "Intermusic". Les participants doivent être à Montréal dès le 18 mai afin de participer au tirage dont dépend l'ordre aux différentes étapes du concours.

Galerie nationale

L'art artisanal canadien

L'artisanat canadien d'aujourd'hui offre-t-il beaucoup de variété, et que devient-il en notre siècle de mécanisation? C'est à ces questions que répond l'exposition "L'Art artisanal canadien 1966-1967" qui a débuté à la Galerie nationale le 13 décembre.

Plus de 360 pièces de choix, en poterie, textile, verre de couleur, tissage, bois travaillé, des œuvres esquimautes et indiennes, du métal ouvré (bijouterie, émaux, médailles, vases, objets en fer ou en bronze), tout cela a été rassemblé de par tout le pays afin de démontrer la qualité et la diversité des produits de l'artisanat canadien. La résultante est une collection microscopique qui, sous le vocable d'artisanat, révèle des qualités d'intuition et de perfection qui se haussent très souvent au niveau de l'art. Elle fait aussi clairement la preuve des progrès réalisés en vingt ans par les artisans canadiens.

Nous devons l'exposition à Mlle Norah McCullough, de Regina, agent de liaison de la Galerie nationale pour la région de l'Ouest; elle répond à l'intérêt vite grandissant que le public manifeste à l'artisanat, et célèbre dignement le Centenaire. Les articles en montre ont été choisis par Daniel Rhodes, distingué potier américain et professeur au collège Alfred de l'Etat de New York, parmi le grand nombre d'œuvres soumises par près de 300 artisans.

Par son choix, déterminé par l'excellence, l'imagination et la variété, il a voulu montrer un étalage didactique mettant en relief les valeurs inhérentes et significatives de ces œuvres. Il a aussi voulu informer l'artisan de la qualité du travail et des conceptions d'autres créateurs canadiens qui travaillent loin de lui.

L'exposition de "L'Art artisanal canadien 1966-1967" sera donc montrée dans son entier à Ottawa jusqu'au 3 janvier, puis divisée en deux parties qui circuleront simultanément dans l'Est et l'Ouest canadien au cours de l'année du Centenaire.

'Cinq' au théâtre Le Patriote

Choquer ou faire rire?

par Jacques THÉRIAULT

Le Mouvement contemporain, dirigé par André Brassard, présente actuellement au théâtre Le Patriote six pièces en un acte de Michel Tremblay, réunies sous le titre "Cinq". Pour ma part, j'y ai entendu parler le langage de certains personnages du roman de Jacques Renard, "Le casse", bien que ce ne soit pas une règle générale. "Cinq" évoque la pourriture d'un milieu, son mode de vie et sa brutalité. Bien sûr, le comportement des personnages n'est qu'un dérivé de la violence qu'on retrouve au cœur de ceux de Renard, mais à cette différence près qu'ils caressent en déclinant la peau, plutôt que de recourir au meurtre. C'est une façon de se libérer. Le supplice est lent. Ça fait mal plus longtemps.

Mais, peut-on parler de réalisme? Je le crois. Mais d'une réalité qui s'insère entre deux temps de révélation. "Quatuor" et "Cinq" sont très bien structurés. Cette pièce s'ouvre et se termine sur des tableaux où le français parlé est excellent, les déplacements scéniques et les situations placées sous le signe du bizarre, de l'insolite et du cinéma-vérité. En fait, les thèmes traités sont les mêmes, mais la conception est plus moderne. Une vision différente. Celle de la bourgeoisie. Des séquences courtes. Rapidité des événements. Des conflits amoureux identiques. Ces deux pièces ne diffèrent de "Quatuor" que par les belles formules, le langage impeccable et les merveilleux costumes. C'est tout. Un effet de contraste, un peu plus de raffinement, et le tour est joué.

Toutefois, mises à part ces deux pièces, "Cinq" serait-elle propagandiste de la cruauté? Serait-ce une pièce inhumaine? Sûrement pas. Son cœur est pour le bat de ses artères tumbées, émane d'une poésie de fond de éponge, mais il vit et se greffe en chacun de nous par son dosage réaliste. Dans "Solo", un vendeur de billets au guichet d'un cinéma rêve d'une réalité qu'elle côtoie sans jamais y accéder. L'art de cinéma, "Si l'œuvre n'est pas étouffée, c'est long, c'est long", répète-t-elle sans cesse avec beaucoup d'humour. Désabusée et solitude, qui se retrouvent aussi dans "Duo", tableau rythmé qui nous offre deux

"hommes-sandwichs" qui font la ronde sur les trottoirs de la ville. Marcher... toujours marcher à la recherche de quelque chose qui leur offrira un jour une meilleure "job". Sans cet espoir, les promeneurs seraient-elles encore possibles?

Beaucoup plus humoristique, moins réaliste sans doute, s'est révélée "Trio". Ce dialogue entre des filles de tables est vulgaire et quelque peu périmé. On rit de bon cœur. Ça ne va pas plus loin. Heureusement, "Quatuor 2" suit immédiatement cette pièce. Une scène de ménage. Des blasphèmes. Une mère alcoolique. Un père qui écoute ses dessins animés sans se soucier du drame qui se joue. Une jeune fille timorée par ces pénibles situations. Tous les éléments concourent à faire de cette pièce un véritable monument de moeurs.

Une seule réserve: on souhaiterait que les membres du Mouvement contemporain soient plus soucieux du côté technique. Il est bête, rien n'est synchronisé. Il ne peut qu'inclure le public vis-à-vis de la pièce. Bien entendu, vendredi soir était jour de première, et tout nous porte à croire que la situation s'améliorera avec les représentations, mais c'est une déficience qui semble devenir une habitude chez eux. On espère toujours une amélioration. Pourtant, il faut voir "Cinq" de Michel Tremblay. Personne ne peut être indifférent. On est choqué ou on rit. L'essentiel? Il nous provoque intimement et nous fait passer une agréable soirée.

PRIX DAVID

Aucun choix

Le ministre des Affaires culturelles, monsieur Jean-Noël Tremblay, a fait savoir que le Prix David 1966 n'a pas été décerné: le jury n'est pas parvenu à s'entendre sur le choix d'un lauréat. La présidente du jury, mademoiselle Rina Lasnier, a fait rapport que ce sens à la suite de la réunion qui s'est tenue à Montréal, le 26 novembre dernier.

Le Prix David, d'une valeur de \$3,000, a été créé en 1965. Y sont candidats les lauréats des Concours littéraires et scientifiques du Québec. En 1965, c'est un ouvrage scientifique de monsieur Albert Boivin, "Théorie et calcul de diffusion de révolution" qui a été choisi.

Le jury de 1966 se composait de Mlle Rina Lasnier, Alvine Bélisle, Cécile Chabot et de MM. Réginald Hamel, Jean-Paul Plante et Jacques Brault.

CINÉMA CANADIEN

Kent et Bail

Au programme de la Rétrospective du cinéma canadien, ce soir, on pourra voir les films de deux jeunes cinéastes indépendants, l'un du Québec, l'autre de la Colombie-Britannique.

La séance de 18 h. 30 mettra à l'affiche le film de Larry Kent, "Sweet Substitute" (Carressé). On se souviendra que ce film du cinéaste de Vancouver avait remporté une mention spéciale du jury, lors du troisième Festival du cinéma canadien, pour son utilisation de la forme documentaire traditionnelle au film canadien, à l'intérieur d'une action dramatique. En ce sens le film de Kent témoigne d'une tentative qui peut indiquer aux cinéastes d'ici une voie possible du cinéma de fiction à partir d'une tradition documentaire.

Tout comme Kent, René Bail est lui aussi un cinéaste indépendant. La séance de 21 h. présentera deux de ses films: "Printemps", un court métrage sur la saison des sucres, et un moyen métrage "Les Désœuvrés". Bail s'est imposé tout d'abord comme chef de file du jeune cinéma indépendant du Québec et ce pendant plusieurs années. Son expérience et ses connaissances techniques en ont fait l'émulsion grise de toute une série de films indépendants produits au Québec entre les années 1956-60. Sa cave servait alors à la fois de laboratoire, de studio et de salle de projection.

Rappelons que la Rétrospective est présentée par la Cinémathèque Canadienne à l'Auditorium de l'Office national du film. Il est à noter que la manifestation fera relâche pour la période des Fêtes. Les projections reprendront en janvier pour se poursuivre jusqu'en avril 1967.

CE SOIR À 8H.15
Blue Bonnets
La dimanche 2h.15 - Pas de courses le jeudi

Revue des fêtes au Rideau-Vert

Beaucoup de couleurs...

"En rire... et en couleurs!!!" Tel est le titre de la revue des fêtes qui vient de prendre l'affiche au théâtre du Rideau-Vert. Personnellement, je n'ai pas ri tellement. Oh! Peut-être deux ou trois fois, et sans doute parce que c'était devant un besoin. Car l'ensemble du spectacle de Jacques Lorain manque un peu de subtilité, de nouveauté.

De la couleur? Alors, pour cet aspect on ne nous a pas trompé. Plein les yeux. Une mosaïque de couleurs très à la mode. Orange. Rose. Jaune. Violet. Argenté. Et puis après. Devais-je rire pour autant de couleurs qui, à la longue, vous montent au nez?

Non, non, ne me prêtez pas d'idées de devant les comédiens! Je les ai trouvés très bien. Bel effet de contraste entre leurs costumes "dans l'event". Le palimpseste du visage au-dessus de leurs chemises neuves, des regards entre parenthèses, des moues entre points de suspension, le fond de l'air fatigué... Oui. Un bel effort de décoration: de très beaux décors. Et qui encore? Un pianiste amoureux (sans doute) du "ragtime" qui accompagne des chansons trop populaires, beaucoup de références monétaires, quelques comportements incongrus...

Il est vrai, j'ai ri quelques fois, plus précisément deux fois. La première pour une imitation d'Antoine, la deuxième pour une conférence du professeur "entre guillemets" (Guillaume, il va sans dire). Et pourtant, je ne leur trouve pas beaucoup d'affinités personnelles. Je ne partage pas tellement leur vision musicale et littéraire.

Sur les chemins de la plaisanterie un peu facile, on se fait souvent doubler. Pour original qu'il se prétende, le scénario de cette revue des fêtes est un canevas de certains lieux communs, brodés de banalités prétentieuses. Ça se veut dans le vent du snobisme vague et ce n'est que le fond de panier des cyniques à la Comédie-Canadienne. Pour qui

penserait que j'exagère, je vais citer les titres de quelques-uns des tableaux — car il serait inutile d'en nommer les dix-huit — qui donnent exactement le "LA" de tout ce spectacle: "La bonne recette de tante Germaine", "Badman", "La complainte du Montréalais", "Place aux femmes", "L'Amour en fin de semaine".

Alors, je n'insiste pas, et que les comédiens me pardonnent de ne pas pénétrer ce côté de leur talent.

J.T.

T.P.Q.

Musset en tournée

Au cours de la saison théâtrale, le Théâtre Populaire du Québec présentera le proverbe et 3 actes d'Alfred de Musset, "ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR". Cette pièce sera jouée en tournée, entre le 9 février et le 15 avril 67, dans le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

La distribution comprend Henri Norbert dans le rôle du Baron, Nathalie Naubert dans le rôle de Camille et Jean Faubert dans celui de Perdican. Les rôles comiques de Bridaine et de Blazius sont interprétés respectivement par Yves Massicotte et Jacques Thibault. Font également partie de la distribution Nicole Kerjane (Dame Pluche), Monique Lemieux (Rosette), Michèle Jourdain, Yvon Bouchard (Chœur), Jean Leclerc et Richard Vigneault.

Jean Vaucourt, directeur artistique du TPQ, signe cette mise en scène et le décor est créé par Pierre Delanoe.

La première œuvre à l'affiche du TPQ, cette saison, soit "Le Barbier de Séville" de Beaumarchais, a remporté un très grand succès. Sur un total de 44 représentations, 30 ont été données dans le Québec, 12 en Ontario et 2 au Nouveau-Brunswick, devant un auditoire total d'environ 30,000 spectateurs.

Le film qui a secoué le monde! 5
"Direct, provocant et éloquent, noble et touchant...
Le film est aussi violent que son histoire!" — Maurice Thau
SEM.
"L'EVANGILE SELON S' MATTHIEU"
UN FILM DE PIER PAOLO PASOLINI
CE SOIR: 7.30 - 9.45
PRIX SPECIAUX POUR GROUPES
TEL: 721-8868
BOULEVARD PIERRE-BREUILLE

7e ET DERNIERE SEMAINE!

ne sera présenté nulle part ailleurs à Montréal!

FULGURANT FOU-RIRE FANTASTIQUE!
LOUIS DE FUNÈS JEAN MARAIS
FANTOMAS
LA GROSSE CAISSE
en SCOPE et en COULEURS

CANADIAN PLAZA JEAN-TALON
1204 est, Ste-Catherine 6505, St-Hubert Jean-Talon, à l'est de Pie-IX

LES GRANDS BALLETS CANADIENS

et L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

présentent une nouvelle production d'Anton Dolin

GISELLE

AVEC le 20 déc. GEHENNE, chor. Fernand Nault

le 21 déc. LA CORRIVEAU, chor. Brydon Paige

le 22 déc. POINTES SUR GLACE, chor. Michel Conte

billets: 20 déc.: \$1.50, \$2.50, \$3.50, \$4.50, \$5.50
22 et 23 déc.: \$1.50, \$2.50, \$3.50, \$4.50, \$5.50

PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER
MONTRÉAL 18 QUÉBEC TEL: 842-3172

RADIO-SELECTION

LUNDI, 19 DÉCEMBRE 1966

CBF-AM

2 h. 30: Place aux femmes. Enquête: Pourrait-on entendre le Père Noël? Invité: Paolo Noël.

3 h. 30: L'Assiette à musique. Gilles Saint-Marie vient présenter sa collection de disques.

8 h. 00: Le soir: Orchestre de chambre de Québec, Direction: Sylvio Lachapelle. Invité: John van Veen, flûtiste, et Jacques Simard, hautboïste. Programme: Concerto pour flûte et harpe (Chopin), et Symphonie en sol majeur, op. 3, no 3 (Smetana).

8 h. 30: Du soir: Sur toutes les scènes du monde, "Isabelle" de Pierre Dagenais, avec Robert Gaudou, Paul Dupuis et Jean-Pierre Comblin.

11 heures du soir: Les Chefs-

d'œuvre de la musique. Concerto en mi bémol majeur pour trompette et orchestre (Hindemith). Orchestre de chambre Pro Arte de Munich, dir. Kurt Redel. Soliste: Bernard Jeannot. Préludes et fugues nos 1 & 5 (Bach): Glenn Gould, pianiste. Concerto pour sept instruments à vent, timbale, percussion et orchestre à cordes (Frank Martin): Orchestre des Solistes de la radio, dir. Ernest Ansermet.

7 h. 30 du soir: Intégrales. Œuvres de Brahms.

8 h. 30 du soir: Concert symphonique. Symphonie no 2 en do majeur (Schumann). Orchestre de Cleveland, dir. George Szell.

9 h. 30 du soir: "Les Planètes" (Gustave Holst): Orchestre de Vienne, dir. Herbert von Karajan.

WESTMOUNT — "Kaleidoscope" 1.10 — 3.15 — 5.20 — 7.25 — 9.30

ST-DENIS — "Ne dites jamais adieu" 1.48 — 5.10 — 8.32 — "Cherchez l'idole" 12.20 — 3.42 — 6.44 — 10.08

DAUPHIN — "L'Obsédé" 12.40 — 4.23 — 8.06 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05

ALOUETTE — "Hawaii" 8.15 — Dim. 7.30 — Matinée sam., dim., mercredi: 2.00

ASTOR — "The 10th Victim" — Sem. 9.25 — Dim. 8.30 — 9.30 — "The Idol" Sem. 7.35 — Dim. 12.45 — 4.10 — 7.35

BJOU — "Ne dites jamais adieu" — 1.48 — 5.10 — 8.32 — "Cherchez l'idole" 12.20 — 3.42 — 6.44 — 10.08

CANADIAN — "La grosse caisse" 8.30 — 10.00 — "La grosse caisse" 8.30 — 10.00 — "Ti-Ken et les plans mystérieux" 1.30 — 3.30

CAPITOL — "Return of the Seven" 10.25 — 12.40 — 2.50 — 5.05 — 7.20 — 9.35

CHAMPLAIN — "L'Obsédé" 12.40 — 4.18 — 7.55 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05

CHATEAU — "Kouga" 1.00 — 3.35 — 6.50 — 9.45 — "La chute de la maison Usher" 2.30 — 5.30 — 8.35

CINÉMA FESTIVAL — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05

CINÉMA THÉÂTRE IMPÉRIAL — "Russian Adventure" Tous les soirs 8.30 — Mer. et sam. 2.00 — Dim. 1.00 — 4.45 — 8.30

CINÉMAZIE — "L'Obsédé" 12.40 — 4.23 — 8.06 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05

DAUPHIN — "L'Obsédé" 12.40 — 4.23 — 8.06 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05

ELECTRA — "Les exploits d'Alibaba" 2.01 — 5.14 — 8.50 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.40 — 6.27 — 10.05

FIGARO — "Copacabana Palace" 2.21 — 6.02 — 9.43 — "La Panthère"

2.21 — 6.02 — 9.43 — "La Panthère"

DERNIERE SEMAINE

LUNDI AU SAMEDI: 20h.30
DIMANCHE: 14.30 et 19.30

en rire et en couleurs!
REVUE DE JACQUES LORAIN
Direction: Yvette Brind'Amour
avec: Germaine Giroux, Marthe Chouette, Diane Pinard, Arlette Sanders, Jean-Pierre Masson, Jacques Lorain, André Montmirency, Benoit Marleau
au piano: Maurice Darnell
ETUDIANTS SAUF SAMEDI
AU STELLA 844-1793
METRO LAURIER

THÉÂTRE DE QUAT-SOUS 845-7277

1er FESTIVAL des GRANDS RÉALISATEURS

JEAN-LUC GODARD PRÉSENTE:

"UNE FEMME EST UNE FEMME" coul. Karina, Belmondo à 6.45-10.00

"VIVRE SA VIE" Anna Karina à 8.25

Demain et mercredi: F. Rosi

F. ROSI - N. RAY - F. SCHAFFNER

Le nouveau rendez-vous DES CONNAISSEURS

DE REPERTOIRE

\$180 St-Laurent - 377-4800

11.00 Fractured Phrases (C)

11.30 Magic Tom

12.00 Cliff Manger

12.30 Channel 12 Theatre

12.30 Theatre

théâtre du rideau vert

LUNDI AU SAMEDI: 20h.30
DIMANCHE: 14.30 et 19.30

en rire et en couleurs!
REVUE DE JACQUES LORAIN
Direction: Yvette Brind'Amour
avec: Germaine Giroux, Marthe Chouette, Diane Pinard, Arlette Sanders, Jean-Pierre Masson, Jacques Lorain, André Montmirency, Benoit Marleau
au piano: Maurice Darnell
ETUDIANTS SAUF SAMEDI
AU STELLA 844-1793
METRO LAURIER

THÉÂTRE DE QUAT-SOUS 845-7277

1er FESTIVAL des GRANDS RÉALISATEURS

JEAN-LUC GODARD PRÉSENTE:

"UNE FEMME EST UNE FEMME

Quand des parents s'amuse à lire les livres de leurs enfants

C'est une véritable détente que tout parent devrait s'accorder à cette époque surmenée de Noël: avant d'emballer les livres que vous offrirez à vos enfants, lisez-les pour le simple plaisir de vous plonger dans un monde merveilleux. C'est à ce plaisir de parent que les journalistes du DEVOIR se sont livrés. Voici leurs réflexions sur les albums qu'ils déposeront eux-mêmes au pied du sapin.

L'HISTOIRE DU PETIT ROI ISAR, de Bertus Aaffjes, illustrations de Jacques de Montjoye, chez Desclée de Brouwer.

Vous croyiez comme tout le monde, jusqu'ici, que seuls les trois rois mages s'étaient mis à la poursuite de l'étoile de Bethléem. Détrompez-vous. Il y en avait un quatrième, un tout petit roi de rien du tout, solitaire et triste, qui est parti à la recherche de l'Enfant de la crèche, le soir du premier Noël, et ne le trouve finalement qu'au matin de la Résurrection. Une histoire admirable, qui fait revivre les plus touchantes péripéties de la vie de Jésus et de l'Évangile, comme peut le voir et le comprendre un enfant. Le style est vif, alerte, clair, les textes, en gros caractères, faciles à suivre pour un écolier qui en est à sa première lecture, les illustrations, sobres et stylisées, agrémentent le texte. Un livre dont l'histoire ressemble à celle d'un petit prince biblique. Ce qu'il y a de mieux pour le soir de Noël et ses grands rêves lumineux.

NOS AMIS DU MONDE ENTIER, de Bertus Aaffjes, illustrations de Jacques de Montjoye, chez Desclée de Brouwer.

Trente-trois aventures merveilleuses dans autant de pays des cinq continents. Histoires amusantes ou loufoques. Illustrations vivantes qui situent bien les amis de chaque pays, le texte ne donnant que quelques explications. Au nombre des amis typiques, Pip Pip à Londres, Couscous, le petit détective d'Alger, Ernest, l'apiniste suisse, le sergent raton laveur de la police montée. Ce dernier, du Canada évidemment, est aux prises avec les deux plus vilains garnements de la ville d'Or. Des amis aux quatre coins du monde, n'est-ce pas merveilleux et enrichissant?

Gilles

LES PETITES FILLES MO-DELES, de la Comtesse de Segur, aux éditions Desclée de Brouwer.

Ce livre n'est plus à présenter. Avant nous, nos mères et nos grand-mères ont pleuré avec Camille et Madeleine de Fleurville. Nos filles les découvrent dans une édition 1966 ravissante. Les illustrations sont de Josette et Suzanne Boland. Un classique pour fillettes de sept à onze ans.

O.

LA RIVIERE, écrit et dessiné par Alain Grée, chez Casterman.

Dans la collection Cadet-Ratina, Achille et Bergamote présentent, de la façon la plus agréable qui soit, une vivante leçon de géographie sur le thème de la rivière, dont l'importance, les plaisirs qu'elle procure et l'utilité sont décrits avec charme. Hautement instructif pour les jeunes écoliers. L'album, orné de grandes et vivantes illustrations, fera aussi la joie des bambins. Y a-t-il d'autres "leçons" de ce genre sur les divers phénomènes de la nature? Si oui, elles sont à recommander vivement.

O.

LA TIARE D'ORIBAL, de Jacques Martin, chez Casterman.

Alix, ses aventures et ses exploits glorieux dans l'univers romain, quel que soit l'âge, ont fait de lui un héros. Un émule de Tintin, sinon dans le temps, du moins dans l'esprit de son créateur. Même format et même modèle identique. Tous les jeunes de 7 à 17 ans qui raffolent des aventures de Tintin devraient aussi apprécier l'indépendance d'Alix.

O.

Quatre histoires à quatre pattes, versions contemporaines des fables antiques et toujours actuelles: la souris des villes et la souris des champs (cette dernière échappe de justesse à la menace d'un aspirateur mouton...), le renard et la corneille, Pierre l'ours, Couac le canard et ses amis. Les illustrations, grandes et vivantes, aident à comprendre le texte.

Aux Editions des deux coins d'Or, deux grands albums dont la plupart des textes, et les images, sont de Richard Scarry. De 3 à 8 ans.

Aux Editions des deux coins d'Or, deux grands albums dont la plupart des textes, et les images, sont de Richard Scarry. De 3 à 8 ans.

Trois femmes au parlement de Colombie-Britannique

VICTORIA — Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, dit que cette province sera maintenant connue comme ayant un gouvernement à la page. Il faisait ce commentaire lors de la cérémonie de prestation de serment de trois femmes parlementaires.

Mme Grace McCarthy, de Vancouver, Mme Pat Jordan, de Vernon, et Mme Isabel Dawson, de Rivière Powell, trois candidates du Crédit social, ont été élues au dernier scrutin.

Elles partageront un bureau aux édifices du parlement, à Victoria. Chacune recevra \$6,000 annuellement à titre de ministre sans portefeuille, en plus des émoluments de \$8,000 pour les sessions parlementaires.

Elles recevront également les sommes nécessaires pour les frais de déplacements relatifs aux affaires gouvernementales en dehors de Victoria ou de leurs circonscriptions respectives.

Mario



Jacques de Montjoye, couturier de Montréal, a dessiné les costumes de la grande fantasia "Pointes sur Glace" qui sera présentée par les Grands Ballets Canadiens le 23 décembre à la Place des Arts. On le voit ici au cours d'une séance d'essayage alors que Nicole Martinet, directrice des costumes, met la dernière main au manteau de satin rose d'une couventine personnifiée par la danseuse Jane Bellis.

Votre sapin de Noël vous coûtera plus cher cette année

Même s'il est fréquemment remplacé par un arbre artificiel, l'arbre de Noël canadien demeure encore le favori dans toutes les parties du monde. Des sapins des forêts canadiennes seront cette année envoyés aux Antilles, au Mexique et en Amérique du sud, tandis qu'une cargaison de sapins de l'Ontario prendra le chemin du Vietnam, aux frais de la marine américaine.

Un arbre de 65 pieds venant de la forêt de Petawawa sera le centre d'attraction du Rockefeller Centre, à New York. Le conifère géant est un don du Canada, destiné à mettre en vedette l'Expo 67. Une enquête faite par la Presse Canadienne révèle que les commerçants d'arbres de

Noël croient que la vogue des arbres artificiels sera passagère et que les ventes d'arbres naturels seront autant sinon plus abondantes que celles des années précédentes.

Le prix moyen des arbres de Noël varie selon l'endroit où on les achète. Dans les grandes villes, les prix vont de \$5 à \$7,50 pour un arbre de 6 pieds. Évidemment, certaines personnes courageuses pourront, comme d'habitude, aller couper elles-mêmes un sapin sur la plantation. Saviez-vous qu'il en coûte un dollar pour aller couper un arbre sur les terres de la Couronne; en Alberta, ce tarif est réduit à vingt-cinq sous avec une limite fixée à trois arbres par personne.

Statistiques sur les femmes dans le monde du travail

Une enquête du groupe d'ethnologie sociale dirigée par Mme Chombart de Lauwe montre que les femmes sont acceptées dans certains métiers où leur supériorité est reconnue, tels la couture, les métiers sociaux, les magasins, l'administration, bref tous les métiers où elles dominent déjà.

Les personnes interrogées (dans la région parisienne uniquement) voient les femmes exercer des professions jusqu'ici réservées aux hommes dans les proportions suivantes:

Chauffeur de taxi (69,4%)
Ingénieur (62,5%)
Ambassadeur (59,2%)
Industriel (46%)
Ministre (45,8%)
Electricien (38,3%)
Pilote (27,8%)
Ajusteur (26,8%)
Chirurgien (23,5%)
Mécanicien (18,9%)

L'absentéisme est le grand reproche adressé aux femmes; il est cité par 47,5% des réponses à l'enquête. Viennent ensuite le fait qu'elles prendraient la place des hommes (41,9%), leur caractère inégal (35,3%), les causes de disputes qu'elles représentent (35,2%), leur absence de sens de la mécanique (16,9%), etc.

Les activités qu'on estime le mieux exercées par elles sont: travaux fins et minutieux (assimilés à des travaux ménagers) cités par 25%, travaux de bureau (20,8%), contact avec le public (vente, hôtellerie, service social (20,25%), couture, mode (18,8%), domaine médical, para-médical et soins (15,2%), enseignement, domaine de l'enfance (14,7%), domaine artistique et art appliqué (3,3%).

Quant aux rapports professionnels, tous les hommes et la plupart des femmes préfèrent des hommes à la fois comme camarades et comme directeurs. 33% des répondantes sont pour l'égalité d'accès aux postes de direction et 79,5% sont d'avis de confier aux femmes des responsabilités syndicales appropriées à leurs qualités de douceur, de diplomatie, de dévouement.

On notera que c'est en milieu ouvrier que l'on trouve la plus grande hostilité au travail des femmes. Le milieu intermédiaire y est plutôt favorable, tandis que le milieu aisé est plus partagé. Il faut dire que les problèmes matériels sont plus facilement résolus dans ces deux dernières catégories.

Aucun produit synthétique ne devrait être ajouté aux aliments pour bébés

ROME — Il ne faudrait ajouter des produits synthétiques ou même naturels aux aliments pour nourrissons que dans les cas de nécessité absolue et alors seulement en très petites quantités, a déclaré aujourd'hui le comité mixte d'experts pour la nutrition, organe conjoint de la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et de l'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé).

A l'unanimité, les experts ont recommandé la plus grande prudence dans l'ajout de produits synthétiques destinés à conserver ou à protéger l'aliment contre l'oxydation. Même des produits na-

turels comme l'amidon et la poudre d'oeuf ajoutés aux aliments pour nourrissons afin de conserver leurs qualités ou de leur donner du goût devraient être évités dans toute la mesure du possible puisque ces produits risquent d'être toxiques.

Les experts ont également demandé que l'ajout d'additifs au lait frais ne soit pas autorisé. Le Dr. René Trihaud, de l'université de Paris, a déclaré à ce propos que l'on ne devrait permettre l'emploi de l'eau oxygénée que lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de conservation, comme dans certaines régions d'Afrique où "le choix se réduit à un lait avec de l'eau oxygénée ou pas de lait du tout".

Avant-goût de l'Expo:

Un divertissement "Pointes sur glace" dont les costumes sont de J. de Montjoye

Habiller un ballet est certes une entreprise faite pour plaire à un couturier comme Jacques de Montjoye, surtout si l'oeuvre en question est une fantasia telle que "Pointes sur Glace", l'un des deux ballets qui seront présentés en avant-première par les Grands Ballets Canadiens la semaine prochaine à la Place des Arts. Ces deux oeuvres nouvelles, "Pointes sur Glace" et "La Corneille", ont été commandées par la Commission du centenaire, et toutes deux ont été inspirées par le folklore québécois.

Le public montréalais verra en première ces deux spectacles qui présenteront les Grands Ballets au cours de l'Exposition.

"Pointes sur Glace" est un divertissement sur des extraits

d'opérettes de Calixa Lavallée orchestrées par Edmond Assaly. Michel Conte a conçu sur cette musique un ballet gai et enlevé qui nous remettra dans l'atmosphère d'un carnaval de Montréal vers 1884. Pour cette fantasia canadienne, Jacques de Montjoye a dessiné 55 costumes d'un style "fin de siècle" stylisé et adapté à la mode de 1967; certains de nos grand-mères nous apparaîtront même en mini-ropes, et pourquoi pas? Des patineuses, la Reine du Carnaval, des couventines, des raquetteuses évolueront dans des toilettes aux teintes pastel d'une grande subtilité au milieu d'un ingénieux décor de glace et de neige dessinée par Jean-Louis Garceau. Les personnages auront l'air de sortir de ce décor hivernal pour s'animer et ensuite s'amuser avec nous pendant les farandoles du carnaval.

De l'avis de Nicole Martinet, directrice des costumes aux Grands Ballets canadiens, les costumes de Jacques de Montjoye constituaient un véritable défi, et son personnel a dû se surpasser pour réaliser des créations multicolores dans des tissus aussi variés que le tweed, le satin, le velours, le tissu-éponge, sans compter des éléments plus remarquables comme le brocart garni de renard et les cotillons à gretots.

"Pointes sur Glace", grâce à ce festival de couleurs, ne pourra manquer de séduire le public de Montréal qui pourra voir cette oeuvre en avant-première des spectacles qui présenteront les Grands Ballets au cours de l'Exposition. Nul doute que ce ballet gai et rempli de bonne humeur donnera aux visiteurs de l'Expo l'une des images les plus colorées du Canada.

Des congés de maternité avec solde sont accordés à des professeurs féminins

Le Syndicat des enseignants professionnels, local du collège Sophie Barât, a obtenu ces jours-ci, grâce à une convention collective de travail, des congés de maternité avec solde pour ses professeurs féminins. Comme les congés de maternité sont accordés encore dans peu d'entreprises, et la majorité des cas sont offerts sans solde, le cas des professeurs du collège Sophie Barât vaut la peine d'être mentionné bien que ce local compte peu de syndiqués.

La convention collective qui vient d'intervenir entre le collège et ses professeurs prévoit un congé de deux semaines avec solde au moment d'une maternité; en plus, la convention prévoit une période de congés de maladie pouvant s'étendre jusqu'à trois mois (90 jours). Par conséquent, un professeur qui au cours de l'année n'aurait utilisé aucun de ces congés de maladie et qui au moment d'une grossesse recevrait de son médecin l'autorisation d'arrêter de travailler pour trois mois de congés de maternité, avec solde. En plus, la sécurité d'emploi lui est garantie pour une période de deux ans. Ceci permet, par exemple, au professeur qui accouche, de demeurer auprès de son enfant pendant les deux premières années, sans perdre sa sécurité d'emploi, ni aucune de ses prérogatives quant à l'ancienneté.

bien des jeunes femmes au travail est une clause essentielle que les professeurs féminins, en particulier, réclament de plus en plus; elles sont exposées à cause de la maternité, à quitter leur travail plus souvent que leurs confrères masculins.

S.C.

RI. 8-6188
Maxime
Nettoyeurs
1415 BOIS FRANC
ST-LAURENT

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

BRUNET
DE COTE-DES-NEIGES
EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS
AUCUN AGENT
ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC
Reparations et nettoyages
J. BRUNET Liée
Angèle Decelles et Reine-Marie
Fondée en 1877

L'ANJOU
Paradis des vins rosés
vous offre trois types différents:

ROSE Petillant et doux Code 542-G 26 oz. 542-H 13 oz. Vin de réception et hors-d'oeuvre, plus de célébration. Le plus populaire de tous les vins pétillants importés.	VERRE TULIPE V 12 Tranquille et sec Code 543-G 26 oz. 543-H 13 oz. Vin de table et de réception. Le Prince de tous les rosés du monde.	ROSE Tranquille et moelleux Code 1908 26 oz. Code 1908 13 oz. Vin de table et de réception. Le Prince de tous les rosés du monde.
--	---	--

Mis en bouteilles par les Ets. DeNeuville - France
Mis en bouteilles par la Coopérative de Brissac France

Bien spécifier les Nos de Code lors de vos achats aux magasins de la R.A.Q.

Le verre "Tulipe" reproduit ci-dessus est en vente: **AU CEP D'ANJOU**
Importateur-spécialiste de verres à vin de formes traditionnelles pour toutes les régions de vins de France.
470, Avenue Ogilvy, Montréal 15 — 276-1234 ou 276-1127

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 — 737-1955

VIAU, MORISSET INC.

décorateurs-ensembliers
Jacques Viau Bernard Morisset
Laurent Morisset Jules Laporte
Luc Savé Marguerite Senav
720, boul. Décarie
Saint-Laurent 747-9921

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal — 937-9324

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
Montréal — 866-9854

LAROSE, LAROSE, LALIBERTE & PETRUCCI

ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

PAUL-O. TREPANIER

ARCHITECTE
GRANBY — 372-5888
MONTREAL — 276-6013

Les architectes

Longpré, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke
506 est, rue Sainte-Catherine
Montréal 24 842-9528

Deux vins de table de réputation mondiale IMPORTÉS DIRECTEMENT DE FRANCE

BOUCHARD AINÉ & FILS
MAISON FONDÉE EN 1750 A BEAUNE, CÔTE D'OR, FRANCE

• **BEAUJOLAIS** — vin rouge millésimé
Ref. 426 G-Btle.; 426 H-1/2 Btle.

• **DRY POUILLY FUISSÉ** — vin blanc
Ref. 447 E-Btle.; 447 F-1/2 Btle.

A noter: Il est bon d'insister sur les numéros de références et de les exiger aux magasins de la Régie des Alcools du Québec.

SUCCESSION VENTE A L'ENCAN

Pour la succession de Mme Stewart Rutherford d'ordre de CROWN TRUST CO.

au 57, avenue Holton, Westmount

mercredi, 21 décembre, à 10 hres a.m.

Cette maison meublée avec goût contient en partie: — meubles antiques et modernes comprenant: chaises, pupitres, tables, commodes, pous, tables gigogne, chetierfelds, mobilier de salle à manger et de chambre — tapis orientaux et domestiques — livres — miroirs — peintures à l'huile et à l'eau — dinanderie — plateau — verre taillé et porcelaine — téléviseur R.C.A. Victor — portières — etc., etc.

OUVERT POUR INSPECTION

de 9 h. 30 a.m. jusqu'à l'heure de la vente

Tél. 342-0050 **FRASER BROS. LTD.**

(commissaires-priseurs depuis 1880)

COURS DE FORMATION SOCIALE

par correspondance

Reconnu par le Ministère de l'Éducation

Annexe à l'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Diplôme en fin d'études

Pour renseignements:

INSTITUT DE FORMATION SOCIALE

(Séminaire Social Pie XII)

C.P. 610, Nicolet, P.Q.

ou

Montréal: 2650 est, rue Sherbrooke

Téléphone: 527-8831

déjeuner dans le

Rapido

Montréal-Toronto

Départ de la Gare Centrale tous les jours à 08 00 h (8 h a.m.). Durée du parcours: 4 h 59 min. Voitures coach et voitures-salons spacieuses. Service de restauration. Pour de plus amples renseignements sur le service Rapido à Toronto et à Québec, communiquez avec votre agent de voyages accrédité par le CN ou un bureau des ventes voyageurs du CN.

L'industrie de la bière a payé en taxes aux gouvernements \$223,000,000

\$13,000,000 de plus

Nominations à la compagnie CUNARD

potins financiers

Il y aura reprise des activités ce matin sur les diverses bourses, mais ce sera une courte semaine à cause des Fêtes.

C'est aujourd'hui que le ministre des finances du Canada doit publier son mini-budget. Tant qu'il ne le fera pas, les spéculateurs canadiens pourraient bien demeurer sur la clôture. Qu'il ne laisse pas voir d'augmentations de taxes ou qu'il laisse voir un équilibre budgétaire et nos Bourses de Montréal et de Toronto s'en ressentiront.

Les prêts et placements de la Banque d'Expansion Industrielle atteignent le 30 novembre 1966 un total de \$304,344,984, au regard d'un actif global de \$311,205,235.

M. E. A. Pierce, qui fait partie du conseil d'administration de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc., vient de transporter son siège à la Bourse de Toronto à M. D. I. Webb, de la même firme et après-demain, ce dernier serait lui-même de la Bourse de Toronto.

Chibourg Copper Corporation Limited a avisé la Bourse Canadienne que le 1er novembre 1966, la compagnie a discontinué le transfert de ses actions par l'intermédiaire de la Crown Trust Company, de Toronto, Ont. A l'avenir, tous les services de transferts d'actions de Chibourg se feront par l'intermédiaire de la succursale de Montréal (393 St-Jacques) de la même société de fiducie.

Robert A. Webster, un avocat autrefois de Montréal, vient d'être nommé membre du conseil d'administration de Associated British Cinemas Ltd. de Londres, Angleterre.

Westinghouse s'attendrait à ce que 1967 soit encore une bonne année, bien que 1966 ait été une année-record pour elle.

Les Bourses de Montréal et Canadienne fermeront leurs portes vendredi midi, à l'occasion de la grande fête chrétienne de Noël et elles ne les ouvriront que le mardi suivant, soit le 27 décembre. Il en sera de même de la Bourse de Toronto.

Les actions de Eastern Bakers Ltd. se vendront ex-dividende jeudi de cette semaine, 20 cents par action ordinaire et \$1.00 par action privilégiée. Il s'agit de dividendes trimestriels.

Barnat Mines, Charter Oil, East Mainland et Francoeur Mines réuniront leurs actionnaires pour leur assemblée annuelle, demain, à Arnfield, P.Q., Vancouver, B.C., Arnfield, P.Q. et Arnfield, P.Q. respectivement.

Louanna Gold Mines réunira ses actionnaires après-demain à Toronto pour la tenue de son assemblée annuelle.

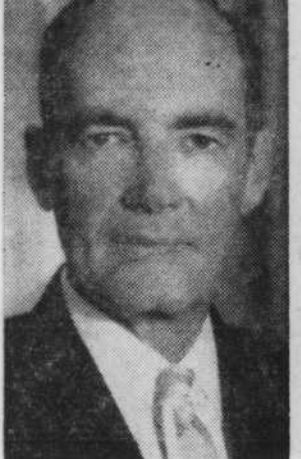
Bethlehem Copper paiera aujourd'hui à ses actionnaires 10 cts l'action ordinaire, et East Sullivan distribuera aussi aujourd'hui à ses détenteurs d'actions 15 cts l'action. Hasting Mining and Development paiera de son côté aujourd'hui 10 cts à ses actionnaires.

Pembroke Electrical distribuera demain à ses actionnaires \$1.25 l'action et après-demain Sisco Mines paiera aux siens 3 1/2 cts, plus 1 centin.

Investors Mutual of Canada Ltd. affichait une valeur nette de \$4.49 l'action le 30 septembre 1966 vs \$4.969 au 30 juin 1966. Son actif global était de \$529,791,147 et \$582,717,570 respectivement.

Royalite Oil procédera au rachat le 1er janvier 1967 de ses actions privilégiées 5 1/4 p.c. cumulatif, au prix de \$25.25. Il y en a 97.6 p.c. en cours.

DU PONT DU CANADA LTÉE



M. D. S. Holbrook



M. E. H. Bleckwell

MM. D. S. Holbrook et E. H. Bleckwell viennent d'être élus au Conseil d'administration de DuPont du Canada Limitée. M. Holbrook, président du Conseil et président de la société Algoma Steel Corporation Limited, succède à M. R. L. Hershey, qui quitte le conseil après y avoir siégé pendant douze ans. M. Bleckwell, vice-président exécutif de DuPont du Canada, remplace M. H. J. Hemens, c.r., qui demeure secrétaire de la compagnie.

La pénurie de la main-d'oeuvre qualifiée souvent due à une mauvaise administration

Selon le président de E. Plus Ltd., conseiller en placement du personnel

Au Canada, la pénurie de main d'oeuvre qualifiée est souvent due à une mauvaise administration. Telles sont les paroles que prononçait aujourd'hui M. George Simons, conseiller en placement du personnel et président de E. Plus Ltd., devant les membres de la Administrative Management Society, section de Montréal, réunis à l'hôtel Reine Elizabeth.

M. Simons a dit que deux des principales causes de cette pénurie sont les mauvais emplois que l'on fait des personnes compétentes et l'ignorance des possibilités des employés anciens et nouveaux.

Se reportant aux chiffres publiés par le Bureau fédéral de la Statistique, et fournis par le Relevé de la Main d'oeuvre canadienne, il a fait remarquer que, dans l'industrie canadienne, il y avait plus de quatre millions de changements d'emploi, soit 68.4 p.c. de la main d'oeuvre recensée au cours de l'enquête.

"Même si on estime qu'environ deux millions de ces changements, soit à peu près 34 p.c., sont dus à l'irrégularité des travaux saisonniers, la proportion reste effrayante si l'on considère que la principale raison qui pousse ces gens à changer d'emploi est toujours un sentiment de mécontentement, l'impression de n'être pas traités selon leurs mérites."

M. Simons s'est dit surpris de voir que tant de compagnies sont à la recherche d'ingénieurs alors que des ingénieurs se plaignent d'être employés comme dessinateurs, traceurs ou techniciens.

"Certaines compagnies, sous prétexte d'une période de formation, engagent des jeunes gens prometteurs, avant qu'ils ne puissent leur être vraiment utiles et les envoient ainsi à leur sortie de l'université."

"Trop souvent," a-t-il ajouté, "cette formation consiste à promener le jeune homme"

en question d'un service à l'autre jusqu'à ce qu'on lui trouve un poste, non pas parce qu'il est qualifié et a été entraîné pour ce genre de travail mais parce que le poste est vacant et qu'il est la seule personne disponible."

M. Simons a insisté sur le fait que cette pénurie de personnes compétentes était une menace pour les compagnies et certains de leurs administrateurs les plus capables. Dans plusieurs entreprises, les employés vraiment qualifiés doivent accomplir une lourde besogne et fournir de longues heures de travail.

"Certains services manquent de personnel compétent. Toute la tâche incombe alors à un ou deux hommes qui deviennent indispensables au bon fonctionnement du service et sont trop utiles dans leur poste actuel pour avoir une chance d'être promus à un poste plus important."

"Pour une compagnie," a-t-il ajouté, "il est préférable de donner cette formation à leurs employés plutôt que d'essayer de recruter ou de chasser les employés d'une autre compagnie."

"Cette pratique vous semblerait d'autant plus déplorable si vous en étiez la victime. Le départ d'un employé hautement qualifié entraîne toujours une perte de temps et d'argent, et la productivité s'en trouve inévitablement réduite."

"Les personnes dont nous avons besoin sont souvent déjà à notre emploi ou, du moins, elles l'ont déjà été. Cependant, à cause d'une mauvaise administration ou d'un manque de perspicacité, nous les avons perdues au profit d'une autre compagnie ou nous les avons dirigées vers un secteur où elles sont moins utiles."

M. Simons a ajouté qu'une bonne administration est fonction de l'habileté des administrateurs à recruter des hommes d'envergure.

"Pour un jeune homme prometteur, l'un des plus grands stimulants est l'assurance d'être promu à un poste supérieur. C'est d'abord ce qui l'attire dans une compagnie et c'est par la suite ce qui l'incite à y rester."

Bien que plusieurs compagnies accordent beaucoup d'importance à une sélection rigoureuse et à une bonne formation, M. Simons a déclaré que l'attitude d'un grand nombre de compagnies envers leurs employés lui rappelait une annonce qu'il avait lue dernièrement. Cette annonce était rédigée comme suit: "Message demandé. Emploi permanent".

Répercussions de l'affaire Prudential

TORONTO — La compagnie Agency Insurance Service Limited, de Toronto, a fait savoir qu'elle s'inscrira dans la faillite causée par l'effondrement de Prudential Finance Corporation Limited, Agency Insurance possédant quelque 8,000 clients. La compagnie avait sa place d'affaires dans des bureaux qu'elle partageait à Toronto avec Wentworth Insurance Company, qui a elle-même été mise en faillite mardi, sur l'ordre de la Cour suprême de l'Ontario. Wentworth était une société filiale de Prudential.

Recettes du C.P.R., à la hausse

Les recettes nettes du Canadien Pacifique pour le mois d'octobre 1966 ont été de \$4,403,174, ce qui représente une diminution de \$577 comparativement au même mois de l'an dernier. Le bilan du mois s'établit comme suit:

	1966	1965
Revenu du rail	\$ 48,429,497	\$ 46,364,871
Dépenses du rail	44,026,313	41,961,120
Recettes nettes	\$ 4,403,174	\$ 4,403,751
Depuis le 1er janvier		
Revenu du rail	\$457,288,567	\$429,095,268
Dépenses du rail	417,979,139	396,166,560
Recettes nettes	\$ 39,309,425	\$ 32,928,708

NOTE: Ces chiffres comprennent les montants relatifs aux recommandations de la Commission royale d'enquête MacPherson, en vertu de la Loi de réduction des tarifs-marchandises et se rapportant au coût de 1966 des augmentations de salaires accordées en 1964.

Traders' Group Ltd

Fait de bonnes affaires

Traders Group Limited rapporte que son bénéfice net consolidé pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1966 s'est élevé à \$3,631,112 comparativement à \$5,035,070 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les dividendes versés par action ordinaire ont été de 60 cents, soit aucun changement par rapport à l'an dernier, et cela malgré une diminution des bénéfices et du chiffre d'affaires.

Comme l'a souligné M. R.M. Willmott, président, "les bénéfices du groupe de finances se maintiendront à un niveau peu élevé tant que le marché financier ne s'améliorera pas, surtout en ce qui concerne les ventes de valeurs à long terme". Le bénéfice par action ordinaire, pour les neuf mois terminés le 30 septembre, a été de 70 cents, comparativement à \$1.11 pour la période correspondante de l'an dernier.

Nouvelle Emission

LES SOEURS DE SAINTE-MARCELLINE

(Westmount, Qué.)

\$700,000

Obligations Première Hypothèque

Datées du 15 novembre 1966

\$311,000 — 6 3/4% échéant le 15 novembre de 1967 à 1975 inclusivement

389,000 — 7% échéant le 15 novembre 1976

Fiduciaire: Société de Fiducie Nord-Amérique

Coupons: \$500 et \$1,000

PRIX: Sur demande

Une copie du prospectus décrivant cette nouvelle émission vous sera adressée sur demande

BOUCHARD & LEBLOND INC.

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

1015 Côte Beaver Hall, Suite 203
Montréal 1, Qué.

Tél. 875-5050

NOUVELLE ÉMISSION

\$27,643,000

Ville de Montréal

Obligations pour construction et équipement de lignes du Métro
\$6,913,000 Obligations 7% en série échéant par versements annuels \$694,000 le 1er janvier 1968 et \$691,000 le 1er janvier 1969-1977 inclusivement

\$10,365,000 Obligations 7% à fonds d'amortissement échéant le 1er janvier 1992 (non rachetables avant le 1er janvier 1978)

\$10,365,000 Obligations 7% à fonds d'amortissement échéant le 1er janvier 2007 (non rachetables avant le 1er janvier 1993)

Datées du 1er janvier 1967

Principal et intérêt (1er janvier et 1er juillet) sont payables en monnaie légale du Canada au bureau principal de banques à charte désignées situées dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, au choix du détenteur. Les obligations en série ne sont pas sujettes à rachat avant leur date d'échéance respective. Les obligations à fonds d'amortissement échéant le 1er janvier 1992 sont sujettes à rachat pour les fins des remboursements obligatoires à raison d'un montant total en principal de \$691,000 le 1er janvier de chacune des années 1978 à 1991 inclusivement et les obligations à fonds d'amortissement échéant le 1er janvier 2007 sont sujettes à rachat pour les fins des remboursements obligatoires à raison d'un montant total en principal de \$691,000 le 1er janvier de chacune des années 1993 à 2006 inclusivement, et sont aussi sujettes à rachat en totalité ou en partie au choix de la Ville le 1er janvier 1997 ou à toute date de paiement d'intérêts par la suite, dans chaque cas au prix de 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru et impayé à la date fixée pour le rachat et sur préavis d'au moins 30 jours et pas plus de 60 jours. La Ville peut satisfaire, en totalité ou en partie, à ses engagements en ce qui a trait aux remboursements obligatoires à fonds d'amortissement échéant le 1er janvier 1992 et d'obligations à fonds d'amortissement échéant le 1er janvier 2007 en achetant de ces obligations en tout temps ou de temps à autre, de gré à gré, à un prix n'excédant pas 100% du montant en principal plus l'intérêt couru et impayé. Les obligations en série et les obligations à fonds d'amortissement sont émises en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000 et \$100,000 avec coupons d'intérêt et peuvent être immatriculées quant au principal seulement et les obligations à fonds d'amortissement sont émises aussi en forme entièrement immatriculée en coupures de \$1,000 et multiples de \$1,000.

Consultation juridique: MM. McMaster, Meighen, Minnion, Patch & Cordeau pour les Souscripteurs et MM. Pagé, Mercier & Beauregard pour la Ville de Montréal.

De l'avis des conseillers juridiques, ces obligations constitueront un engagement direct et sans condition de la Ville de Montréal, prendront rang concurrentiel et pari passu avec les autres titres émis par elle et, conformément à la loi, grèveront les immeubles situés dans les limites de la Ville.

PRIX:

Obligations en série 1968-1977 (achat proportionnel de chacune des échéances) 98.72 pour rapporter 7.30%
Obligations échéant en 1992 96.50 pour rapporter 7.31%
Obligations échéant en 2007 96.00 pour rapporter 7.31%
plus l'intérêt couru

Nous offrons ces obligations pour notre compte, sujet à vente préalable et changement de prix sous réserve de leur émission et de leur acceptation par nous et sujet à l'approbation des conseillers juridiques pour les Souscripteurs quant à la légalité de toutes matières se rapportant à l'émission. Nous n'accepterons les souscriptions qu'à titre réductible, nous réservant aussi le droit de les rejeter. La souscription peut être close en tout temps et sans avis. Les obligations seront disponibles pour livraison à Montréal le ou vers le 5 janvier 1967.

J. L. Lévesque & L. G. Baubien Ltée
Royal Securities Corporation Limited
Nashit, Thomson & Compagnie, Limitée
René-T. Leclerc, Incorporée
Greenfields Incorporated
McLeod, Young, Weir & Company Limited
Bell, Gouinlock & Company, Limited
Mills, Spence & Co. Limited
La Maison Bienvenue Limitée
Midland-Orser Securities Limited
Collier, Norris & Quinlan Limited
Mead & Co. Limited
McDougall & Christmas Ltd.
Lagueux & Des Rochers Ltée
MacTier & Co. Limited
J. T. Gendron, Inc.
Cochran, Murray & Co. Limited
Annett & Company Limited
Bouchard & Leblond Inc.
John Graham & Company Limited
Ginnery, Reid, Gaudreau Inc.
Florida Matteau Inc.

Dominion Securities Corporation Limited
A. E. Ames & Co. Limited
Wood Gundy Valeurs Limitée
Pitfield, Mackay & Company Limited
Geoffroy, Robert & Gélina, Inc.
Morgan, Oatley & Hudson Ltée
Graham, Armstrong Securities Ltd.
Gardner & Company Limited
Cassrain & Company Limited
J. C. Boulet, Limitée
La Corporation de Prêts de Québec
Grenier, Ruel & Cie Inc.
J. E. Laflamme Limitée
Garneau, Boulanger Limitée
H. C. Flood & Co. Limited
R. A. Daly & Company Limited
J. L. Graham & Company Limited
Bankers Bond Corporation Limited
McNeil, Mantha, Inc.

Bélanger Inc.
Molson & Company Limited
Harris & Partners Limited
Burns Bros. and Denton Limited
Richardson Securities of Canada
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated
Cliche et Associés
Crédit-Québec Inc.
Placements Citimont Inc.

Décembre 1966.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Subdivision proposée des anciennes actions de Texaco Canada Limited

La Bourse de Montréal a été avisée par les administrateurs de Texaco Canada Limited qu'ils viennent d'approuver le fractionnement des actions ordinaires de l'entreprise à raison de 3 actions pour chaque action détenue, sous réserve de l'approbation du projet par les détenteurs d'actions et de l'émission de lettres patentes supplémentaires. Incidemment, les administrateurs de cette entreprise viennent de déclarer un dividende trimestriel de 45 cents l'action ordinaire, payable le 28 février 1967 aux actionnaires inscrits le 31 janvier 1967. Les actions de Texaco se vendront ex-dividende le 27 janvier 1967. Comme il se pourrait fort bien que la réunion des actionnaires actuels pour approuver le fractionnement ci-dessus du capital-actions ait lieu seulement au cours de février 1967, ce dividende serait donc plutôt payé aux détenteurs des anciennes actions, qu'à ceux qui auront de nouvelles actions.

Le dernier exercice de Dominion Bridge Co. montre des ventes accrues

Dominion Bridge Company Limited, dans son rapport préliminaire, sujet à vérification, annonce, pour l'année d'exercice qui s'est terminée le 31 octobre 1966, un chiffre d'affaires de 18% plus élevé qu'en 1965 et, comme tel, le plus gros chiffre d'affaires dans l'histoire de la compagnie. Après impôts sur le revenu se chiffant à \$4,010,000 contre \$2,250,000 en 1965, les bénéfices nets sont de \$6,360,000 comparativement à \$7,038,000 l'année précédente. En 1965, les impôts avaient été moins élevés pour des raisons mentionnées dans le rapport annuel de l'année en question. Le bénéfice net par action pour 1966 s'établit à \$2.46.

Le président de Dominion Bridge, M. MacKenzie McMurray ajoute dans le rapport préliminaire que la valeur des commandes enregistrées en 1966 a été d'environ 10% moins élevée que le niveau record de l'an passé; cependant, pour la plupart des usines de la compagnie, les commandes en réserve sont nombreuses et certaines de ces commandes ne seront pas terminées avant 1968. Au cours de l'année, les dépenses en immobilisations de la compagnie se sont élevées à \$10,600,000. De cette somme, un montant d'environ \$5,500,000 a été employé aux travaux de construction du nouvel atelier de fonderie de Manitoba Rolling Mills. En 1965, les dépenses en immobilisations s'élevaient chiffrées à \$5,527,000.

Dow Corning Silicones Ltd. réduira ses prix le 27 courant

Dow Corning Silicones Limited annonce une réduction de ses prix dans le domaine des émulsions, des fluides et des anti-mousses de silicone diméthylque.

Le directeur général, M. R. E. Vidal, a fait savoir que la réduction des prix, allant jusqu'à 14 pour cent, selon les produits, débutera le 27 décembre 1966.

Les prévisions de 15%, concernant la croissance de la production pour 1966, ont été dépassées et les prévisions pour 1967 indiquent une croissance égale à celle de 1966.

La croissance de la compagnie au Canada s'est révélée par son entrée dans les domaines de la production et de l'emballage, cette année, à Guelph, en Ontario. Jusqu'à cette date, les silicones avaient toujours été importés des États-Unis.

Dow Corning est la première compagnie à faire le pas qui pourrait conduire à l'accroissement de l'industrie manufacturière au Canada. M. Vidal a ajouté que les changements de prix au Canada coïncident avec l'ouverture à Carrollton Kentucky aux États-Unis, de nouvelles facilités.

Les silicones sont utilisées aujourd'hui par une grande quantité d'entreprises au Canada. On les utilise dans la fabrication des textiles, du papier, du cuir, dans la construction et l'industrie de l'automobile. Ils servent aussi à l'imperméabilisation des tissus, on les emploie comme isolants en électronique et dans l'industrie aéronautique; ils servent comme calfat dans la construction et l'installation des baignoires; on les utilise aussi en médecine alors qu'ils servent au remplacement de certains tissus malades ou avariés, dans le corps humain.

Le profit d'ARGUS Corporation Ltd. a augmenté de 13 p.c. au regard de 1965

La valeur nette de l'actif d'Argus Corporation par action ordinaire et par action de la Classe "C" était de \$14.82 chacune au 30 novembre 1966, au regard de \$19.55 l'an dernier, selon ce qui ressort du rapport annuel, rendu public ce matin. M. E. P. Taylor, président fait remarquer aux actionnaires que les possessions d'actions d'Hollinger ont augmenté de 100,000 et que celles d'actions de Massey-Ferguson, de 330,000 au cours de l'année financière écoulée. La valeur marchande des placements de la compagnie est de \$168,601,134 et leur coût est de \$84,839,560, y compris 400,000 actions de B. C. Forest Products, 2,400,000 actions de Canadian Breweries, 1,900,000 actions de Dominion Stores, 537,495 actions de Standard Radio, etc. Le revenu net de \$7,307,143 représente 13% de plus que les \$6,460,099 réalisés durant l'exercice précédent. Les seuls revenus de placement ont rapporté \$8,094,181, soit \$881,517 de plus qu'antérieurement et le surplus gagné figurait à \$14,599,572. Il a été payé, au cours du dernier exercice financier 56 cents en dividendes sur les actions de la classe "C" et ordinaires, au regard de 48.5 cents payé en dividendes au cours de l'exercice financier précédent.

MARCEL CLEMENT

(Cours fourni par
la Presse Canadienne)

Ligue Nationale

	P.J.	G.	P.	N.	B.P.	B.C.	Pts
Chicago	25	14	7	4	91	65	32
New York	27	13	8	6	84	66	32
Toronto	26	11	8	7	73	73	29
Montréal	24	11	11	2	59	62	24
Boston	26	7	14	5	70	95	19
Détroit	26	8	16	2	71	87	18

Les Rangers, blanchis 5 à 0 hier à Détroit!

DÉTROIT — Alex Delvecchio et Bruce MacGregor ont chacun marqué deux buts, hier soir, en conduisant les Red Wings de Détroit à un blanchissage de 5 à 0 sur les Rangers de New York, détenteurs de la première position au classement, dans la ligue Nationale. C'était le deuxième blanchissage de Roger Crozier cette saison. Floyd Smith a inscrit le dernier filet des gagnants.

Crozier était à son meilleur, hier soir, bloquant tout derrière une défense serrée déployée par les Red Wings. Les Wings ont aussi évolué brillamment offensivement, et ils

ont déclassé les Rangers dans les lancers avec 44 contre 22.

SOMMAIRE
PREMIÈRE PÉRIODE
1-Détroit: Delvecchio (6) 9-48
2-Détroit: MacGregor (6) 11-29
Punitions: B. Marshall 4:56, Watson 16:36
DEUXIÈME PÉRIODE
3-Détroit: MacGregor (7) 4-32
Punitions: Hadfield 2:32, Bergman 15:40
TROISIÈME PÉRIODE
4-Détroit: Delvecchio (7) 12-16
Punitions: Smith (4) 12:50
5-Détroit: Smith (4) 12:50
LANCERS PAR: NEW YORK 13 5 4-22
DÉTROIT 10 15 10-44

St-Pierre couronné champion mondial

GROSSINGER — Le Québécois Jacques St-Pierre a décroché samedi le championnat mondial des sauts de barils à Grossinger, N.Y.

St-Pierre a réussi un saut de 25 pieds, 3 pouces et un quart, par-dessus 16 barils. Ken Lebel, 28 ans, de Great Neck, qui détient le record mondial avec un saut de 28 pieds et 3 pouces par-dessus 17 barils, a dû se contenter samedi de la 2e place, sautant par-dessus 16 barils tout comme St-Pierre, mais ne réussissant une plongée que de 27 pieds.

La troisième place est allée à l'Américain Richard Widmark, avec un saut de 26 pieds, 6 pouces et 3/4 par-dessus 15 barils.

Le Québécois Joseph Labrecque a terminé au 4e rang, sautant 14 barils avec un saut de 25 pieds, 11 pouces et 1/2. Le champion de l'an dernier, Jacques Favero, n'a pu faire mieux que de prendre le 6e rang avec un saut de 24 pieds et 4 pouces, au-dessus de 14 barils.

Elaine Tanner, athlète de l'année 66

TORONTO — La jeune nageuse Elaine Tanner, de Vancouver, a mérité samedi le trophée Lou Marsh accordé à l'athlète par excellence au Canada pour l'année 1966.

Ce jeune prodige de 15 ans s'est illustré notamment aux récents Jeux de l'Empire à la Jamaïque au mois d'août dernier. Elaine Tanner a été la vedette individuelle des Jeux de l'Empire en gagnant quatre médailles d'or et trois d'argent. Elaine Tanner fêtera son 16e anniversaire de naissance le 16 février prochain. Elle est ainsi devenue la plus jeune athlète à mériter cet honneur dans toute l'histoire de 31 ans de ce trophée.

Elle détient le record mondial du 220 vges-brasse (2'29"9) et le record américain du 100 vges avec une marque de 58.7 secondes. Elle fait également partie de l'équipe canadienne du 440 vges-relais qui détient le record mondial avec un temps de 4'10"8. Les autres athlètes, dans l'ordre, à recevoir des votes, ont été Harry Jerome, Abby Hoffman, Bobby

Hull, Gary Cowan et Marlene Streit, de même que Russ Jackson.

Canada 7 Moscou 3

SOMMAIRE
PREMIÈRE PÉRIODE
1-Canada: Johnston 3-49
2-Canada: Mott 8-32
3-Moscou: Yakushev (Yaroslavl, Shredin) 11-50
4-Canada: MacMillan (Dineen, MacKenzie) 14-51
Punitions: Hargreaves 3:25, Woytow 5:11, Sakew 6:49, Bounnais 11:07, Mhunko 14:28, Markow 18:36, Yakushev 19:18, Makow 19:18
DEUXIÈME PÉRIODE
5-Canada: Cadieux (Dineen) 1-27
6-Canada: Johnston (Huck, O'Malley) 1-50
7-Moscou: Yarslautev 6-45
Punitions: Huck 2:28, Canada (servie par Cadieux) 4:38, Shlow 11:58, O'Shea 18:41
TROISIÈME PÉRIODE
8-Canada: O'Malley (Brewer, O'Malley) 2-14
9-Moscou: Yarslautev (Shredin, Mhunko) 12-30
10-Canada: Mott (Huck, Johnston) 18-11
Punitions: MacKenzie et Yarslautev 1:03, Conlin 7:47, Tonn 9:37, Shredin 16:13, Huck 18:48
LANCERS PAR: CANADA 8 4 5-21
BRODERICK 8 4 6-18

Annie Famose et Lacroix victorieux à Val d'Isère

VAL D'ISÈRE — Le Français Léo Lacroix (29 ans, de Bois d'Amont, dans le Jura) a effectué une brillante rentrée en gagnant la descente de la Coupe Henri-Oreiller devant ses compatriotes Bernard Orsel, Jean-Claude Killy, champion du monde de la spécialité, et Pierre Stamos.

A Portillo, lors des derniers championnats du monde, Killy

avait remporté le titre devant Léo Lacroix, Stamos et Orsel se classant respectivement 5e et 6e, hier Léo Lacroix, qui, à Innsbruck, lors des Jeux olympiques de 1964, avait également remporté une médaille d'argent, étant alors battu par l'Autrichien Egon Zimmermann, a pris sa revanche sur Killy et démontré qu'il était meilleur que jamais.

Le classement de la descente

1) LACROIX, Léo (France)	2'16"41/100
2) ORSEL, Bernard (France)	2'17"41/100
3) KILLY, Jean-Claude (France)	2'17"43/100
4) STAMOS, Pierre (France)	2'17"50/100
5) PERILLAT, Guy (France)	2'18"74/100

VAL D'ISÈRE — Battue par sa jeune compatriote Florence Steurer dans le slalom spécial du critérium de la première neige, la pyramenne Annie Famose (22 ans, de Pau, étudiante en éducation physique et championne du monde de slalom spécial) a pris sa revanche dans le slalom géant. Elle a devancé Florence, seconde de 1'19"/100, remportant ainsi le combiné devant celle-ci.

Une autre Française, Ingrid Lafforgue, prend la troisième place du géant, ainsi que celle du combiné.

Ce slalom géant, long de 1500 mètres pour une dénivellation de 350 mètres, comportait 48 portes piquetées par Philippe Mattis.

Le classement du slalom géant féminin

1) FAMOSE, Annie (France)	1'24"47/100
2) STEURER, Florence (France)	1'25"66/100
3) LAFFORGUE, Ingrid (France)	1'26"58/100
4) MIR, Isabelle (France)	1'27"44/100
5) ADOLF, Ruth (Suisse)	1'27"65/100

Classement du combiné féminin

1) FAMOSE, Annie (France)	4 pts 62
2) STEURER, Florence (France)	9 pts 28
3) LAFFORGUE, Ingrid (France)	26 pts 36

EN COUPE DAVIS

F. Stolle n'est plus assuré de son poste

MELBOURNE — L'Australien Roy Emerson, par sa victoire d'hier sur son compatriote Fred Stolle en trois sets 6-2, 9-7 et 6-3 en finale des championnats de tennis de l'Etat de Victoria — finale qui devait se dérouler à 15 heures mais avait été repoussée en raison du mauvais temps — a dissipé le doute qu'il avait fait naître dans l'esprit des sélectionneurs. Australiens après sa défaite devant Newcombe en demi-finales des championnats d'Australie du Sud. Roy Emerson a maintenant la certitude de participer au challenge round comme premier homme de simple.

Le cas Emerson régit, l'inquiétude vient maintenant de

Fred Stolle qui en deux jours, s'inclinant tout d'abord devant Newcombe et ensuite face à Emerson, a montré une nette baisse de forme, une concentration pratiquement nulle et commis de nombreuses fautes. Il reste maintenant une semaine à Fred Stolle pour prouver aux sélectionneurs Australiens que ses deux contre-performances n'auront pas de suite, sinon il pourrait fort bien devoir laisser sa place en simple à son vainqueur John Newcombe, qui est actuellement en grande forme.

ADELAIDE — L'Australien John Newcombe, après avoir éliminé son compatriote Roy Emerson en demi-finale, a remporté la finale des championnats internationaux d'Australie du Sud en battant un autre joueur de Coupe Davis Australien, Fred Stolle en cinq sets (7-5, 6-3, 8-10, 3-6 et 6-4).

Le jeune Australien (22 ans) qui a assez nettement dominé son adversaire (il a réussi 15 as et n'a commis que deux doubles fautes contre 14 à Stolle) devrait ainsi, après ces deux probants succès sur les meilleurs joueurs Australiens, obtenir une place dans l'équipe australienne, qui les 26, 27 et 28 décembre disputera contre les Indiens le challenge round de la Coupe Davis.

Voici les résultats des autres finales:

Simple dames:
Lesley Turner bat Kerry Melville 6-2 et 6-4.

Double mixte:
Tony Roche et Judy Tegart battent Claude de Gronckel (Belg.) et Françoise Durr (France) 6-4, 7-5.

Dallas champion

ST-LOUIS — Les Cowboys de Dallas ont si bien déjoué la puissante défense des Cardinals de St-Louis, samedi qu'ils ont remporté une victoire de 38 à 10, s'assurant du même coup le championnat de la division Est de la ligue Nationale de football.

C'est principalement le brillant jeu de passes de Frank Ryan (23 passes pour des gains totaux de 367 verges) qui a médusé l'adversaire.

Les Cardinals avaient besoin d'un gain pour faire l'égalité au sommet avec les Cowboys mais ils ont failli à la tâche, ayant mésestimé la puissance des Cowboys.

POUR QUI SAIT DISTINGUER...



WHISKY CANADIEN
DISTILLÉS VIEILLIS ET EMBOUTEILLÉS AU CANADA PAR
CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD., VALLEYFIELD, CANADA

HOCKEY

HIER
LIGUE NATIONALE
Montréal 1 Boston 3
Toronto 1 Chicago 3
New York 2 Détroit 5
LIGUE AMERICAINE
Québec 3 Providence 7
Pittsburgh 4 Buffalo 4
Hershey 2 Cleveland 4
Baltimore 2 Rochester 8
LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO
Hamilton 2 Montréal 3
London 6 Toronto 6
LIGUE JUNIOR "A" QUEBEC
Sorel 1 Québec 3
Shawinigan 4 Sherbrooke 5
Drummondville 4 Thetford 3
LIGUE PROVINCIALE SENIOR
Sherbrooke 5 Victoriaville 3
St-Hyacinthe 2 Drumville 3
LIGUE METROPOLITAINE
National 1 Mtl-Nord 3
Laval 1 Rosemont 3
Verdun 3 Lachine 3
LIGUE METROPOLITAINE "B"
St-Laurent 6 Mtl-Nord 2
Rosemont 2 West Island 5
Mt-Royal 1 Immaculée 5

SAMEDI
LIGUE NATIONALE
Chicago 4 Montréal 4
New York 4 Toronto 1
LIGUE AMERICAINE
Québec 5 Springfield 4
Baltimore 4 Pittsburgh 6
Buffalo 1 Hershey 3
Providence 2 Cleveland 4

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)
Hershey 16 9 3 124 85 35
Québec 15 11 3 110 108 33
Baltimore 14 9 5 84 75 29
Springfield 9 13 3 89 93 21
Providence 3 19 5 68 123 11

CHICAGO — Les Black Hawks de Chicago ont repris hier soir possession de la première position au classement général du circuit Campbell, sur un pied d'égalité toutefois avec les Rangers de New York, en triomphant des Leafs de Toronto au compte de 3 à 1.

C'était la 14e victoire des Black Hawks, cette saison. La ligne "scooter" du Chicago s'est particulièrement mise en évidence, au cours de ce match, inscrivant tous les buts de l'équipe. Stan Mikita, Doug Mohns et Kenny Wharram furent ces compteurs. Pour les Leafs, Red Kelly a inscrit l'unique but.

INSCRITS À B.B.
PREMIÈRE COURSE
TROT — Conditions — \$1,000
1-Peggy Sharp C. Bouvrette 3
2-Silve Clerk L. Turcotte 7-2
3-Lucknow's Prince Jodoin 4
4-Easter Nimita Paquette 9-2
5-Bunny Mir 6
6-Pillon Bar Laroche 6
7-Sergeant Rum B. Côté 8
8-Syndy's J.G. R. Moreau 10
9-Eligibles: A. Renaud
10-The Debutante Desrochers

DEUXIÈME COURSE
AMBLE — A réclamer — \$1,000
1-Brandon Hanover Martineau 3
2-Winged Freight M. Gungas 7-2
3-Sir R. G. G. Pilon 4
4-Good Girl Mir 6
5-Mac's Mar M. Turcotte 6
6-Babe Champ Lefebvre 8
7-Express Belle Desrochers 10
8-Aussi éligibles: Silver's Bulle Dussault
Sir Royal Rite G. Horton

QUATRIÈME COURSE
TROT — Conditions — \$1,000
1-Imprimé M. Turcotte 3
2-Lee Ezra R. Caldwell 7-2
3-Prospector M. Gungas 4
4-Mr. Dee Dee R. Caldwell 7-2
5-Geedee P. Cyrenne 6
6-Odion P. Lacombe 8
7-Success Brook G. Bardier 10

CINQUIÈME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,000
1-Pilay Rough Her. Pilon 3
2-Jacquot A. Bédard 7-2
3-Jay Bob A. Dequise 4
4-Santa Glory Roubaud 6
5-Elaine Wick Robinette 8
6-Fearless Creed C. Waters 8
7-Adios Butler M. Gungas 10
8-Poplar Tix T. Horton 12
9-Sunset Breeze R. Bardier 10

SIXIÈME COURSE
AMBLE — A réclamer — \$1,000
1-Dapper Grattan S. Her. Pilon 3
2-Nirx Nigter Lefebvre 7-2
3-Fred Truffe Y. Demers 4
4-Uncle Davis R. Curran 9-2
5-Volcano Hanover Bouthillier 6
6-WW T. R. G. G. Pilon 8
7-Fish Story Beauchemin 8
8-Brave Margaret S. Gise 10
9-Aussi éligibles: Chester Brown M. Turcotte
Shoy Boy

SEPTIÈME COURSE
TROT — Conditions — \$1,000
1-Myola Her. Pilon 3
2-Foundations J. Gungas 7-2
3-Prince Gope J. Gordan 4
4-Leland Hanover P. Caldwell 9-2
5-Miss Alma Mir J.G. Lareau 6
6-Abbe Intruder A. Hanna 8
7-Klitter M. Hanna 8
8-Fish Story Beauchemin 8
9-Brave Margaret S. Gise 10
10-Aussi éligibles: Chester Brown M. Turcotte
Shoy Boy

HUITIÈME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,000
1-Imagine Y. Gungas 7-2
2-Besse Rodney Laroche 7-2
3-May's Choice B. Côté 4
4-Ace Dean J. Quessy 9-2
5-Glov. Gordon MacTavish 6
6-Doug Johnston C. Bouthillier 6
7-Jet Adire J. Gordan 8
8-Dream Pilot L. Lapage 10
9-Sally Ann R. Gordan 10

NEUVIÈME COURSE
TROT — Conditions — \$1,000
1-Prince Yonder Her. Pilon 3
2-Scotty Dear B. Côté 7-2
3-Flemington's Rid. Waters 4
4-Abbe Intruder A. Hanna 6
5-Coronado Hanover G. Poulin 6
6-Mr. Pariah S. Brisson 8
7-Famous Sun M. Turcotte 10
8-Aussi éligibles: P. Dussault
Sir Royal Volonté Piché

Malmené par les Bruins, le Canadien perd 3 à 1

BOSTON — Les Bruins de Boston ont enregistré leur première victoire au cours de leur onze dernières parties, hier soir, en infligeant un défaite au compte de 3 à 1 aux Canadiens de l'instructeur "Toe" Blake.

Les Bruins ont malmené le Tricolore du début à la fin. L'arbitre Bill Friday a dû sévir souvent, infligeant 21 punitions pendant une période au Tricolore.

Tout va très bien!
Le gardien Lorne Worsley, blessé à un genou, a été opéré dimanche, a confirmé hier soir un porte-parole du Forum. Worsley s'est fait enlever un cartilage au genou droit. Il sera absent du jeu pour une période indéfinie.

Quant à Jean Béliveau, il a subi divers examens, hier également, et ses médecins ont déclaré qu'il n'a subi aucune blessure lorsqu'il a été atteint par un bâton à l'oeil droit, samedi soir lors du match contre les Black Hawks de Chicago. Le porte-parole de l'équipe a mentionné que Béliveau serait gardé à l'hôpital sous observation et qu'il ne reviendrait au jeu avant cinq jours.

CLASSEMENT
LIGUE AMERICAINE
(DIVISION OUEST)
Pittsburgh 16 9 3 124 85 35
Rochester 17 9 1 126 83 35
Cleveland 11 10 3 93 88 25
Buffalo 3 21 4 80 141 14

CHICAGO — Les Black Hawks de Chicago ont repris hier soir possession de la première position au classement général du circuit Campbell, sur un pied d'égalité toutefois avec les Rangers de New York, en triomphant des Leafs de Toronto au compte de 3 à 1.

C'était la 14e victoire des Black Hawks, cette saison. La ligne "scooter" du Chicago s'est particulièrement mise en évidence, au cours de ce match, inscrivant tous les buts de l'équipe. Stan Mikita, Doug Mohns et Kenny Wharram furent ces compteurs. Pour les Leafs, Red Kelly a inscrit l'unique but.

INSCRITS À B.B.
PREMIÈRE COURSE
TROT — Conditions — \$1,000
1-Peggy Sharp C. Bouvrette 3
2-Silve Clerk L. Turcotte 7-2
3-Lucknow's Prince Jodoin 4
4-Easter Nimita Paquette 9-2
5-Bunny Mir 6
6-Pillon Bar Laroche 6
7-Sergeant Rum B. Côté 8
8-Syndy's J.G. R. Moreau 10
9-Eligibles: A. Renaud
10-The Debutante Desrochers

DEUXIÈME COURSE
AMBLE — A réclamer — \$1,000
1-Brandon Hanover Martineau 3
2-Winged Freight M. Gungas 7-2
3-Sir R. G. G. Pilon 4
4-Good Girl Mir 6
5-Mac's Mar M. Turcotte 6
6-Babe Champ Lefebvre 8
7-Express Belle Desrochers 10
8-Aussi éligibles: Silver's Bulle Dussault
Sir Royal Rite G. Horton

QUATRIÈME COURSE
TROT — Conditions — \$1,000
1-Imprimé M. Turcotte 3
2-Lee Ezra R. Caldwell 7-2
3-Prospector M. Gungas 4
4-Mr. Dee Dee R. Caldwell 7-2
5-Geedee P. Cyrenne 6
6-Odion P. Lacombe 8
7-Success Brook G. Bardier 10

CINQUIÈME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,000
1-Pilay Rough Her. Pilon 3
2-Jacquot A. Bédard 7-2
3-Jay Bob A. Dequise 4
4-Santa Glory Roubaud 6
5-Elaine Wick Robinette 8
6-Fearless Creed C. Waters 8
7-Adios Butler M. Gungas 10
8-Poplar Tix T. Horton 12
9-Sunset Breeze R. Bardier 10

SIXIÈME COURSE
AMBLE — A réclamer — \$1,000
1-Dapper Grattan S. Her. Pilon 3
2-Nirx Nigter Lefebvre 7-2
3-Fred Truffe Y. Demers 4
4-Uncle Davis R. Curran 9-2
5-Volcano Hanover Bouthillier 6
6-WW T. R. G. G. Pilon 8
7-Fish Story Beauchemin 8
8-Brave Margaret S. Gise 10
9-Aussi éligibles: Chester Brown M. Turcotte
Shoy Boy

SEPTIÈME COURSE
TROT — Conditions — \$1,000
1-Myola Her. Pilon 3
2-Foundations J. Gungas 7-2
3-Prince Gope J. Gordan 4
4-Leland Hanover P. Caldwell 9-2
5-Miss Alma Mir J.G. Lareau 6
6-Abbe Intruder A. Hanna 8
7-Klitter M. Hanna 8
8-Fish Story Beauchemin 8
9-Brave Margaret S. Gise 10
10-Aussi éligibles: Chester Brown M. Turcotte
Shoy Boy

HUITIÈME COURSE
AMBLE — Conditions — \$1,000
1-Imagine Y. Gungas 7-2
2-Besse Rodney Laroche 7-2
3-May's Choice B. Côté 4
4-Ace Dean J. Quessy 9-2
5-Glov. Gordon MacTavish 6
6-Doug Johnston C. Bouthillier 6
7-Jet Adire J. Gordan 8
8-Dream Pilot L. Lapage 10
9-Sally Ann R. Gordan 10

NEUVIÈME COURSE
TROT — Conditions — \$1,000
1-Prince Yonder Her. Pilon 3
2-Scotty Dear B. Côté 7-2
3-Flemington's Rid. Waters 4
4-Abbe Intruder A. Hanna 6
5-Coronado Hanover G. Poulin 6
6-Mr. Pariah S. Brisson 8
7-Famous Sun M. Turcotte 10
8-Aussi éligibles: P. Dussault
Sir Royal Volonté Piché

Kitchener 2 St-Catharines 1

SOMMAIRE
PREMIÈRE PÉRIODE
Aucun but
Punitions: Korab, Eggers 2:22, Popiel 8:40, Eggers 10:49, Reid 16:09, Seguin 18:29
DEUXIÈME PÉRIODE
1-Kitchener: Seguin (Grafton, Eggers) 9:24
2-St-Catharines: Labbe (Fisher, Korab) 9:43
Punition: Avenue
TROISIÈME PÉRIODE
3-Kitchener: Tkaczuk (Kruklik) 14:10
Punition: Tkaczuk 2:17

Cleveland 4 Hershey 2

SOMMAIRE
PREMIÈRE PÉRIODE
1-Cleveland: Butler (Mehner, Saura) 10:02
2-Hershey: Snell (Keller) 14:03
Punitions: Avery 1:33, Mattiussi 14:41, F. Glover 18:42
DEUXIÈME PÉRIODE
3-Cleveland: Zeldel (Mattiussi) 2:07
4-Cleveland: Zeldel (Mattiussi) 14:11
Punitions: Urbisak, Gill 14:11
TROISIÈME PÉRIODE
5-Hershey: Snell (Cline) 0:58
6-Cleveland: F. Glover (Attwell, Mattiussi) 8:52
Punitions: Saura 13:22
LANCERS PAR: CLEVELAND 14 13 8-34
HERSHEY 7 13 11-31

Le couronnement

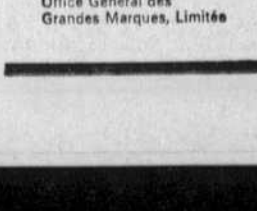


d'un festin

Grand Marnier

"la liqueur de marque"

Canard à l'orange, crêpes Suzette... salade de fruits... délices gastronomiques qui, comme tant de mets, se trouvent rehaussés par le Grand Marnier. Et pour couronner tout festin, c'est Grand Marnier qu'il faut déguster — la liqueur de choix des connaisseurs.



IMPORTÉ DE FRANCE
Office Général des
Grandes Marques, Limitée

pour le sport...

G/53 — Chronomètre de précision. Boîtier fini or jaune — Antichoc anti-magnétique — étanche — Bracelet de cuir au choix — garanti 5 ans; prix cour. \$110.00 — prix C.M. \$54.95

G/52 — Montre pour plongée sous-marine. Boîtier étanche jusqu'à 200 pieds de profondeur — Contrôle du temps de plongée — Mouvement automatique — Bracelet de cuir au choix — garanti 5 ans; prix cour. \$139.00 — prix C.M. \$69.50

pour le bureau...

G/326 — Girodau "Aventi" automatique extra plat — boîtier ton or jaune — étanche — mouvement 25 rubis — bracelet de cuir au choix — garanti 5 ans; prix cour. \$100.00 — prix C.M. \$50.00

G/340 — Montre automatique — calendrier — extra plat — boîtier ton or jaune — étanche — mouvement 25 rubis — bracelet de cuir au choix — garanti 5 ans; prix cour. \$115.00 — prix C.M. \$57.50

c'est GIRODAU qu'il vous faut!
la montre "suisse" la mieux garantie.
Plus de 100 modèles à votre disposition
(à compter de \$17.50)

LES IMPORTATIONS C.M.
8225 boul. St-Laurent Tél.: 389-8081
3575 boul. Monk Tél.: 769-8613
Ouvert de 9.00 a.m. à 10.00 p.m. • Samedi, 9.00 a.m. à 6.00 p.m. Terrain de stationnement gratuit.

participez aux 2 fabuleux concours \$5000 à gagner le 24 décembre

Dans
le temps
des
Fêtes
ya pas
d'erreur
Maison
C'est les
Millepe
Luis

Pendant qu'Hanoï se remet des bombes Le Vietcong ébranle une division des E.-U. au sud

L'aviation américaine a réduit sensiblement ces dernières heures son activité dans la région de Hanoï, où la colère reste grande par suite des bombardements de la semaine dernière, pour concentrer ses efforts au sud du 17e parallèle, où de violents engagements se sont produits en fin de semaine. Dans une région montagneuse située au nord-est de Saigon notamment, l'aviation a prêté main-forte à plusieurs compagnies de la première division de cavalerie aéroportée américaine, dans son combat contre un bataillon vietcong. Qualifiées de "modérées" par le porte-parole des Etats-Unis, les pertes subies par la division américaine semblent être les plus importantes infligées à cette unité "fer de lance" de l'armée américaine depuis son arrivée au Vietnam en septembre 1965.

L'engagement s'est produit dans la province de Binh Dinh, à 450 km au nord-est de Saigon. Il semble que l'unité américaine soit tombée dans un guet-apens: la section nord-vietnamienne avec laquelle elle avait engagé le combat samedi l'a attirée vers des positions préparées à l'avance, fortement retranchées et tenues par plusieurs unités nord-vietnamiennes camouflées. Les renforts sont à leur tour tombés dans le même guet-apens. Les combats se sont arrêtés dans la soirée pour reprendre dimanche à l'aube. Selon les derniers rapports parvenus à Saigon, 67 cadavres nord-vietnamiens ont été dénombrés sur les lieux où l'aviation et l'artillerie américaines sont intervenues pour soutenir leurs unités.

Les unités américaines engagées participaient à l'opération "thayer deux", commencée le 25 octobre dernier.

Dans les autres secteurs opérationnels, on ne signale que des contacts sporadiques. Cependant on a noté une recrudescence des raids de B-52 dans la zone démilitarisée et immédiatement au sud, qui semble indiquer que les infiltrations d'unités nord-vietnamiennes à travers le 17e parallèle ont repris après une interruption de plusieurs semaines. Cette interruption s'était produite à la suite de la première phase de l'opération "prairie" en octobre et novembre.

Au Nord-Vietnam, le mauvais temps a limité l'action de l'aviation américaine. Cependant plusieurs réseaux de communication routiers, fluviaux et maritimes ont été attaqués.

Les Américains ont également profité des vents pour

larguer quelque deux millions et demi de tracts sur le Nord-Vietnam, invitant les militaires à se rendre aux forces américaines et sud-vietnamiennes, une fois qu'on les aura dépechés dans le Sud.

Riposte à Hanoï

A Hanoï, le comité central du P.N.L. a déclaré que "les forces armées de libération et la population du Sud-Vietnam sont prêtes, si les impérialistes américains continuent à attaquer le nord du pays, à leur porter, en représaille, des coups de plus en plus durs, afin de leur faire comprendre que plus ils intensifient la guerre et plus ils seront battus, tant au nord qu'au sud, et que leur défaite finale est inévitable".

"Le comité central du P.N.L. du Sud-Vietnam, est-il dit dans la déclaration, avertit les stupides bellicistes américains que s'attaquer au peuple vietnamien tout entier n'est pas chose facile et que, n'ayant pas réussi à vaincre les 14 millions de Sud-Vietnamiens, ils ne pourront venir à bout de 30 millions de Vietnamiens, étroitement unis, animés d'une haine implacable, d'un patriotisme ardent et prêts à tous les sacrifices plutôt qu'à se laisser réduire à l'esclavage".

Les bombardements de Hanoï, ajoute le comité central, "sont de nouveaux actes barbares qui n'ont fait que graver plus profondément dans la mémoire des Vietnamiens les faits sanglants des pirates américains et aviver leur haine envers les agresseurs. Ces bombardements ont, en outre, renforcé l'union du peuple vietnamien et sa détermination de vaincre les agresseurs américains, ennemis jurés de notre peuple et des peuples du monde entier".

Le Noël du président

par Jean LAGRANGE
de l'AFP

WASHINGTON — Pour la première fois depuis qu'il a pris le pouvoir il y a trois ans, le président Johnson va passer de sombres fêtes de fin d'année. Déjà sérieusement préoccupé par les perspectives peu encourageantes de la guerre au Vietnam, inquiété par la "crise de crédibilité" qui entoure son administration, c'est maintenant au sein de son propre parti démocrate que le drapeau de la révolution s'est levé.

A ces problèmes politiques et diplomatiques s'ajoutent un ralentissement de la prospérité du pays et les signes avant-coureurs d'une stabilisation dans le "boom" économique sans précédent qui a marqué depuis six ans l'économie américaine.

Les critiques sévères qui lui ont été adressées, la conférence des gouverneurs démocrates, le rendant responsable de l'échec électoral de novembre dernier, lui ont été particulièrement sensibles.

M. Johnson n'a jamais été très ouvert à la critique ou prêt à écouter les opinions opposées aux siennes de ses conseillers. Lorsque ces critiques sont formulées par des amis politiques, elles deviennent encore plus sensibles pour l'épiderme du chef du parti. En vieux routier de la politique, M. Johnson a cependant vite réagi. Il a fait dire qu'il est prêt à recevoir ceux qui ont des observations à faire sur la manière dont il mène le char de l'Etat. Cela a suffi pour tempérer pour le moment le zèle verbal des gouverneurs.

Dans son ranch texan, à l'abri des pressions multiples de la capitale fédérale, le président prépare sans aucun doute la suite de sa contre-attaque. Mais il a perdu — ou va perdre — son plus fidèle confident: l'homme qui dans son entourage était le seul en qui il avait confiance et qui était parvenu à s'opposer parfois à ses propres vues. Le président sera peut-être heureux de ne plus sentir d'opposition dans son entourage immédiat mais avec le départ de son ami Bill Moyers il n'aura plus autour de lui que des collaborateurs moins expérimentés et admirateurs de ses idées et de ses méthodes. Sera-ce bon pour lui?

La rébellion des gouverneurs a été en tout cas l'affront politique au chef de parti et la démission de Bill Moyers la perte personnelle et sentimentale.

LE VIETNAM

Les nouvelles du Vietnam ne sont guère plus encourageantes pour le président. On lui dit — et cela est sans doute vrai — que l'année 1967 verra des progrès sur le plan purement militaire dans une guerre dont on annonce le changement progressif de caractère allant des batailles rangées entre grandes unités à la guérilla sous toutes ses formes. Mais le président a également été prévenu par l'ambassadeur Henry Cabot Lodge que c'est justement sur le terrain de la lutte contre le terrorisme que les choses sont le moins satisfaisantes.

M. Johnson doit pourtant, pour des raisons électorales évidentes, présenter dans un an au peuple américain un bilan plus positif que celui qu'il lui soumet aujourd'hui. Tout le monde l'assure que la fin des combats interviendra pas dans les prochains douze mois. Alors? sur le plan diplomatique l'avenir ne s'annonce pas meilleur. Certes, de nombreux cercles influents pensent que peu à peu l'Union soviétique se rapproche du moment où elle interviendra pour créer des conditions de règlement négocié. Mais Moscou s'en défend et rien encore ne laisse prévoir cette intervention.

L'improbabilité d'une prolongation des trêves de fin d'année, les réactions négatives de Hanoï à toutes les ouvertures de conversations de paix, les remous créés par les accusations nord-vietnamiennes quant aux destructions causées à des quartiers résidentiels de la ville et les explications parfois embrouillées des autorités américaines, jettent un sombre voile sur l'avenir. On n'a pas fait le moindre progrès vers le règlement du conflit depuis qu'il y a un an M. Johnson lançait sur les routes du monde une série d'émissions émissaires qui pendant 37 jours allaient déclencher une offensive de paix qui finalement échoua.

Maintenant M. Johnson va devoir payer l'addition: il doit se décider pour ou contre une augmentation des charges fiscales en tenant compte à la fois des répercussions économiques et électoraux de sa décision. Sa tâche est difficile et les fêtes de fin d'année le verront plongé dans ses comptes et dans ses réflexions avant de revenir à Washington pour reprendre en main la barre d'un navire quelque peu ballotté par divers coups de vent.

Kiesinger ne croit pas à la renaissance du nationalisme

WASHINGTON — Le nouveau chancelier allemand Kurt Georg Kiesinger a minimisé hier au cours d'une interview télévisée au programme "Face the Nation" les dangers d'une renaissance du nationalisme en Allemagne. Le chancelier a souligné que le parti "national démocrate" constitue un "phénomène complexe" et qu'il est extrêmement difficile de savoir ce qu'il veut ou s'il survira. En tout état de cause, selon M. Kiesinger, l'immense majorité des Allemands soutient les partis démocratiques. Les conditions qui existaient lors de l'avènement d'Hitler ont disparu aujourd'hui et aucun risque de retour vers ce passé n'existe. "Le peuple allemand n'appuiera jamais un mouvement nationaliste" à la lumière de ses expériences passées, a-t-il affirmé.

M. Kiesinger a également démenti avec force qu'un sentiment d'anti-américanisme existe en République fédérale. Dans cet ordre d'idées, le chancelier a affirmé que peu d'Allemands préconisent le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire de la RFA: le peuple et le gouvernement allemand veulent que ces forces restent où elles sont.

Le chancelier a également indiqué que le peuple allemand est opposé à envisager le règlement de ses frontières orientales par la force. Les Allemands, a-t-il dit, désirent la réunification mais seulement par des moyens pacifiques.

M. Kiesinger a indiqué que les millions de réfugiés venus en RFA auraient pu constituer le noyau d'un mouvement pour une tentative de réunification par la violence mais jamais un tel mouvement ne s'est développé et ces réfugiés ont été progressivement englobés dans les partis démocratiques existants.

Le nouveau chancelier allemand s'est déclaré partisan d'une amélioration des relations entre la RFA et l'Union

soviétique. Il a souligné que c'est seulement par un effort de compréhension et de rapprochement qu'il sera possible d'amener pas à pas l'URSS à envisager différemment les questions de la réunification et des frontières orientales allemandes. La RFA, a-t-il dit, ne doit pas, cependant, perdre de vue les difficultés auxquelles l'URSS doit faire face dans ce domaine.

La RFA a renoncé à obtenir la propriété ou le contrôle d'un armement nucléaire a déclaré le chancelier. De même elle ne désire nullement avoir un "doigt sur la gâchette" nucléaire. L'Allemagne fédérale laisse cependant ouvertes les possibilités d'avenir qui pourraient s'ouvrir où l'Europe serait finalement unifiée et dotée d'un gouvernement supranational aurait une force nucléaire propre.

En ce qui concerne son passé comme membre du Parti national socialiste, M. Kiesinger a affirmé qu'il avait été blanchi par un tribunal de dénazification après la guerre et que le verdict à son sujet avait même été qu'il avait servi avec courage l'opposition au

nazisme courant ainsi de gros risques personnels.

Finalement le chancelier a déclaré que la RFA se refuse à faire un choix entre les Etats-Unis et la France d'au-

tant plus que ce dernier pays est le plus ancien ami des Etats-Unis en Europe et qu'un jour ou l'autre les difficultés actuelles entre Washington et Paris disparaîtront.

Le chancelier Kiesinger a inauguré une nouvelle phase dans la vie politique de la République fédérale, écrit samedi le New York Times dans un éditorial qui passe en revue les points principaux du discours prononcé par le chancelier au Bundestag.

"Tout homme devenant chancelier de l'Allemagne occidentale en ce moment ne pouvait que défendre plus fermement les intérêts allemands, essayer d'améliorer les

relations avec la France, lancer de nouvelles initiatives vers l'Europe de l'Est et adopter une ligne politique un peu plus indépendante de Washington. Le Dr Kiesinger a fait tout cela avec mesure, sensibilité, sens des responsabilités et loyauté à l'égard des Etats-Unis au sein de l'OTAN. Etant donné certains développements — dont l'obstacle français à l'intégration politique dans la communauté européenne, l'attitude souvent capricieuse ou insensée de Washington à l'égard de Bonn, les ouvertures faites par Moscou aux présidents de Gaulle et Johnson — cette nouvelle phase était inévitable."

Aucun commentaire de Salisbury par suite des sanctions de l'ONU

Le gouvernement de Salisbury s'est gardé de tout commentaire sur les sanctions prononcées aux Nations unies contre la Rhodésie. Pendant qu'aux Etats-Unis et ailleurs, on s'apprête à appliquer les sanctions économiques, le gouvernement de M. Smith, croit-on, aurait demandé à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande de former une commission destinée à examiner les propositions britanniques formulées par le premier ministre, M. Harold Wilson.

Le gouvernement des Etats-Unis, pour sa part, prépare actuellement les instructions légales nécessaires à l'application sans délai des sanctions économiques imposées contre la Rhodésie par le conseil de sécurité des Nations unies, apprend-on samedi dans les milieux officiels de Washington.

La liste des onze produits rhodésiens dont l'importation est désormais interdite, comprend pratiquement tous les produits importés jusqu'à présent par les Etats-Unis de ce pays. Les experts évaluent à 80 pour cent la réduction de ces importations à la suite des sanctions adoptées vendredi.

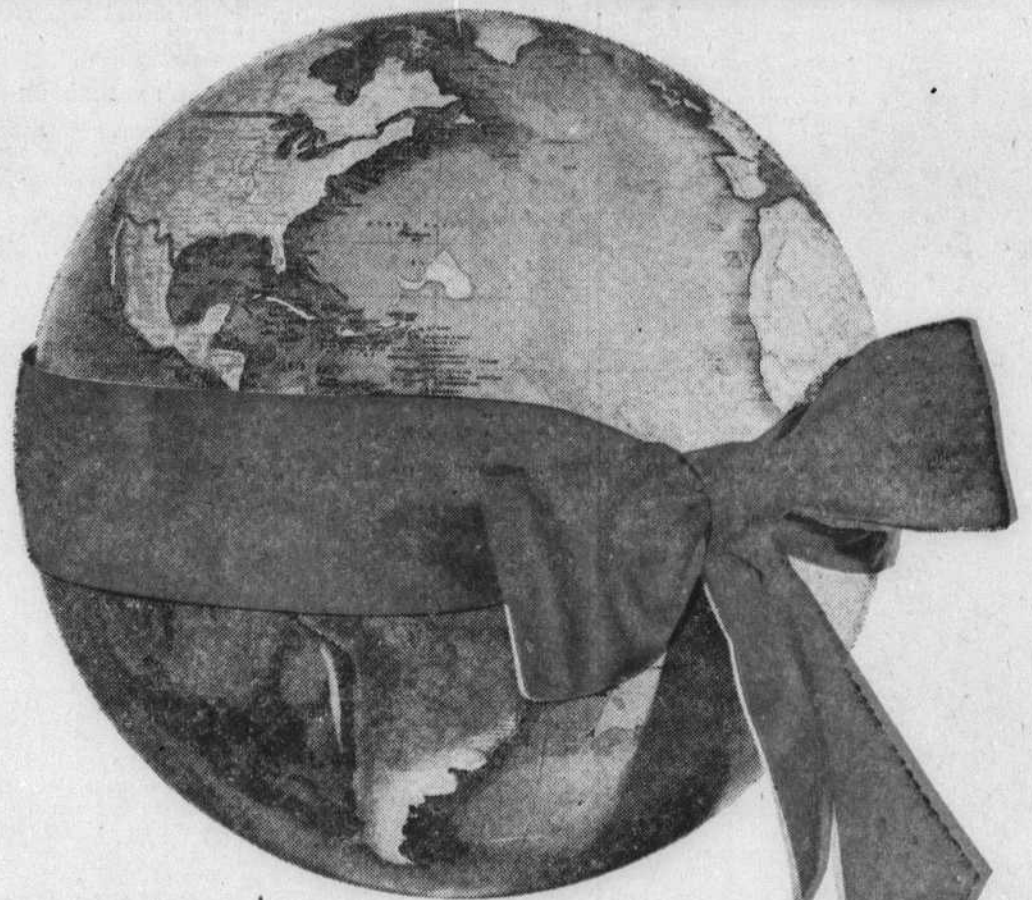
A Salisbury, les décisions du conseil de sécurité de l'ONU n'ont encore reçu aucun commentaire officiel. M. Ian Smith, estimant les

observateurs, va tenter d'éviter l'étouffement économique de la Rhodésie en maintenant une position "modérée" entre les exigences britanniques et celles de son parti, le "Front rhodésien".

On s'attend cependant à Salisbury que la pression sur le gouvernement pour qu'il applique les réformes constitutionnelles proposées par M. Wilson s'accroisse au cours des prochaines semaines. On cite à ce propos les centaines de signatures déjà recueillies pour l'appel lancé à la population rhodésienne par Lord Malvern, ancien premier ministre de Rhodésie du sud et de la fédération Rhodésie-Nyassaland.

L'UNIVERS EN CADEAU?

C'est facile lorsque vous offrez des passeports
et des livrets-primés comme cadeaux de Noël!



Les bénéficiaires d'un tel cadeau pourront:

- visiter plus de 70 pays et plus de 100 pavillons
 - utiliser l'Expo-Express à loisir
 - assister à de nombreux spectacles gratuits
 - faire des économies appréciables sur les rafraichissements, les spectacles, les manèges, etc.
- A Noël cette année vous ferez des cadeaux dont on se souviendra longtemps!

PASSEPORTS? Au prix réduit de présente, le passeport de saison coûte seulement \$22.50, le passeport d'une semaine (7 jours consécutifs) \$7.50 et le passeport d'un jour \$2.00. Les passeports-jeunesse (pour les 15-21) sont aussi réduits. Pour les enfants de 2 à 12 ans demi-tarif. En vente partout: dans les caisses postales, les banques, agences de voyages, compagnies de transport, grands magasins, clubs touristiques, associations féminines, syndicats ouvriers, et partout où l'on vend des passeports pour l'Expo 67.

LIVRETS-PRIMÉS LIVRETS-PRIMÉS? C'est le complément indispensable du passeport. Un livret-primé contient une série de coupons pour des rafraichissements, spectacles et manèges. Pour adultes et pour enfants, ils sont offerts avec ou sans passeports d'un jour. Et vous économisez 33 1/3% en les achetant maintenant. Renseignez-vous partout où l'on vend des passeports pour l'Expo 67.

LOGEMENT? Pas de problèmes pour les visiteurs. Les prix sont contrôlés par le gouvernement et Logexpo garantit de trouver un gîte correspondant aux moyens de chacun. Ecrivez à: Logexpo, Expo 67, Montréal, Canada.

expo67
Montréal - Canada
L'Exposition internationale et universelle de 1967
Montréal, Canada 28 AVRIL - 27 OCTOBRE 1967

Le Centenaire de la Confédération Canadienne

COGNAC
Prince de POLIGNAC
...le plus grand nom
du Cognac

IMPORTÉ DE FRANCE EN VENTE AUX MAGASINS DE LA R.A.Q.
VSOP — REF. 130 G
*** — REF. 130 E

DUPUIS
DONNEZ-LUI LA JOIE D'ENTENDRE
ZENITH
LES APPAREILS AUDITIFS
AU SON VIVANT

17 MODELES DIFFERENTS
et un modèle pour chaque défaut
corrigible de l'ouïe.

PLEINE GARANTIE D'UN AN
OU
PLAN DE SERVICE DE 5 ANS
• modèle pour modèle • rendement pour rendement • vous ne trouverez pas un meilleur appareil acoustique que ZENITH.
CORDES ET PILES pour tous genres d'appareils.
TEST AUDIOMETRIQUE sans frais ni obligation de la part de l'acheteur.

RENDEZ-VOUS A DOMICILE
SUR DEMANDE
Venez chez Dupuis sans plus tarder.
Prenez rendez-vous au composant
842-5151 LOCAL 316
DUPUIS — TROISIEME.